



Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2024





Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil de Saint-Sulpice du 25 septembre 2019, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2024.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont présentés séparément.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
AUTORITÉS	7
CONSEIL COMMUNAL	7
MUNICIPALITÉ.....	16
SECRÉTARIAT MUNICIPAL	32
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	32
OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION	39
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	39
DÉMOGRAPHIE	46
FINANCES	51
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	51
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.....	54
RESSOURCES HUMAINES	60
MISSIONS ET EFFECTIFS DU SERVICE	60
EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.....	60
ÉVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL	62
FORMATION DES EMPLOYÉS ET SOUTIEN À LA JEUNESSE	69
NEWSLETTER	70
ÉVÈNEMENTS	70
BÂTIMENTS	71
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	71
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	71
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	75
LES GRANDS PROJETS	78
ACTIVITÉS PAROISSIALES	78
NETTOYAGES.....	80
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	81
MISSIONS ET EFFECTIFS.....	81
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MOBILITÉ.....	82
POLICE DES CONSTRUCTIONS	86
GUICHET CARTOGRAPHIQUE	91
ARBRES	92
ÉCLAIRAGE PUBLIC	92
ABRIBUS.....	95

TRAVAUX	96
MISSIONS ET EFFECTIFS	96
RÉSEAU ROUTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC	97
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC	103
VOIRIE	110
MISSIONS ET EFFECTIFS	110
FONCTIONNEMENT DE LA VOIRIE	113
INTERVENTIONS SORTANT DE L'ORDINAIRE	117
QUELQUES CHIFFRES	119
DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME	120
MISSIONS ET EFFECTIFS	120
DÉVELOPPEMENT DURABLE	120
PROMOTION ÉCONOMIQUE	127
TOURISME	128
ENFANCE ET JEUNESSE	130
ORGANISATION ET EFFECTIFS	130
ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES	132
UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)	135
GARDERIE	138
ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE	141
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	144
ANNEXES	145
ORGANIGRAMME	145
SIGLES ET ACRONYMES	146
RÉPONSES À LA COGEFI	149

PRÉAMBULE

« Saint-Sulpice est une commune riche sans argent. » La formule, qui circule de longue date dans le district, s'est confirmée en 2024. Malgré son gros potentiel financier, dont témoigne la valeur élevée de son point d'impôt par habitant, la Commune ne parvient pas à se dépêtrer de ses problèmes pécuniaires. Elle a même connu deux épisodes inquiétants durant l'année écoulée. Le premier a été le besoin d'emprunter pour couvrir le ménage courant, le second le refus du budget 2025 par le délibérant.

La Municipalité avait déjà demandé en automne 2022 une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant. En 2024, elle s'y est résolue plus tôt dans l'année, dès le printemps, en raison d'un risque accru de manque de trésorerie et donc d'incapacité à payer les factures - une incapacité qui impacterait gravement la marche des services et la réputation de la Commune. Une telle demande constitue une nouvelle preuve du mauvais état des finances communales, qui sont censées assurer systématiquement le paiement du ménage courant et dégager régulièrement un surplus pour les investissements.

En décembre, le refus du budget 2025 par le Conseil communal a confirmé le problème. Certes, en cette occasion, la Municipalité a pu se montrer trop précautionneuse, en tendant à surestimer les charges et à sous-estimer les revenus. Mais la perte prévue était quoi qu'il en soit de mauvais augure. Elle signalait que la baisse sensible des charges péréquatives, dans laquelle de grands espoirs avaient été placés, ne garantissait pas à elle seule le rétablissement des finances communales.

Un problème de revenus

La principale critique adressée à la Municipalité est de ne pas réaliser suffisamment d'efforts sur les charges. Mais c'est sous-estimer l'attention constante que l'exécutif porte aux dépenses et sa chasse à tout ce qui peut ressembler à du gaspillage.

Faut-il le rappeler ? La majeure partie des charges, et donc leur hausse, sont imposées à la Commune. Il en va ainsi notamment de la péréquation, des nouvelles obligations imposées par le Canton, des contributions à des entités intercommunales et des dépenses de transports publics.

Quant aux charges dites maîtrisables, elles ont, certes, augmenté également. Mais leur développement n'est pas dû à un quelconque penchant de la Municipalité à la dépense. Il a été causé par l'inflation et par des évolutions sociales qui échappent largement à un exécutif local.

La première de ces évolutions est la difficulté à recruter du personnel, qui a exigé d'améliorer les conditions d'emploi de la Commune. Le nouveau règlement du personnel nous aide dans le recrutement mais il reste difficile de repourvoir des postes techniques ou des postes de cadres supérieurs, tant les bons candidats sont rares.

La seconde évolution est l'aspiration d'un nombre grandissant de femmes à mener une vie professionnelle accomplie. La Municipalité et le Conseil communal ont entendu ce souhait puissant de concilier vie professionnelle et vie privée. Ils y ont répondu en créant de nouvelles places dans les structures d'accueil communales, ce qui a supposé d'augmenter le nombre de postes de travail au sein du Service enfance & jeunesse.

Le problème à Saint-Sulpice n'est pas du côté des charges. Il est du côté des revenus. La Commune est préteritée depuis de longues années par un taux d'imposition trop bas (il est le 8e plus bas du canton sur quelque 300 communes). La Municipalité en charge lors de la législature précédente a essayé par deux fois de l'augmenter, en 2018 et 2020, mais sans obtenir l'adhésion du Conseil communal.

La Municipalité actuelle a réussi à aller un peu plus loin, en passant avec succès le cap du délibérant en 2021. Mais son projet a été balayé l'année suivante en référendum. Et ce, sur un score si massif qu'il a rendu illusoire toute autre tentative du genre au cours de la législature.

Des plans B et C

Les recettes d'impôt gelées, la Municipalité est aussitôt partie à la recherche d'un plan B, avec la conviction que la seule source substantielle de revenus alternatifs était la valorisation des biens immobiliers. Dans ce but, elle a répondu fin 2022-début 2023 aux sollicitations de plusieurs grandes sociétés désireuses d'implanter de l'activité sur les deux grandes parcelles communales sises de part et d'autre du chemin du Pâqueret. Elle y a renoncé cependant après quelques mois, le potentiel financier de cette démarche s'étant avéré décevant.

C'est alors qu'un plan C s'est dessiné. Le Canton et les deux faîtières des communes vaudoises se sont accordés le 30 mars 2023 sur un nouveau modèle péréquatif très attrayant pour Saint-Sulpice, puisqu'il lui promettait une baisse de charges équivalant à trois ou quatre points d'impôt. La Municipalité a alors décidé d'attendre la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme en 2025 pour juger de l'état des finances communales.

Les acomptes envoyés par le Canton ont confirmé un gain de quelque CHF 1'500'000.-. Tandis que l'ancienne péréquation horizontale, la péréquation des ressources, a augmenté d'environ 2,5 millions de francs, l'ancienne péréquation verticale, la participation à la cohésion sociale, a baissé de près de CHF 4'000'000.-.

Mais gare ! Derrière le gain financier immédiat se cache un mécanisme redoutable pour des communes comme Saint-Sulpice, caractérisées par leur richesse (la valeur élevée de leur point d'impôt par habitant) et leur bas taux d'imposition. La nouvelle péréquation horizontale a été conçue pour favoriser un nivellement des revenus d'impôts comme des taux d'imposition. Et il sera très difficile d'y résister.

Investir ou pas ?

Devant ces difficultés, la Municipalité a été placée devant un choix stratégique : devait-elle ou non geler tout investissement en attendant une embellie financière ? Sa décision a été de continuer à investir, et ce pour une raison simple : de nombreux investissements sont des nécessités pressantes. C'est le cas, par exemple, de l'agrandissement prochain des capacités du collège par l'installation de structures mobiles dans le voisinage immédiat du bâtiment existant : les communes ont l'obligation légale de fournir suffisamment de classes à leurs enfants en âge scolaire. Or, les dernières projections en date montrent qu'il en manquera deux à la rentrée 2026.

C'est le cas aussi de la rénovation de différents bâtiments communaux, à commencer par l'église, dont les murs se lézardent et s'effritent faute d'avoir reçu des soins réguliers au cours de ces dernières décennies.

C'est le cas également de la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie communale, l'ancienne étant devenue obsolète, à la fois dangereuse pour ses employés, inconfortable pour ses usagers et nuisible pour le développement de l'aire d'activité.

C'est le cas encore de la réhabilitation des conduites d'épuration, ainsi que des stations de pompage (STAP) et de relevage (STREL), qui présentent des signes inquiétants d'usure. Et c'est sans parler d'autres infrastructures, dont la dégradation est apparue lors de la coupure de courant qui a privé d'électricité en novembre une grande partie de la Commune.

C'est enfin le cas du réaménagement du Laviau, qu'imposent aussi bien la renaturation de la Venoge par le Canton que la non-conformité des terrains de sport au Plan général d'affectation.

Les chantiers en cours

La Municipalité a avancé en 2024 sur ces différents chantiers.

Elle a commencé à préparer l'installation de structures mobiles au collège des Pâquis, d'entente avec la direction de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice.

Elle a assuré la rénovation du plus vieux bâtiment du patrimoine financier de la Commune, situé au Bochet 1, en louant sa parcelle à une fondation selon la formule du DDP, ce qui lui permettra parallèlement d'augmenter ses revenus et de mettre à disposition davantage de logements dont les loyers devront être inférieurs au prix du marché.

Elle a entamé la réalisation d'un avant-projet de la future voirie-déchèterie, en obtenant le crédit nécessaire auprès du Conseil communal, ouvrant ainsi la voie à un vote du crédit de construction fin 2026.

Elle a poursuivi la réhabilitation des conduites d'épuration sur la base du crédit cadre qui lui a été délivré en 2022, tout en continuant la modernisation de l'éclairage public sur la RC1 et dans le centre de la commune.

Elle a entrepris l'étude du rehaussement des quais des lignes 31 et 33, pour les mettre en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) entrée en vigueur en 2004.

Elle a enfin avancé sur le Plan d'affectation "Le Laviau", un document destiné à tirer les conséquences urbanistiques de la renaturation de la Venoge et de la non-conformité des terrains de football au Plan général d'affectation de la Commune.

Les seuls investissements non liés à une obligation légale ou pratique sont le passage du centre de la Commune en zone 20 et le réaménagement du parc du Russel.

Ils n'en rejoignent pas moins les souhaits de nombreux Serpelious. Dans le premier cas, le désir de rendre le centre villageois plus convivial et de détourner le trafic de transit vers la RC1 ; dans le second, celui de tirer meilleur parti d'un des plus beaux espaces publics de la Commune, en en réhabilitant les équipements et en y plantant davantage d'arbres.

La Municipalité n'a pas découvert ces chantiers. Sa devancière, en charge entre 2016 et 2021, avait déjà recensé la plupart d'entre eux et en avait ouvert certains. Mais la lenteur des procédures publiques, aggravée par la pandémie de Covid-19, en a freiné et parfois même arrêté la réalisation.

Au moment de recevoir ces dossiers en héritage, l'exécutif actuel n'a pu que constater leur pertinence et le retard pris par beaucoup d'entre eux. Elle s'est dès lors efforcée de les relancer.

Une large gamme de services

Aux « grands chantiers » s'ajoute l'activité routinière de la Commune. Une activité multiforme qui assure une large gamme de services tantôt imposés par la loi, tantôt facultatifs mais ardemment souhaités par les Serpelious.

Pour la mener, le personnel est monté en 2024 à près d'une centaine de collaborateurs, plus de la moitié d'entre eux travaillant désormais dans les structures dédiées à l'enfance, qu'elles soient pré-scolaire (garderie), parascolaire (accueil de jour) ou extrascolaire (réfectoire et centre de jeunes).

Que tous ces collaborateurs soient ici remerciés pour leur engagement ! Beaucoup travaillent à flux tendus, quand ils ne multiplient pas les heures supplémentaires, et méritent amplement cette modeste marque de considération.

Étienne Dubuis, syndic

AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2024, le Conseil communal s'est réuni à neuf reprises : cinq fois, de janvier à juin, sous la présidence de M. Cyril Golaz, et quatre fois, de juillet à décembre, sous celle de M. Nicolas Guillot.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30 JUIN 2024

Président :	M. Cyril Golaz	
1 ^{er} vice-président :	M. Nicolas Guillot	
2 ^{ème} vice-président :	M. David-André Knüsel	
Scrutateurs :	M. Jérémy Bernasconi	
	M. Filipe de Pinho	(jusqu'au 21.02)
	M. Quentin Tonascia	(dès le 21.02)
Scrutateurs suppléants :	M. Jean-Pierre Jatton	(jusqu'au 17.04)
	M. Mark Mc Cormick	(dès le 17.04)
	M. Stéphane Lévy	
Secrétaire ad interim :	Mme Michelle Fournier	(jusqu'au 21.02)
Secrétaire :	Mme Brigitte Grobet	(du 21.02 au 30.04)
Secrétaire remplaçante :	Mme Fanny Gantin	(du 01.05 au 30.06)
Huissière :	Mme Laetitia Harrel-Bond	(jusqu'au 30.06)
Huissière :	Mme Cassy Paratore	

COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2024

Président :	M. Nicolas Guillot	
1 ^{er} vice-président :	M. David-André Knüsel	
2 ^{ème} vice-président :	M. Edouard Cattin	
Scrutateurs :	M. Mark Mc Cormick	
	M. Stéphane Lévy	
Scrutateurs suppléants :	M. Gabriel Décoppet	
	M. Benito Quintas	
Secrétaire :	Mme Anne Kaufmann	(démission au 31.12)
Huissière :	Mme Cassy Paratore	

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2024 (57 PERSONNES ASSERMENTÉES)

Groupes politiques :

- L'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE)*
- Les Libéraux-Radicaux Saint-Sulpice (PLR)*
- Les Serpelious de Centre-Droite (SCD)*
- Les Vert·e·s de Saint-Sulpice (Vert·e·s)*

Aebischer Nathalie	ASSE	Krafft François	ASSE
Affolter Markus	SCD	Lasseb Karim	ASSE
Allemann Yves	SCD	Lehmann Christian	ASSE
Bernasconi Jérémy	SCD	Lévy Stéphane	Vert·e·s
Bidinost Marcelo	SCD	Lo Cascio Chappuis Virginie	PLR
Billeter Stéphane	PLR	Lyonette Elenor	Vert·e·s
Bizzo Quentin	SCD	Mc Cormick Mark	Vert·e·s
Bocchetti Salvatore	ASSE	Mermod Nicolas	ASSE
Burrus Diane	SCD	Micolis Anouchka	SCD
Cattin Édouard	ASSE	Mouvet Laurent	ASSE
Chabanel Olivier	PLR	Nussbaumer-Picard Cindy	Vert·e·s
Chappuis Olivier	ASSE	Oberhaensli Jean	Vert·e·s
Clerc Laurent	SCD	Pache Rémy	SCD
Cuérel Jean-Philippe	SCD	Panno Alessandro	SCD
Décoppet Gabriel	ASSE	Pietramaggiori Giorgio	ASSE
Delessert Arnaud	Vert·e·s	Plass Robert	ASSE
de Sousa Leticia	SCD	Pojer Florence	ASSE
Fankhauser Carmen	ASSE	Probst Claude	ASSE
Froehlich Helena	PLR	Quintas Benito	ASSE
Gander Vanessa	ASSE	Racine Michel	SCD
Golaz Cyril	SCD	Reichenthal Nadine	ASSE
Guillot Nicolas	Vert·e·s	Richards Linda	SCD
Guthmuller Anne	ASSE	Richards Stephen	PLR
Gygax Rolf	SCD	Salina Alexandre	Vert·e·s
Hauschild Michael	ASSE	Tonascia Quentin	SCD
Hirsch Hans-Jörg	ASSE	Vermeulen Étienne	Vert·e·s
Hostettler Simon	PLR	Wirth Paul	ASSE
Kaeser Alice	ASSE	Yazyev Oleg	ASSE
Knüsel David-André	ASSE		

MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

En 2024, deux remplacements et trois démissions ont été enregistrées :

- M. Jacques Equey, décédé en 2023, remplacé par M. Christian Lehmann, pour l'ASSE ;
- M. Jean-Pierre Jaton, remplacé par M. Mark Mc Cormick, pour l'ASSE ;
- Mme Isabelle Vallotton, non remplacée, pour l'ASSE ;
- Mme Roxane Berner, non remplacée, pour l'ASSE.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du mercredi 21 février 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Michelle Fournier, secrétaire ad interim

Effectif : 59 membres dont 48 présents

Le Conseil Communal a :

- assermenté un nouveau membre, M. Christian Lehmann (ASSE), remplaçant M. Jacques Equey (ASSE), décédé en décembre 2023 ;
- nommé un nouveau scrutateur, M. Quentin Tonascia (SCD), remplaçant M. Filipe de Pinho (SCD), démissionnaire en 2023 ;
- décidé d'accepter le préavis municipal n° 01/2024 « Demande d'un crédit de CHF 813'550.-, remboursé à 95 %, pour revitaliser les rives de Dorigny ».

Séance du mercredi 20 mars 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Brigitte Grobet, nouvelle secrétaire

Effectif : 59 membres, dont 42 présents

Le Conseil Communal a :

- élu tacitement sa nouvelle secrétaire Mme Brigitte Grobet, remplaçant Mme Michelle Fournier, secrétaire ad interim ;
- accepté le préavis municipal n° 02/2024 « Demande d'un crédit de CHF 263'000.- pour l'étude et le suivi des travaux visant à réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à remplacer les abribus existants » ;
- accepté le préavis municipal n° 03/2024 « Modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret ».

Séance du mercredi 17 avril 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Brigitte Grobet, secrétaire

Effectif : 59 membres, dont 46 présents

Le Conseil Communal a :

- assermenté un nouveau membre, M. Mark Mc Cormick (Vert-e-s), remplaçant de M. Jean-Pierre Jaton (Vert-e-s), démissionnaire ;
- nommé un nouveau scrutateur suppléant, M. Mark Mc Cormick (Vert-e-s), remplaçant de M. Jean-Pierre Jaton (Vert-e-s), démissionnaire ;
- a nommé un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts, Mme Nadine Reichenthal (ASSE), remplaçante de feu M. Jacques Equey (ASSE) ;

Séance du mercredi 17 avril 2024 (suite)

- accepté le préavis municipal n° 04/2024 « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000.- TTC pour la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri » ;
- accepté le préavis municipal n° 05/2024 « Réponse au postulat de Mme Dubuis & consorts « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » » ;
- accepté le préavis municipal n° 06/2024 « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner & consorts « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » ».

Séance du mercredi 15 mai 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante

Effectif : 59 membres, dont 39 présents

Le Conseil communal a :

- nommé un nouveau membre à la Commission immobilière, M. Stephen Richards (PLR), remplaçant M. Bernard Montavon (PLR), démissionnaire ;
- accepté le préavis municipal n° 07/2024 « Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la Commune de Saint-Sulpice » ;
- accepté le préavis municipal n° 08/2024 « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner & consorts « Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel » ».

Séance du mercredi 12 juin 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante

Effectif : 59 membres, dont 44 présents

Le Conseil communal a :

- pris acte de la démission de Mme Laetitia Harrel-Bond de sa fonction d'huissière suppléante. Le poste n'a pas été repourvu.
- décidé de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023 ;
- accepté le préavis municipal n° 09/2024 « Comptes 2023 » ;
- accepté le préavis municipal n° 10/2024 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant ».

Séance du mercredi 26 juin 2024

Présidence : M. Cyril Golaz

Secrétariat : Mme Fanny Gantin, secrétaire remplaçante

Effectif : 59 membres, dont 46 présents

Renouvellement du Bureau pour 2024-2025 :

- M. Nicolas Guillot (Vert-e-s) est élu Président ;
- M. David-André Knüsel (ASSE) est élu 1^{er} Vice-président ;
- MM. Mark Mc Cormick (Vert-e-s) et M. Stéphane Lévy (Vert-e-s) sont élus scrutateurs ;
- MM. Gabriel Décoppet (ASSE) et Benito Quintas (ASSE) sont élus scrutateurs suppléants.

Le Conseil communal a :

- élu Mme Anne Kaufmann au poste de secrétaire du Conseil communal et assermentée séance tenante ;
- nommé Mme Anne Guthmüller (ASSE) en qualité de nouveau membre à la Commission de gestion et des finances (COGEFI) pour 2024-2025. La Présidence de la COGEFI est désormais assurée par Mme Cindy Nussbaumer-Picard (Vert-e-s).

Séance du mercredi 18 septembre 2024

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Anne Kaufmann, nouvelle secrétaire

Effectif : 57 membres, dont 47 présents

Le Conseil communal a :

- pris acte de la démission du Conseil communal de Mme la Conseillère communale Isabelle Vallotton (ASSE), avec effet immédiat, selon avis du 15 juillet 2024 ;
- pris acte de la démission du Conseil communal de Mme la Conseillère communale Roxane Berner (ASSE), avec effet immédiat, selon avis du 17 juillet 2024 ;
- a nommé Mme Virginie Lo Cascio Chappuis (PLR), remplaçante de M. Bernard Liechti (ASSE), ancien Conseiller, en qualité de nouveau membre de la Commission d'attribution des logements (COMAT) de la société coopérative d'habitation (SCH) Les Balcons du Léman ;
- a élu M. Edouard Cattin (ASSE) en qualité de 2^e Vice-président du Conseil communal pour l'année 2024-2025 ;
- accepté le préavis municipal n° 11/2024 relatif à une demande d'un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration ;
- accepté le préavis municipal n° 12/2024 relatif à la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Commune de Saint-Sulpice et la fondation TKM – Théâtre Kléber-Méleau ;
- accepté le préavis municipal n° 13/2024 relatif à la suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du Fonds communal pour l'éclairage public.

Séance du 6 novembre 2024

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Anne Kaufmann

Effectif : 57 membres, dont 43 présents

Le Conseil communal a :

- nommé Mme Elenor Lyonette (Vert-e-s), remplaçante de Mme Cindy Nussbaumer-Picard (Vert-e-s), démissionnaire, en qualité de nouveau membre de la COGEFI.
Mme Nadine Reichenthal (ASSE) est élue présidente de cette commission, remplaçante de Mme Cindy Naussbaumer-Picard, démissionnaire (Vert-e-s) ;
- d'accepter le préavis municipal n° 14/2024 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle n° 290 sise au chemin du Bochet 1 ;
- d'accepter le préavis municipal n° 15/2024 relatif à la réponse au postulat de Mme Claude Probst & Consorts « Pour un village à 30 km/h ».

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Présidence : M. Nicolas Guillot

Secrétariat : Mme Anne Kaufmann

Effectif : 57 membres, dont 38 présents

Le Conseil communal a :

- pris acte de la démission de Mme Anne Kaufmann, secrétaire du Conseil communal, pour la fin de l'année 2024 ;
- accepté le préavis municipal n° 16/2024 relatif à la Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens – Secteur 15 – « Terrains de foot / Praz Véguey » ;
- accepté le préavis municipal n° 18/2024 relatif à la Modification de l'article 15 du règlement communal sur la gestion des déchets de la Commune de Saint-Sulpice » ;
- pris acte de la Réponse de la Municipalité au Postulat d'Alice Kaeser « Demande d'explications sur le « Comité consultatif » créé pour les parcelles n° 404 et 652 du Pâqueret » ;
- décidé de ne pas entrer en matière sur le préavis municipal n° 17/2024 relatif au budget 2025.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Commission de gestion et des finances

Présidente :	Mme Nadine Reichenthal	ASSE
Membres :	Mme Anne Guthmüller	ASSE
	Mme Carmen Fankhauser	ASSE
	M. Michel Racine	SCD
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Olivier Chabanel	PLR
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

Commission immobilière

Président :	M. Laurent Mouvet	ASSE
Membres :	Mme Nathalie Aebischer	ASSE
	M. David-André Knüsel	ASSE
	Mme Diane Burrus	SCD
	M. Marcelo Bidinost	SCD
	M. Stephen Richards	PLR
	M. Stéphane Lévy	Les Vert·e·s

Commission de recours en matière d'impôts

Président :	M. David-André Knüsel	ASSE
Membres :	Mme Nadine Reichenthal	ASSE
	Mme Linda Richards	SCD
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Jean Oberhaensli	Les Vert·e·s

Commission d'épuration

Président :	M. Olivier Chappuis	ASSE
Membres :	M. Jérémy Bernasconi	SCD
	M. Yves Allemann	SCD
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Édouard Cattin	ASSE
	M. Nicolas Mermod	ASSE
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

Commission du Laviau

Président :	M. Étienne Vermeulen	Les Vert·e·s
Membres :	M. Édouard Cattin	ASSE
	M. François Kraft	ASSE
	M. Benito Quintas	ASSE
	M. Yves Allemann	SCD
	M. Rolf Gygax	SCD
	M. Stéphane Billeter	PLR

DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, AU 31 DÉCEMBRE 2024

Conseil intercommunal de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

Délégué(e)s :	M. Simon Hostettler	PLR
	Mme Claude Probst	ASSE
	M. Cyril Golaz	SCD
Suppléant :	M. Étienne Vermeulen	Les Vert·e·s

Gestion de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

Délégué(e)s :	M. Nicolas Guillot	Les Vert·e·s
	Mme Linda Richards	SCD

Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Déléguée :	Mme Florence Pojer	ASSE
------------	--------------------	------

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)

Délégué(e)s :	M. Stéphane Billeter	PLR
	Mme Alice Kaeser	ASSE

Conseil intercommunal de l'association Sécurité dans l'Ouest lausannois (PolOuest)

Délégué(e)s :	M. Oleg Yazyev	ASSE
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

Sans délégation du Conseil communal : Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Mme Diane Burrus (SCD) assiste aux séances à titre personnel et rapporte au Conseil.

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COGEFI

Les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe du présent rapport de gestion.

MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS EN COURS OU EN SUSPENS

Au 31 décembre 2024, une initiative n'a pas encore reçu de réponse de la Municipalité :

- « Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins » (motion – 9 février 2022).

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le samedi 7 septembre dernier, le Conseil communal a participé à sa traditionnelle sortie annuelle.

Cette journée a débuté par un voyage jusqu'à la jolie ville de la Chaux-de-Fonds, où un petit déjeuner était organisé dans un café atypique de la ville. Nous y avons découvert la cuisine végétalienne, avec d'excellentes pâtisseries et boissons.

Une visite guidée du Musée international de l'horlogerie était ensuite organisée, permettant de découvrir l'artisanat impressionnant du nord de notre pays. À la suite de cela, nous avons pu profiter d'un bon repas dans le charmant cadre du restaurant de l'Hôtel-de-ville.

L'estomac bien rempli, les participants sont repartis pour se rendre ensuite à Saignelégier, où ils ont pu visiter la Brasserie BFM (Brasserie des Franches-Montagnes), fierté de l'artisanat suisse. Nous y avons découvert une entreprise de passionnés, amoureux de l'art brassicole, innovant dans les techniques et la recherche de saveurs nouvelles, et enthousiastes à l'idée de le partager avec nous, le tout dans le cadre somptueux des Franches-Montagnes.

La soirée a été clôturée par la traditionnelle raclette au carnotzet communal.

Cette journée a été l'occasion de partager bien des moments agréables entre collègues, et avec les membres de la Municipalité, dans une ambiance bon enfant et chaleureuse.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

L'année 2024 a été accompagnée d'un intense jeu de chaises musicales pour le poste de secrétaire du Conseil.

Si ce poste a connu autant d'instabilité, c'est pour plusieurs raisons. D'une part la précarité du poste sous l'ancien système, qui n'était pas assez rémunéré et manquait de clarté dans son cahier des charges. Si la façon de faire convenait à une époque où le/la secrétaire était membre du Conseil, les choses changent radicalement dans un Conseil où aucun des membres n'avait le temps, la motivation, et les compétences pour occuper ce poste, et cela s'est fait sentir ces dernières années. Il faut ajouter à cela la difficulté de trouver du personnel qualifié et disposé à travailler aux heures incongrues que nos séances occupent, plus les dimanches de votations.

Le nouveau système est plus clair dans son cahier des charges et dans son système de rémunération, et nous espérons qu'il apporte une meilleure stabilité pour le poste de secrétaire du Conseil.

Nous sommes actuellement en bonne voie pour trouver quelqu'un qui saura tenir durablement le poste de secrétaire du Conseil communal.

Nicolas Guillot, président du Conseil communal

TRANSMISSION DES POUVOIRS AU SEIN DU BUREAU

La transmission officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal, entre l'équipe sortante et l'équipe entrante, a eu lieu le 2 juillet 2024.

MUNICIPALITÉ

AVANT-PROPOS

En 2024 comme en 2023, la Municipalité de Saint-Sulpice s'est caractérisée par une grande stabilité. Elle n'a subi aucun départ, dans un environnement cantonal où les démissions de municipaux sont nombreuses. Et aucun de ses membres n'a changé de dicastère, mis à part le transfert de l'Office de la population et réception, devenu un service à part entière, du syndic au municipal Olivier Matthey. Cette constance a permis à chacun d'approfondir ses connaissances dans ses tâches spécifiques.

Un autre facteur favorable a été l'esprit d'équipe et l'engagement dont tous ont fait preuve au long de l'année 2024. Ces dispositions sont essentielles à l'efficacité de l'exécutif. En tant que membres d'un collège, les municipaux sont en effet appelés à déborder de leurs dicastères pour se prononcer également sur les projets des autres. Et ce dans des domaines parfaitement disparates, des finances aux RH, de l'aménagement du territoire à la mobilité, de la police des constructions à la voirie, de l'informatique aux bâtiments communaux, des affaires intercommunales aux sociétés locales, des abattages d'arbres à l'épuration, de l'enfance aux affaires sociales, de la sécurité à la voirie, des routes à la culture, sans oublier les naturalisations et les visites aux nonagénaires. Sans capacité au compromis, l'exercice devient vite impossible.

Même lorsque les conditions d'un bon fonctionnement sont réunies, les décisions d'importance prennent du temps. Elles rencontrent une série d'obstacles inhérents à toute démocratie, auxquels s'ajoutent des lourdeurs caractéristiques de la Suisse comme l'organisation des exécutifs en collèges et l'usage aisé du référendum.

Le traitement d'un gros dossier, engageant une dépense de plus de 50'000 francs, relève souvent du parcours du combattant. Après avoir pris connaissance du sujet, le municipal le soumet à ses collègues pour évaluer leur adhésion. En cas d'intérêt, il le travaille à l'interne et à l'externe, avec des experts et des politiques, pendant des mois, voire des années, pour le porter in fine, sous une forme aboutie, devant la Municipalité. Le projet une fois adopté à ce niveau, un deuxième cycle de consultations débute. Il commence par la rédaction d'un préavis, se poursuit par le dépôt du document devant le Conseil communal, continue par le passage du texte devant une commission et se termine en principe par le vote du délibérant. En principe seulement, puisqu'il existe par la suite des possibilités de référendum et, le cas échéant, des voies de recours légaux.

Plusieurs freins s'ajoutent à la durée « normale » de ces démarches. Le premier est le manque de fonds. Il n'est pas seulement question ici du financement des projets, qui intervient en bout de course, mais aussi du financement des études nécessaires à établir un projet solide et à savoir « de quoi on parle ». Un deuxième frein est le manque de ressources humaines. Lorsqu'un service communal est pressenti pour prendre un dossier en charge, il est supposé le faire en plus de ses tâches courantes qui l'accaparent déjà.

Le travail de municipal est passionnant, par les défis qu'il lance et par les enseignements qu'il apporte jour après jour. Mais plus que tout peut-être, il est une école de patience.

La Municipalité

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

État au 31 décembre 2024

Syndic :	M. Étienne Dubuis	ASSE
Vice-syndique :	Mme Corinne Willi	ASSE
Membres :	Mme Anne Merminod	ASSE
	M. René Piller	SCD
	M. Olivier Matthey	SCD

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

État au 31 décembre 2024

M. Étienne DUBUIS, Syndic	Administration générale Ressources humaines Finances Développement économique Aménagement du territoire Mobilité Paroisses
Mme Corinne WILLI, Vice-syndique	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Éclairage public Services industriels Assainissement
Mme Anne MERMINOD, Municipale	École Préscolaire, parascolaire et extrascolaire Jeunesse Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
M. René PILLER, Municipal	Police Service du feu Protection civile Affaires militaires Police des constructions Sociétés locales Sports
M. Olivier MATTHEY, Municipal	Office de la population Cohésion sociale Seniors Bâtiments communaux Informatique Télécommunications

SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a tenu 38 séances (20 lors du premier semestre et 18 lors du second). Ces séances se tiennent en principe le lundi après-midi, de 14h à 18h. Elles comprennent un échange de communications, une série de décisions et des prises d'acte (examen des principaux écrits parvenus à la Commune pendant la semaine écoulée). Ces séances ont donné lieu, en 2024, à 651 décisions.

À ces réunions se sont ajoutées des préséances consacrées à des sujets particuliers qui demandaient à être approfondis. Ces préséances ont connu un format long (le lundi matin pendant deux à trois heures) et un format court (le lundi après-midi, pour une durée d'une demi-heure à une heure). Des spécialistes de différents domaines, appartenant ou non au personnel communal, ont été invités à ces occasions.

En fin d'année, de nombreuses séances ont été organisées, les premières au pied levé, pour gérer le difficile remplacement du boursier dans un contexte marqué par l'absence annoncée de budget début 2025.

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

État au 31 décembre 2024

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle n° 187 à Saint-Sulpice	En cours	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.- pour la requalification du tronçon de la RC1A, Étape 3 (secteur Tir-Fédéral – Venoge)	En cours	2'400'000.00	2'224'119.25
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.- pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nursérie-garderie au chemin des Pâquis	En cours	4'400'000.00	3'705'807.61
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.- pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs communaux EC/EU	En cours	990'000.00	786'893.19

N°	Année 2020	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
09/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.- pour le réaménagement du chemin du Russel	Terminée	77'000.00	90'095.84

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
02/21	Demande de crédit de CHF 269'000.- pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis	Terminée	269'000.00	192'935.11
05/21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge	En cours	330.00	-
20/21	Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude à hauteur de CHF 50'000.- par cas	En cours	50'000.00 par cas	-

N°	Année 2022	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
03/22	Règlement communal sur la vidéosurveillance	Terminée	-	-
04/22	Demande de crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT pour l'assainissement des collecteurs communaux EC/EU	En cours	2'000'000.00	382'647.40
08/22	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 13 « Chemin du Bochet / Chemin des Esserts »	Terminée	997.00	893.92
12/22	Demande de crédit de CHF 1'250'000.- pour le réaménagement du chemin de Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU	En cours	1'250'000.00	922'738.45

N°	Année 2023	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
04/23	Demande d'un crédit de CHF 73'000.- pour l'informatique communale. Remplacement des serveurs physiques et virtuels et mise à jour de MS office	En cours	73'000.00	56'793.10
07/23	Demande d'un crédit de CHF 158'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de panneaux photovoltaïques au Centre 52	En cours	158'000.00	174'801.40
09/23	Demande d'un crédit de CHF 285'000.00 TTC pour l'élaboration du plan d'affectation « Le Laviau »	En cours	285'000.00	194'065.26
11/23	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 14 « Chemin des Esserts / Bois »	Terminée	1'302.00	981.69
12/23	Demande de crédit d'études préliminaires pour l'aménagement d'une zone de rencontre au cœur du bourg et l'extension de la zone 30 km/h	Avant-projet en cours de finalisation	75'000.00	44'176.40

N°	Année 2024	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2024
	Bilan de mi-législature 2021-2026	Terminée	-	-
01/24	Demande d'un crédit de CHF 813'550, remboursé à 95 %, pour revitaliser les rives de Dorigny	En cours	813'550.00	33'867.22
02/24	Demande d'un crédit de CHF 263'000.- pour l'étude et le suivi des travaux visant à réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à remplacer les abribus existants	Etude du projet en cours de finalisation	263'000.00	121'044.67
03/24	Modification du plan fixant la limite des constructions au ch. du Pâqueret	Terminé	-	-
04/24	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000.- TTC pour la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri	En cours	274'000.00	10'237.20
05/24	Réponse au postulat de Mme Nathalie Dubuis et Consorts « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux »	Terminée		
06/24	Réponse au postulat de Mme Roxane Berner et Consorts « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune »	Terminée		
07/24	Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la Commune de Saint-Sulpice	En cours	-	-
08/24	Réponse au postulat de Roxane Berner & Consorts « Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel	Terminée	-	-
09/24	Comptes 2023	Terminée	-	-
	Rapport de gestion 2023	Terminée		
10/24	Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter jusqu'à CHF 3'000'000.- pour couvrir le ménage courant	En cours	3'000'000.00	3'000'000.00
11/24	Demande d'un crédit de CHF 234'000.- TTC pour la phase d'avant-projet de la construction d'une nouvelle déchèterie et d'un bâtiment pour la voirie et l'administration	En cours	234'000.00	50'162.84
12/24	Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Commune de St-Sulpice & la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau	Terminée	-	-
13/24	Suppression de l'alinéa 2 de l'article 12 du Règlement du fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable (FEEDD) et du fons communal pour l'éclairage public	En cours	-	-
14/24	Octroi d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 290 sise au chemin du Bochet 1	En cours	-	-
15/24	Réponse au postulat de Madame Claude Probst & Consorts « Pour un village à 30 km/h »	Terminée	-	-
16/24	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens – Secteur 15 – « Terrains de foot / Praz Véguey »	En cours	-	-
17/24	Budget 2025	Refusé	-	-
18/24	Modification de l'article 15 du Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la Commune de Saint-Sulpice	En cours	-	-
	Rapport au Conseil communal valant réponse au postulat d'Alice Kaeser « Demande d'explications sur le « Comité consultatif » créé pour les parcelles 494 et 652 du Pâqueret »	Terminée	-	-
	Postulat du 17 novembre 2024 de M. Mark McCormick « Invitation à la Municipalité d'étudier la création d'un jardin communal et de préparer un préavis décrivant le mode de fonctionnement du jardin et son financement »	Refusée	-	-

COMMISSIONS MUNICIPALES

Composition de la Commission de salubrité au 31 décembre 2024

Président :	M. René Piller	Municipal
Membre :	M. David Conde	Chef du Service technique

La **Commission de salubrité** a pour mission de donner son préavis à la Municipalité sur les questions d'hygiène et de salubrité. Elle veille à l'hygiène des constructions, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public et signale les travaux qu'impose l'assainissement de certaines habitations, ainsi que les habitations qui ne peuvent être assainies et ne sont plus habitables.

Composition de la Commission pour le développement durable au 31 décembre 2024

Présidente :	Mme Anne Merminod	Municipale
Membres :	M. Arnoud Bifrare	
	M. Quentin Bizzo	Conseiller communal SCD
	M. Arnaud Delessert	Conseiller communal Les Vert-e-s
	Mme Carmen Fankhauser	Conseillère communale ASSE
	Mme Helena Froehlich	Conseillère communale PLR
	Mme Andrea Medrano	Déléguée au développement durable
	M. Pierre-Alain Probst	
	M. Constant Signarbieux	

La **Commission pour le développement durable** a notamment pour but de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la production d'énergie par des sources renouvelables, ainsi que le soutien des activités de conseil et de sensibilisation dans ces domaines (voir le règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, FEEDD).

Elle soumet chaque année un programme de subventions et d'activités à la Municipalité.

ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Comme la plupart des communes vaudoises, Saint-Sulpice assure de nombreuses responsabilités au niveau intercommunal. Ces activités concernent notamment la police, le service du feu, la protection civile, l'aménagement du territoire, la mobilité, les routes, l'épuration, les écoles, le parascolaire, la cohésion sociale, la culture, le tourisme et l'environnement, pour ne citer que les principales. Dans ce cadre, les membres de la Municipalité, en dehors de leurs tâches purement communales, sont actifs au sein d'une trentaine d'organismes intercommunaux ou d'autres entités, tels que mentionnés ci-après.

Aménagement du territoire

- **Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles (COH)**

La COH réunit des représentants des Communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, de Lausanne et de Saint-Sulpice, ainsi que de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est un lieu d'échange d'informations et de consultation sur l'intégration des hautes écoles à leur voisinage. En 2024, sa présidence était assurée par Étienne Dubuis, syndic de Saint-Sulpice.

Délégués de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président, et René Piller

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Le PALM résulte de la politique fédérale de densification des espaces urbains, visant à mieux protéger les sols dédiés à l'agriculture et à la nature en Suisse. Dans la perspective de la création d'une grande métropole, il est structuré en cinq secteurs, appelés également « schémas directeurs » : le Centre Lausanne, l'Ouest lausannois, le Nord lausannois, l'Est lausannois et la Région Morges. Son « périmètre compact » compte 26 communes, dont Saint-Sulpice.

Le PALM est placé sous l'égide du Canton, lui-même subordonné à la Confédération. Dirigé par un comité de pilotage de neuf personnes, il est présidé par les conseillers d'État chargés de l'aménagement du territoire et de la mobilité et comprend aussi les présidents des cinq schémas directeurs, ainsi que les présidents de deux régions (Lausanne Région et Région Morges).

Saint-Sulpice n'a pas de représentant au sein de ce comité. Elle y a été représentée, comme les autres communes du district, par la présidente de l'ancien Schéma directeur de l'Ouest lausannois (devenu Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), la syndique de Bussigny Claudine Wyssa, puis par son successeur à ce poste, le syndic de Crissier Laurent Bovay.

- **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)**

SDOL est un « projet de territoire » qui regroupe les huit communes du district et travaille à une vision de l'aménagement urbain à long terme dans l'Ouest lausannois. Très actif, il a publié en 2021 le premier plan directeur intercommunal du canton, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a été approuvé par les huit Municipalités, puis par les huit Conseils communaux du district.

SDOL est géré au quotidien par un Bureau basé à Renens et composé de huit personnes (dont le directeur est Benoît Biéler). Il compte à sa tête un Groupe de pilotage (GROPIL), composé des huit syndics du district et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau de SDOL. Sa présidence a été assurée en 2024 par Laurent Bovay, syndic de Crissier.

Délégué de Saint-Sulpice au sein du GROPIL : Étienne Dubuis

SDOL comprend par ailleurs différents organes pérennes, dont :

- Le Groupe décisionnel Urbanisme, chargé de mettre en œuvre le PDi-OL.
Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président
- Le Groupe décisionnel Mobilité.
Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

SDOL organise enfin des groupes ad hoc sur diverses thématiques ponctuelles.

Cohésion sociale

- **Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

L'APREMADOL a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur les lieux de résidence, lorsque des personnes connaissent une situation de dépendance en raison de leur état de santé ou qu'elles ont besoin d'un appui momentané. L'association est composée d'une équipe de direction et de quatre centres médico-sociaux (CMS), dont un à Ecublens qui dessert notamment Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**

L'ARASOL a pour but d'organiser l'aide sociale au niveau régional, en assurant la subsistance aux personnes dans le besoin, en favorisant leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

L'ARASOL garantit l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et celle du règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Elle confie la réalisation opérationnelle de ces tâches au Centre social régional (CSR) pour la première et à l'Agence d'assurances sociales (AAS) pour la seconde.

Basée à Renens, elle comprend sept communes, soit toutes les communes du district à l'exception de Prilly, selon le découpage opéré par le Canton.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Conférence des municipaux en charge des affaires sociales**

La Conférence des municipaux en charge des affaires sociales regroupe tous les municipaux en charge de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, les chefs de service (lorsqu'il y en a), la responsable de l'APREMADOL, le responsable de l'ARASOL et la déléguée au logement de la Commune de Renens. Depuis 2021, les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle, pendant un ou deux ans, et le travail administratif incombe à la commune dont le municipal est le président. Afin d'assurer le suivi au cours des années, un poste de secrétaire général a été créé en 2024. Depuis le 1er juillet 2024, la présidence est menée par la Commune de Crissier, en la personne de Mme Caroline Albiker-Pochon.

Cette conférence n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle propose des projets et crée des groupes de travail. Les décisions sont prises par chaque municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

Culture

- **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise**

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé en 1988 pour aider les institutions suivantes : le Béjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Une vingtaine de communes, dont Saint-Sulpice, ont signé sa convention et possèdent un droit d'accès à ses organes, l'assemblée générale et le comité de gestion.

La Commune a adhéré au principe du passeport culturel, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport offre des billets à moitié prix pour les spectacles de ces quatre institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau (TKM), les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny. La carte, gratuite, est également valable au Centre Pluriculturel et social d'Ouchy et dans des musées. Cette offre s'étend chaque année. La Ville de Lausanne gère toutes les commandes, refacturant les billets aux communes concernées en fin d'année.

En 2024, pour la quatrième et dernière fois, la commune a obtenu une subvention de CHF 5'000.- pour le festival des arts de rue.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupe coordination culture de l'Ouest lausannois**

Ce comité réunit l'ensemble des municipaux en charge de la culture dans la région de l'Ouest Lausannois. Il convie également les responsables de services à participer à certaines de ses réunions.

L'année 2024 a été principalement consacrée à créer et à publier un calendrier des activités culturelles qui se passent dans les différentes communes du district.

Une réflexion est entamée concernant la fête pour les 15 ans du district qui aura lieu en 2028.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

Développement

- **Lausanne Région**

L'association Lausanne Région regroupe 27 communes, représentant quelque 300'000 habitants. Elle est chargée d'en développer le potentiel lorsque des initiatives ou des réflexions dépassent les frontières communales. Elle propose ses services dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, d'enfance, de formation professionnelle, de prévention des dépendances, de seniors ou de sport. Elle représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès d'organismes privés. Lausanne Région travaille sur demande de ses communes. Elle est organisée en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités. Son président est Thierry Amy, syndic de la Commune de Cugy.

Délégués de Saint-Sulpice dans les instances de Lausanne Région :

- *Promotion économique : Étienne Dubuis*
- *Transports : Étienne Dubuis*
- *Enfance : Anne Merminod*
- *Seniors : Olivier Matthey*

Enfance et jeunesse

- **Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)**

L'AJESOL, qui regroupe les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice, a pour fonction d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle propose trois types d'accueil : l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire. Elle a établi des conventions avec d'autres structures, qui lui permettent d'organiser de cas en cas des solutions d'accueil d'urgence.

L'AJESOL a continué à développer le service inclusion dans le but de le pérenniser. Une amélioration des conditions de travail pour les accueillantes de jour a eu lieu : augmentation du tarif horaire, formations et soirées d'échanges.

Une rencontre entre le comité et les structures a lieu au moins une fois par année. Des rencontres entre les différentes structures du réseau ont lieu régulièrement.

Représentante de Saint-Sulpice au sein du comité : Anne Merminod

Délégués de Saint-Sulpice : Corinne Willi, Stéphane Billeter, Alice Kaeser

- **Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois (CMEOL)**

Cette conférence regroupe tous les municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois. Elle se réunit environ quatre fois par année, les directeurs étant invités une à deux fois. Les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pour une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président, Villars-Saint-Croix depuis septembre 2024. Cette conférence n'a aucun pouvoir décisionnel. Les décisions sont prises par les municipalités.

L'augmentation constante du nombre d'élèves constitue un défi majeur pour les écoles de notre district. Deux établissements scolaires dépassent désormais la barre des 1'400 élèves chacun. Le nôtre connaît une situation particulièrement préoccupante, avec une projection à plus de 1'700 élèves d'ici à 2025 et 1'900 d'ici à 2028-2030. Cette évolution s'est retrouvée au cœur des réunions de 2024. Des représentants du Canton ont participé à une séance spéciale en mai 2024. On garde précieusement le contact avec la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire).

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Entente intercommunale Chalet Les Alouettes**

Les Communes de Crissier, d'Ecublens et de Saint-Sulpice ont créé une entente pour gérer le chalet Les Alouettes à Morgins (ainsi qu'un appartement de 3 pièces situé dans la copropriété des Ravaires). Elles y organisent, été comme hiver, des camps scolaires (école à la montagne) et des colonies de vacances. Les taux de propriété divergent : Ecublens en a 53,04 %, Crissier 32,40 % et Saint-Sulpice 14,56 %.

L'entente est dirigée par un comité de trois personnes, un municipal par commune partenaire. Elle est présidée par Pascale Manzini, municipale à Ecublens, et gérée par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Conseil d'établissement de La Planta**

L'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice se compose de quatre collèges, trois situés à Chavannes-près-Renens (La Concorde, La Plaine et La Planta) et un à Saint-Sulpice (le collège des Pâquis). Son conseil est un lieu d'échange entre des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement, des parents d'élèves, diverses organisations concernées et des autorités politiques. Il se réunit au minimum trois fois par an, lors de séances publiques qui ont lieu alternativement à Chavannes-près-Renens et à Saint-Sulpice.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

Représentants des parents : Ilaria Pretelli et François Brassart

Représentants des milieux & organisations concernés par la vie de l'établissement : Alexandra Monnot et Mariel Castro

Environnement

- **COORD 21**

COORD 21 rassemble 4 cantons, 63 communes et 4 institutions romandes et tessinoises engagés dans le développement durable. L'association offre une plateforme d'échange et promeut l'Agenda 2030, adopté par l'ONU en 2015, qui définit 17 objectifs universels applicables aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Face aux défis environnementaux majeurs, COORD21 souligne le rôle clé des communes, qui possèdent des compétences essentielles sur le terrain.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge**

Le groupement a pour but de favoriser une gestion optimale des forêts sur le territoire de ses quinze communes membres, soit huit communes de l'Ouest lausannois et sept communes voisines des districts de Lausanne et du Gros-de-Vaud. Il a en charge 444 hectares de forêts publiques (Confédération, État, communes) et 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Le groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, présidé en 2024 par Paola Käslin, municipale à Bussigny.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Épuration

- **Commission intercommunale des services industriels**

Une Commission intercommunale des services industriels, à caractère consultatif sur des questions techniques et énergétiques, a été créée dans les années 1960 suite à une proposition des Services industriels de Lausanne (SiL). Saint-Sulpice y dispose d'un siège permanent.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice se sont entendues au milieu des années 1960 pour construire et gérer en commun deux collecteurs dits « Mèbre » et « Sorge », chargés d'acheminer tout ou partie de leurs eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Vidy.

Elles ont conclu par la suite une convention de transit avec plusieurs communes de l'amont, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxte-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. L'entretien de ces équipements demande une attention constante.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Épuration région morgienne (ERM)**

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) a été fondée au début des années 1970. Elle gère un réseau de collecteurs reliés à la station d'épuration du Bief, à Morges. Elle regroupe quinze communes membres, dont une commune de l'Ouest lausannois (Ecublens), et huit communes partenaires, dont Saint-Sulpice qui y déverse les eaux usées du quartier de Vallaire.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

La station d'épuration des eaux de Lausanne vise à épurer les eaux usées de quelque 240'000 habitants de la région lausannoise, soit de la Ville de Lausanne et de quinze communes environnantes, dont Saint-Sulpice. Cette collaboration revêt la forme d'une entente intercommunale, régie par une convention qui fixe notamment la répartition des charges entre les parties prenantes.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Valorsa S.A.**

Valorsa S.A. est une société anonyme de droit public, dont le siège est à Penthaz. Centre de compétence en matière de déchets, elle collecte, transporte, trie, valorise, traite et fait incinérer les ordures ménagères et les déchets urbains (encombrants, verre, etc.) d'un bassin de quelque 200'000 personnes, réparties sur cinq districts de l'ouest du canton. Forte de 95 communes actionnaires, elle compte un Conseil d'administration de neuf personnes nommées pour la même durée qu'une législature communale vaudoise, à savoir cinq ans.

Déléguee de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Prévoyance professionnelle

- **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

La Caisse intercommunale de pensions a été fondée en 1924 par l'union des principales communes vaudoises, sous le nom de Caisse des pensions du personnel des administrations communales. Elle assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle.

Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

La CIP compte un conseil d'administration de six membres élus paritairement, trois représentants des employeurs, trois représentants des assurés, ainsi qu'une assemblée des délégués où sont représentées toutes les municipalités membres.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Commission d'estimation fiscale des immeubles**

Les estimations fiscales des immeubles reviennent à une commission de district. Cette dernière se compose de trois membres : un président, un collaborateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le Conseil d'État nomme le président, le ou les présidents suppléants et le collaborateur du Registre foncier. La municipalité concernée nomme le troisième membre.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

Logement

- **Les Estudiantines**

La société coopérative d'habitation Les Estudiantines a été fondée en 2008, dans le but de mettre sur le marché des logements estudiantins à loyers modérés. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative. Son conseil d'administration compte en son sein un membre de la Municipalité de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Les Balcons du Léman**

La société coopérative d'habitation Les Balcons du Léman, fondée en 2013, met à disposition 24 logements de 2.5 et 3.5 pièces. Ces logements protégés changent d'appellation en 2024 et sont appelés dorénavant des LADA, soit des "Logements adaptés avec accompagnement". Il n'y a pas de service médical sur place. L'accompagnement des locataires est assuré par Pro Senectute depuis l'été 2024. Le Conseil d'administration des Balcons du Léman comprend un représentant de la Municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Plateforme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL)**

Soutenue à son lancement par la Confédération et le Canton, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois est aujourd'hui étroitement liée à SDOL. Elle tente de répondre aux besoins d'habitations à l'échelle régionale.

La PFL-OL accompagne les démarches actives des communes dans la production de logements, voire le maintien de logements à prix abordables. En 2021, elle a ainsi accompagné la réflexion intermunicipale sur les possibilités qu'offre aux communes le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020.

Délégués de Saint-Sulpice : les membres de la Municipalité

Mobilité

- **Transports publics de la région lausannoise (TL)**

Les Transports publics de la région lausannoise exploitent le réseau de transports en commun de l'agglomération lausannoise. Chaque jour, ils prennent en charge des centaines de milliers de voyageurs sur une quarantaine de lignes de bus, deux lignes de métro – sans compter un train, le Lausanne-Échallens-Bercher (LEB). Ils forment une société anonyme, qui se partage essentiellement entre les communes concernées (67 %) et le Canton (26 %).

Des années durant, le Conseil d'administration s'est composé de représentants de toutes les communes desservies, ainsi que de délégués du Canton, des syndicats et de la délégation du personnel. Il a été réduit de moitié au cours de l'année 2023, ce qui a eu pour effet la suppression du siège permanent de Saint-Sulpice et son remplacement par deux sièges attribués aux huit communes les moins contributrices. Ces deux sièges ont été octroyés aux représentants de Bussigny et de Belmont-sur-Lausanne. Saint-Sulpice garde un siège dans une nouvelle structure, non décisionnelle, le Conseil du réseau.

Délégué de Saint-Sulpice au Conseil du réseau : Étienne Dubuis

- **Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC)**

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay relie 59 localités de l'agglomération morgienne et de ses environs par le bus, le train et le funiculaire. Ils transportent plus de huit millions de voyageurs par année. Constitués en société anonyme, ils ont pour actionnaires principaux la Confédération, le Canton et des communes (à hauteur de 20 %). Son Conseil d'administration comprend les représentants d'une minorité de communes traversées. Saint-Sulpice ne figure pas parmi elles.

Politique

- **Association des communes vaudoises (AdCV)**

L'Association des communes vaudoises résulte d'une scission de l'Union des communes vaudoises (UCV), survenue au début des années 2000 à la suite d'un désaccord sur la péréquation financière intercommunale. Représentante de « petites communes riches » sorties perdantes des réformes financières du Canton, elle a profité de la persistance du problème pour se pérenniser et même pour gonfler ses rangs, de 24 communes à 69 en 2024.

La fracture entre l'UCV et l'AdCV n'empêche pas nombre de communes d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre. C'est notamment le cas de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal regroupe les syndiques et syndics des huit communes de l'Ouest lausannois. Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet à ses membres de s'informer sur la vie du district, de partager leurs expériences et d'élaborer des projets en concertation.

Il s'est réuni cinq fois en 2024. Sa présidence s'exerce à tour de rôle pendant une année, en suivant l'ordre alphabétique des communes. Celle de 2024 était assurée par Bussigny.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Union des communes vaudoises (UCV)**

L'Union des communes vaudoises, créée en 1909, est une association faîtière engagée à défendre les intérêts des communes en les informant, en les consultant et en les représentant auprès du Canton. Elle encourage parallèlement la formation des autorités communales en dispensant des cours sur de nombreux sujets et en publiant, chaque trimestre, un magazine à 2'500 exemplaires, *Point CommUNE !*.

L'UCV se compose de différentes structures. Elle est chapeautée par un comité de 13 membres, tous syndics en fonction (soit le syndic de Lausanne, un syndic par district et les présidents de deux de ses organes, le Groupe des villes et le Groupe des bourgs et villages). Elle comprend aussi un Conseil de 50 membres (cinq par district, syndics ou municipaux), un Groupe des villes (qui représente les localités de plus de 7'000 habitants et les chefs-lieux de district) et un Groupe des bourgs et villages (qui représente les communes de moins de 7'000 habitants, à raison d'un ou deux délégués par district selon que ce dernier compte moins de 20 communes ou davantage).

Délégué de Saint-Sulpice au Conseil des 50 : Étienne Dubuis

Sécurité

- **Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**

L'ORPC-ROL regroupe les huit communes de l'Ouest lausannois. Basée à Chavannes-près-Renens, elle a pour but la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC-ROL les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches mais en restent propriétaires.

L'ORPC-ROL compte trois organes : un Comité de direction, constitué de membres des municipalités des huit communes, un Conseil intercommunal, dont les membres sont élus par les conseils communaux, et une Commission de gestion et des finances, élue par le Conseil intercommunal.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV)**

La Conférence des directeurs des polices communales vaudoises est l'association faîtière politique des Polices communales (PolCom) du canton. Elle est constituée des municipaux en charge de la sécurité publique des communes réparties au sein des neuf régions PolCom (dont PolOuest), ce qui représente 49 communes et 60 % de la population vaudoise (près de 478'000 habitants). Elle nomme un Comité, dans lequel siège un représentant de chaque comité directeur des neuf régions.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (PolOuest)**

L'association Sécurité dans l'Ouest lausannois a été créée en 2008 pour regrouper les polices des huit communes du district. Forte de plus de 150 équivalents plein-temps, elle dispose aujourd'hui d'un hôtel de police à Prilly et de deux postes de base à Renens et Ecublens. Elle a joué à l'échelle vaudoise un rôle pionnier de coopération avec la Police cantonale dans le cadre du projet Regio.

PolOuest est dirigée par un Conseil intercommunal, qui émane des législatifs communaux, et un Comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune membre. Le Comité de direction exerce à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur, soumet au Conseil intercommunal les projets de décisions à adopter et assure la coordination avec les autorités cantonales, particulièrement avec la Police cantonale.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller, représentant au Comité de direction

- **Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours SDIS Chamberonne**

Le SDIS Chamberonne, fondé en 2007, regroupe les sapeurs-pompiers de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. Il a pour mission emblématique la lutte contre le feu, mais intervient aussi pour des inondations, des sauvetages de personnes ou d'animaux, des cas simples de pollution ou encore des alarmes automatiques. Il fournit également à la communauté des prestations telles que le service de garde durant des manifestations ou la visite aux personnes âgées en cas de déclenchement du plan canicule.

Le SDIS est chapeauté par une Commission consultative du feu, chargée de préavisier notamment sur le budget, la gestion, la nomination des officiers et les mesures disciplinaires. Cet organe est composé du commandant du corps et de son remplaçant, ainsi que de deux représentants (dont un municipal) par commune.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller, membre

Tourisme

- **Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour**

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Il est soutenu par l'entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour, appelée aussi Communauté touristique de la région lausannoise. Cette organisation gère un fonds dédié, le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), qui finance aussi bien des infrastructures que des projets. Neuf communes, dont Saint-Sulpice, en font partie.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour donne à la Commission de la taxe de séjour la responsabilité de contrôler la perception et l'utilisation de la taxe. Il la charge aussi de superviser les activités du FERL et de traiter les éventuelles contestations des communes concernant l'application du règlement.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

PRINCIPAUX PARTENAIRES AU CANTON

Autres partenaires de la Commune, les différents départements et services de l'Etat de Vaud. En 2024, nous avons notamment sollicité les services suivants :

- **Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), plus précisément la Direction générale de l'environnement (DGE)**

- Dans le cadre des démarches liées au nouveau règlement sur la gestion des déchets ;
- Pour le projet de renaturation de la Venoge et l'avenir du Laviau (voir chapitre Aménagement du territoire) ;
- Pour le projet de renaturation de la Chamberonne (voir chapitre Travaux) ;
- Pour le projet de renaturation des rives du lac à Dorigny (voir chapitre Travaux).

- **Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)**

L'Office de la population et réception et le Secrétariat municipal font parfois appel au Service de la population (SPOP) dans le cadre du traitement de dossiers présentant certaines complexités.

- **Département des institutions, du territoire et du sport – Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DITS – DGAIC)**

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfectures. Chargée de veiller à la bonne marche des institutions communales, elle assure un support juridique et technique aux questions institutionnelles qui lui sont soumises par les autorités communales. Elle exerce également, en collaboration avec les préfectures, la surveillance de l'Etat sur les communes ainsi qu'un contrôle de nombreux actes communaux (*Directeur : Vincent Duvoisin, à Lausanne*).

- **Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie (DGEO)**

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie assure la gestion de l'école obligatoire du Canton et assume la scolarisation des élèves de 4 à 15 ans (voir chapitre Enfance et jeunesse).

- **Préfecture de l'Ouest lausannois**

Depuis le 1^{er} octobre 2024, un nouveau préfet, M. Jonas Kocher, est aux commandes de la Préfecture de l'Ouest lausannois. Les membres de la Municipalité, le président et la secrétaire du Conseil communal, ainsi que certains services communaux, ont pu faire sa connaissance lors de la visite de commune qui a eu lieu le 20 novembre 2024.

Durant l'année 2024, Mme Anne Marion Freiss, ancienne préfète du district, et M. Jonas Kocher ont été interpellés pour des questions de fonctionnement des communes (problèmes posés par la Loi sur la protection des données, refus du budget, etc.).

Préfet : Jonas Kocher, à Renens

VISITE PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les communes, le préfet du district de l'Ouest lausannois a procédé le 20 novembre 2024 à l'inspection annuelle de la Commune.

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, le préfet s'est entretenu avec le président et la secrétaire du Conseil communal, le syndic, la secrétaire municipale et son adjointe, le boursier et les conseillers municipaux sur les affaires courantes et les projets de la Commune.

À l'occasion de cette visite, différents registres communaux et documents ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés, tels que :

1. les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité ;
 - b) du Conseil communal ;
 - c) des extraits de décision du Conseil communal ;
 - d) du Greffe pour les votations et élections ;
2. le registre des inhumations

Quant au registre civique, au registre des entreprises et celui des chiens, ceux-ci ont fait l'objet d'une discussion avec le préposé du Contrôle des habitants. Le boursier a présenté le dossier des titres et créances et la comptabilité de l'année écoulée.

Cette inspection a été suivie d'un repas convivial avec les membres de la Municipalité, la secrétaire municipale et le boursier, permettant ainsi de faire connaissance avec le nouveau préfet.

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

MISSIONS ET EFFECTIFS

Après quelques mois en qualité de secrétaire municipale itinérante, la secrétaire municipale a été engagée, dès novembre, par contrat de durée indéterminée et a été rejointe par la nouvelle secrétaire municipale adjointe, succédant ainsi aux deux anciens titulaires. Au 31 décembre 2024, le service dispose des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Secrétaire municipale	1	1.00
Secrétaire municipale adjointe	1	0.80
Assistante administrative	1	1.00
Assistante administrative	1	0.60
Secrétaire du Conseil communal	1	0.30
Huissière du Conseil communal	1	0.10
Total	6	3.80
Apprenti employé de commerce	1	1.00

Auparavant, les unités du Secrétariat municipal et de l'Office de la population et réception étaient regroupées en un service qui s'appelait le Greffe. Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'Office de la population et réception est devenu un service à part entière et les informations sur ses activités se trouvent dès lors dans le chapitre suivant.

Pour mémoire, le Secrétariat municipal englobe, depuis le 1^{er} septembre 2023, le secrétariat du Conseil communal. Cette année, le secrétariat a été assuré une secrétaire ad interim, deux secrétaires et une secrétaire itinérante.

MISSIONS PRINCIPALES DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le Secrétariat municipal constitue l'état-major de la Municipalité. Il assure la liaison entre cette Autorité et le Conseil communal, ainsi qu'entre la Municipalité et l'administration communale. Par ailleurs, il se charge de la coordination entre les différents services et entités de l'administration communale. Il s'occupe également de la communication tant à l'interne qu'à l'externe et assure le lien entre l'autorité politique et la population.

Voici les principales missions du Secrétariat municipal :

- Organisation des séances de Municipalité et tenue des procès-verbaux ;
- Communication et suivi des décisions de la Municipalité ;
- Coordination entre la Municipalité et les services ;
- Coordination des différents services ;
- Gestion des autorisations de manifestations ;
- Gestion des demandes de naturalisation ;
- Suivi des autorisations de parcage sur la voie publique ;
- Organisation de réceptions officielles ;
- Suivi administratif des inhumations ;
- Gestion des places d'amarrage ;
- Gestion des archives ;
- Gestion administrative du Passeport Vacances.

GESTION DES SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Le Secrétariat municipal organise les séances hebdomadaires de la Municipalité. Il établit les ordres du jour, participe aux délibérations avec voix consultative, rédige les procès-verbaux et informe l'administration communale des suites à donner aux décisions municipales.

En 2024, le Secrétariat municipal a ainsi géré et pris part à 38 séances ordinaires de l'exécutif et communiqué, pour exécution, 651 décisions aux différents services communaux. Lors de sa visite annuelle, le 20 novembre, le nouveau préfet du district de l'Ouest lausannois a procédé au contrôle du registre des procès-verbaux de séances de la Municipalité.

Un nouveau logiciel de gestion des séances a été lancé avec succès le 1^{er} mai 2024, permettant une optimisation de l'organisation des séances de la Municipalité et facilitant la transmission et le suivi des décisions en découlant.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Le Secrétariat municipal s'occupe quotidiennement de l'ouverture et de l'acheminement d'une correspondance aussi volumineuse que variée aux différents services et entités internes.

Il incombe en outre au Secrétariat municipal de rédiger le courrier de la Municipalité – ainsi, bien sûr, que la correspondance relative à ses propres activités spécifiques – et d'apporter son soutien à d'autres entités communales, comme le Service de voirie, dans la rédaction et l'expédition de leur propre courrier.

RÉCEPTIONS ET VISITES OFFICIELLES

Responsable des questions protocolaires et de l'organisation des manifestations officielles, le Secrétariat municipal organise différentes réceptions au cours de l'année.

Une réception pour les nouveaux retraités a été mise sur pied, en collaboration avec Lausanne-Région. Une trentaine de personnes ont été accueillies par la Municipalité le 25 novembre au Foyer des Pâquis, pour assister à une présentation de Mme Martina Chyba, journaliste à la RTS, chroniqueuse et écrivaine. Les invités ont ensuite pu découvrir, sous la forme d'un speed meeting, diverses associations communales et régionales : ARASOL – Action Sociale dans l'Ouest lausannois, réseau 4S – association d'entraide pour les Seniors de Saint-Sulpice et Agora Vaud – plateforme qui réunit des acteurs du réseau seniors.

Le 12 septembre a eu lieu la traditionnelle « croisière des aînés », offerte chaque année aux Serpelious bénéficiaires de l'AVS. À bord du *Lausanne*, cette croisière-repas animée par un duo féminin d'accordéonistes a conduit les passagers jusqu'au pied du château de Chillon. Sur les 910 personnes ayant reçu l'invitation, 177 ont pris part à cet événement festif, ainsi que 10 accompagnants payants.

Ci-contre, à droite : le duo Vioget, animant la croisière des aînés (12 septembre)

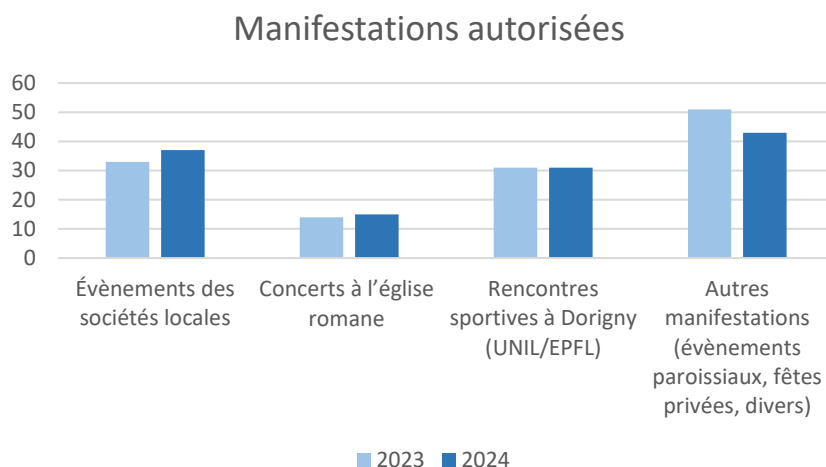


Les manifestations officielles pour célébrer les nouveaux majeurs, les nouveaux naturalisés et les pré-retraités ont lieu à un rythme annuel ou bisannuel. L'organisation et la participation à ces différents événements permettent au Secrétariat municipal de renforcer les liens entre l'administration et la population, le milieu associatif local et plusieurs de ses partenaires publics.

Le Secrétariat municipal se charge également de l'organisation des visites aux Serpeliou atteignant l'âge de 90 ans (16 en 2024), des visites effectuées à tour de rôle par les membres de la Municipalité. Un cadeau est offert et la présence d'un journaliste du *Serpeliou* est proposée à chaque nonagénaire, en vue d'un article illustré dans le numéro suivant du journal local. En 2024, 7 visites ont été assurées.

AUTORISATIONS DE MANIFESTATIONS

Outre les événements organisés par la Commune elle-même, toute manifestation envisagée sur le territoire communal doit faire l'objet d'une autorisation de la Municipalité. Le Secrétariat municipal assure donc le lien entre les organisateurs, l'exécutif et la Police du commerce. Au cours de cette année, 126 événements ont ainsi été autorisés.



Le Secrétariat municipal apporte son aide à certains événements organisés par des tiers et revêtant un intérêt public important. Il offre ainsi un soutien administratif à l'organisation de différentes manifestations de l'Union des sociétés locales, comme les festivités du 1^{er} août ou le Noël villageois.

NATURALISATIONS

Tout Secrétariat municipal vaudois, en collaboration avec l'État de Vaud, se charge de la gestion des demandes de naturalisations. Le candidat à la naturalisation adresse sa demande au Service cantonal de la population, qui effectue la première analyse du dossier. Tout au long de l'année, le suivi du traitement de la demande de naturalisation est assuré par la commune de domicile du candidat. Celle-ci procède à l'analyse des dossiers des candidats et vérifie notamment leur degré d'intégration.

La Commune organise et corrige les tests de connaissances élémentaires. Ces tests se déroulent en présence du Secrétariat municipal et de la Municipale en charge. À l'issue de chaque test, les candidats à la naturalisation sont invités à partager un moment convivial, ce qui favorise les échanges constructifs. Les rapports administratifs sont quant à eux établis par le secteur des naturalisations de la Police de l'Ouest lausannois.

En 2024, le Secrétariat municipal a reçu 71 nouveaux dossiers. 47 Serpelious ont obtenu la citoyenneté suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de Saint-Sulpice.

Nombre de candidats naturalisés

Nationalité	2024	2023
Algérienne	-	1
Allemande	3	11
Autrichienne	-	1
Belge	-	1
Brésilienne	1	1
Britannique	6	2
Canadienne	1	3
Espagnole	5	2
Française	14	39
Grecque	-	2
Hollandaise	-	1
Hongroise	3	-
Iranienne	-	3
Italienne	6	9
Lettonne	3	-
Mauricienne	-	1
Pakistanaise	-	3
Polonaise	-	1
Portugaise	1	1
Roumaine	2	2
Russe	1	7
Suédoise	1	-
Tchèque	-	-
Tunisienne	-	3
Total	47	94

Nombre de nouveaux dossiers

Nationalité	2024	2023
Allemande	7	1
Américaine	1	-
Australienne	1	-
Autrichienne	-	-
Belge	2	-
Brésilienne	5	1
Britannique	4	1
Canadienne	1	1
Colombienne	-	3
Erythréenne	-	1
Espagnole	2	6
Equatorienne	1	-
Française	23	10
Hongroise	-	3
Indienne	-	3
Iranienne	1	1
Italienne	8	13
Lettonne	-	3
Mexicaine	-	-
Néerlandaise	1	-
Polonaise	2	-
Portugaise	-	1
Roumaine	-	1
Russe	-	4
Slovaque	1	-
Tchèque	3	-
Tunisienne	5	-
Turque	1	-
Ukrainienne	2	-
Total	71	53

STATIONNEMENT

Les Serpelious ne disposant d'aucune place de stationnement liée à leur logement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un macaron de parage pour la zone dans laquelle ils résident (au tarif de CHF 300.- par semestre ou de CHF 600.- pour l'année civile complète). Les critères d'obtention étant relativement restrictifs, seuls 16 macarons ont été délivrés en 2024 (en 2023, le nombre de macarons délivrés s'élevait à 11).

Des autorisations de stationnement à la journée ou à la demi-journée, sous forme de « cartes à gratter », sont en vente à l'OPR.

TRANSPORTS SUBVENTIONNÉS

En 2024, les personnes à mobilité réduite ont largement utilisé les services de transport subsidiés par la Commune. Elles peuvent profiter de huit courses par mois (soit 96 par année), à des fins médicales ou dites de loisir, au prix de CHF 3.90 par trajet (ce montant correspondant au prix d'un billet de transports publics pour deux zones).

L'organisme Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL) a transporté 31 Serpelious lors de 736 trajets, dont 36 courses médicales. Transport Handicap Vaud a, de son côté, transporté 12 personnes lors de 305 trajets, dont 208 courses médicales. La participation de la Commune à ces deux prestations s'est élevée à plus de CHF 24'000.-.

Une autre prestation est offerte par les chauffeurs bénévoles de l'association à but non lucratif Bénévoles Mèbre-Sorge. La facturation est effectuée selon un barème avantageux, applicable aux habitants des communes membres de l'APREMADOL.

Le Secrétariat municipal gère par ailleurs la délivrance des bons de transport Mobilis aux écoliers, la Commune offrant les trajets aux élèves de Saint-Sulpice scolarisés à Chavannes-près-Renens. En 2024, cette prestation a concerné 112 enfants.

SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastique du collège des Pâquis sont gracieusement mises à disposition du SDIS Chamberonne et de plusieurs associations de Saint-Sulpice pour la pratique de leurs activités sportives : Football Club, Tennis Club, Taekwondo Club, Fédération suisse de Gymnastique, Société de Jeunesse et Réseau 4S (Solidarité entre Seniors à Saint-Sulpice). La coordination entre les clubs, la planification de l'occupation des salles et la gestion des contrats de location sont assurées par le Secrétariat municipal.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Le Secrétariat municipal se charge de traiter les annonces de décès adressées à la Commune par les entreprises de pompes funèbres, s'occupe de la publication des avis de décès au pilier public (sauf si la famille du défunt ne le souhaite pas) et assure la gestion administrative du cimetière (notamment en tenant à jour le registre des inhumations et le plan des tombes). Durant l'année 2024, 23 avis de décès ont été traités (37 en 2023), dont 11 ont fait l'objet d'un affichage au pilier public (16 en 2023).

ARCHIVES

Responsable des archives communales, le Secrétariat municipal a procédé aux opérations annuelles d'évaluation archivistique avec la prestataire mandatée par la Commune depuis plusieurs années. Cette activité consiste à examiner les dossiers arrivés au terme de leur durée d'utilité dans le cadre des affaires courantes et à leur appliquer un sort final : élimination ou versement aux archives définitives, reconditionnement et inventaire (pour les dossiers devant être conservés sans limite de durée en raison de leur valeur administrative, légale et/ou historique).

Chargé du traitement et de la conservation des archives, le Secrétariat municipal s'occupe également de les mettre à disposition des personnes en ayant l'utilité, après vérification de leur communicabilité (certains documents étant soumis à un délai de protection défini par le cadre légal, avant l'expiration duquel ils ne sont pas librement consultables). Mémoire de la Commune, les documents archivés sont exploités par différents types d'utilisateurs : les autorités, les services communaux et les chercheurs en sont les principaux utilisateurs, tant pour des raisons administratives ou juridiques que dans le cadre de recherches historiques.

INFORMATIQUE

En 2023, l'arrivée de Microsoft 365 avait contribué à stabiliser l'informatique communale. Les interventions de la société Malera.com Sàrl, notre prestataire informatique, ont nettement diminué depuis. Cette mise à niveau du software a permis en 2024 de poursuivre l'amélioration de notre équipement puisque les problèmes de compatibilité n'étaient plus que de mauvais souvenirs.

Deux projets majeurs ont été menés à terme pendant l'année. Tout d'abord le remplacement de l'ancien programme permettant à la Municipalité et aux chefs de service de préparer, traiter et gérer les séances de Municipalité et le suivi des décisions. Meeting, qui avait la fâcheuse habitude de ne pas être disponible lorsqu'on avait besoin de lui, a été remplacé à satisfaction par eSéances d'Artonet, une société de Delémont. Plus de 150 administrations ont adopté ce nouvel outil, qui est constamment amélioré grâce aux retours des utilisateurs.

L'autre « révolution », plus importante encore, a été le remplacement complet de la téléphonie communale. Les anciens téléphones connectés au réseau Swisscom ont été remplacés par une « plateforme de communication » nommée 3CX, protocole utilisé mondialement et géré par notre prestataire Wifx. Les possibilités de ce système sont infinies. Il permet, parmi bien d'autres avantages, de mettre enfin à disposition du public une centrale téléphonique, des répondeurs automatiques en fonction des heures d'ouverture ou, pour les collaborateurs qui le désirent, de pouvoir être atteint partout dans le monde sur leur smartphone professionnel ou privé.

Concernant le budget informatique, la désagréable surprise est venue des dépenses liées à la mise en place de MCH2. Ce nouveau programme comptable a amené son lot de modules complémentaires non prévus initialement, ainsi que les nombreuses heures de soutien aux collaborateurs afin de leur permettre de maîtriser les nouveautés.

Quant à la cybersécurité, le Canton s'est doté début 2024 d'une cellule de surveillance active H24, dont le financement est assuré par une participation de chaque commune. Sa tâche est de monitorer en permanence les menaces, d'en informer les communes et de surveiller la mise à jour de ses systèmes de défense. De plus, des séances d'information sont organisées pendant l'année. Malera.com surveille également très étroitement notre informatique, nos serveurs et les sauvegardes indispensables.

Finalement, concernant le maillon faible de tout système informatique, soit le personnel, il a suivi fin 2024 un rafraîchissement des connaissances en suivant une formation en e-learning. Le thème était « la sécurité de l'information ». Un site internet créé par les cantons romands pour le personnel de l'administration www.esusi.vd.ch a fourni la matière sous la forme de trois modules de formation différents.

AUTRES ACTIVITÉS

La multitude des tâches incombant au Secrétariat municipal concerne tant la population de Saint-Sulpice et ses visiteurs que les services de l'administration. Parmi ses nombreuses attributions, le Secrétariat municipal traite les demandes d'autorisation de procédés de réclame et collabore à l'organisation et à la vente du « Passeport vacances ». Enfin, outre répondre aux besoins des uns et des autres, il veille à la bonne application des lois et règlements. Il est également de sa compétence de tenir à jour les différentes pages du site internet, de gérer la téléphonie et l'économat pour l'ensemble des services, et bien d'autres missions encore.



OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

MISSIONS ET EFFECTIFS

Le service dispose au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service - Préposé	1	1.00
Préposée suppléante	1	0.70
Collaboratrice OPR	1	0.70
Collaboratrice OPR	1	0.70
Total	4	3.10
Apprenti-e	1	1.00

L'Office de la population et réception (OPR) est la porte d'entrée administrative de la commune. Sa principale mission consiste à tenir à jour le registre des habitants de la commune tout en se chargeant d'une multitude de tâches diverses et variées qui nécessitent de la polyvalence ainsi qu'une grande qualité d'écoute de la part des collaborateurs de l'Office.

MISSIONS PRINCIPALES DE L'OPR

- Accueillir au guichet les usagers et autres visiteurs de l'administration communale ;
- Gérer les appels téléphoniques ;
- Traiter les dossiers en matière de contrôle des habitants et du bureau des étrangers (droit migratoire) ;
- Gérer la commande des cartes d'identité suisse via le logiciel NAVIG ;
- Gérer le registre communal des entreprises et des commerçants ;
- Gérer le registre communal des chiens ;
- Gérer les réservations de location des salles communales ;
- Gérer la demande des cartes journalières CGN et CFF ;
- Distribuer les sacs taxés aux bénéficiaires selon l'annexe 2 de la Directive sur les mesures de la taxe au sac (art.11 al.2 RGD) ;
- Gérer le plan canicule ;
- Traiter les tâches inhérentes au registre civique.

ACCUEIL AU GUICHET

La réception est le principal lieu d'accueil physique et téléphonique, pour l'ensemble de l'administration communale, ce qui lui vaut d'être sollicité pour toutes sortes de demandes. Sa fréquentation a été régulière au cours de l'année avec une moyenne de 28 entretiens par jour et un pic de fréquentation en août et en septembre (principalement, comme chaque année, en raison de l'arrivée de nombreux étudiants de l'UNIL et de l'EPFL sur le territoire communal).

La baisse de la fréquentation en 2024 peut s'expliquer en partie par la mise en place de la plateforme eDéménagement qui permet aux administrés d'annoncer en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 un changement de domicile. À ce jour, 40 communes vaudoises ont adhéré à ce programme.

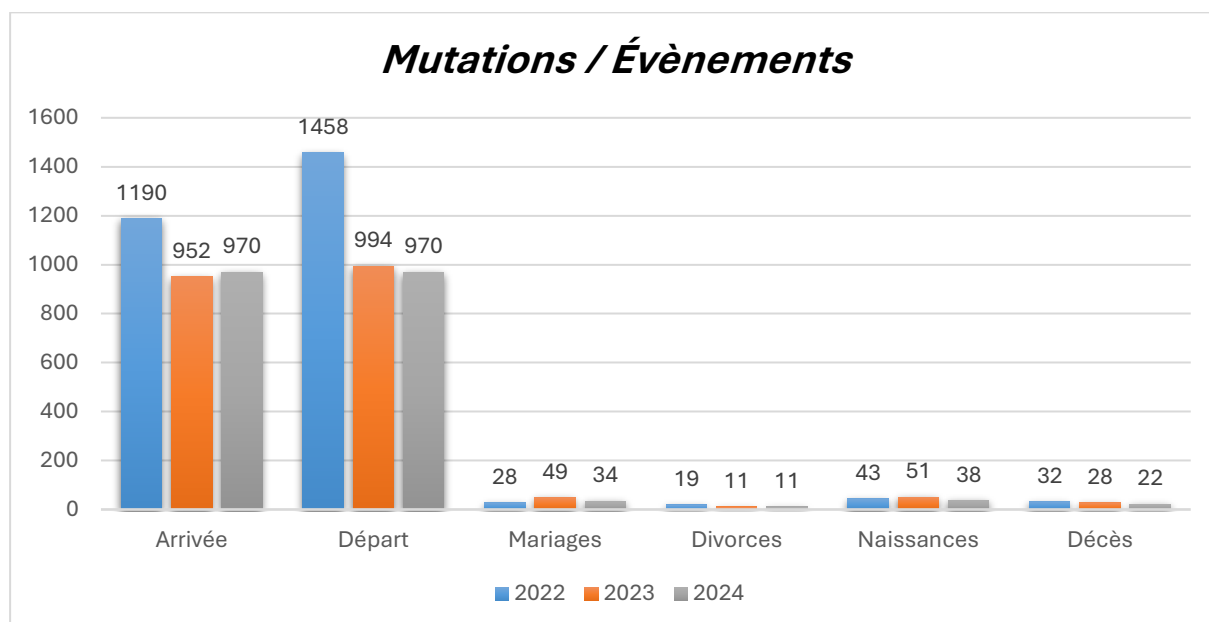
Nombre d'entretiens aux guichets *			
	En 2022	En 2023	En 2024
Par année	6'352	7'282	6'816
Par jour (en moyenne)	26	30	28

* Ces chiffres n'incluent pas le nombre d'appels téléphoniques et de courriels traités par l'OPR.

Il est aussi à relever que les entretiens effectués aux guichets sont de durée très variable. Ils peuvent prendre aussi bien une minute (par exemple remise d'une clé ou d'un document) qu'une demi-heure (par exemple pour l'inscription d'une famille au contrôle des habitants).

REGISTRE DES HABITANTS

Le rôle premier d'un office communal de la population consiste à tenir et gérer le registre des habitants. Il s'agit d'une fonction centrale et essentielle, d'autres entités de l'administration en ayant besoin pour accomplir leurs tâches quotidiennes : par exemple, le Secrétariat municipal y recourt dans le cadre du traitement des demandes de naturalisation et le Service des finances pour effectuer bon nombre de facturations. Ce registre alimente également des bases de données officielles (cantonales et fédérales), comme le Registre cantonal des personnes. Il permet encore d'établir toutes sortes de statistiques. Afin de garantir l'exactitude de son registre, l'OPR enregistre différents événements comme les arrivées, les changements d'adresses au sein de la Commune et les départs, de même que les événements d'état civil comme les naissances, les décès, les mariages et les divorces.



En collaboration avec le Service cantonal de la population (SPOP), l'OPR gère aussi les différentes mutations inhérentes aux titres de séjour des personnes de nationalité étrangère.

Autorisations de séjour	En 2022	En 2023	En 2024
Autorisations d'établissement (C)	1'034	973	1'009
Autorisations de séjour (B)	1'286	1'342	1'337
Autorisations de courte durée (L)	40	38	46
Autorisations S (personnes à protéger)	45	48	44
Cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux)	11	11	11

Il est à noter que, dès l'été 2025, les titulaires d'un permis d'établissement pourront demander le renouvellement de leur permis C directement par internet, sans avoir à se déplacer, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Le renouvellement des permis C en ligne représentera un avantage et une simplification administrative pour les bénéficiaires. Par ailleurs, les personnes ne recevront qu'une seule facture à leur domicile, au lieu de payer en deux fois comme aujourd'hui (une fois pour le permis, une fois pour les taxes de biométrie).

CARTES D'IDENTITÉ SUISSE

Les ressortissants suisses établis à Saint-Sulpice ont, depuis le 1^{er} octobre 2022, la possibilité de demander des cartes d'identité directement auprès de l'OPR. En 2024, 44 demandes ont été traitées (39 adultes et 5 enfants), les émoluments atteignant un montant total de CHF 2'905.-.

REGISTRE DES ENTREPRISES ET DES COMMERÇANTS

L'OPR s'occupe, dans le cadre de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), de gérer le Registre des entreprises et commerçants actifs sur le territoire communal. Ce dernier permet notamment d'adresser aux entreprises et aux commerçants concernés, en collaboration avec le Service des finances, la facture annuelle relative aux taxes déchets.

Entreprises et commerçants inscrits à Saint-Sulpice		
En 2022	En 2023	En 2024
424	452	485

REGISTRE DES CHIENS

Un dernier registre géré par l'OPR concerne les chiens, soigneusement recensés sur le territoire communal. Il permet notamment la facturation des impôts cantonal et communal sur les chiens.

Canidés inscrits à Saint-Sulpice		
En 2022	En 2023	En 2024
245	246	267

LOCATION DU REFUGE ET DES SALLES COMMUNALES

L'OPR traite les demandes de réservation des salles communales et du refuge du Laviau, disponibles à la location. Ces lieux sont mis à la disposition des Serpelious, des sociétés locales et de personnes résidant dans d'autres communes (pour la location du refuge, ces dernières doivent être parrainées par un habitant de Saint-Sulpice). Les personnes domiciliées sur le territoire communal et les sociétés, entreprises, groupes et institutions implantés au niveau local bénéficient de tarifs préférentiels et, dans certains cas, de la gratuité.

Réservations par salle	En 2023	En 2024
Refuge du Laviau	220	224
Foyer des Pâquis*	400	467
Salle du Conseil communal*	187	218
Espace 52	214	192
Salle de musique*	183	93
Total	1'204	1'194

* Ces salles peuvent faire l'objet de plusieurs réservations par jour.

VENTE DE TITRES DE TRANSPORT (CGN, CFF)

En avril 2024, la carte journalière dégriffée Commune a été constituée sous la forme d'une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations communales. Remplaçant l'ancienne carte journalière, elle permet de voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif). Cette nouvelle carte est proposée pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe. Il est à noter que plus les clients achètent leur carte à l'avance, moins le prix d'achat est élevé.

Cartes journalières CFF vendues		
En 2022	En 2023	En 2024
660	669	284*

*dès avril 2024

Les Serpelious bénéficient également de deux offres relatives aux cartes journalières CGN. La première est liée au don versé en faveur de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Grâce à ce don, d'un montant de CHF 5'000.-, deux cartes journalières CGN (1^{ère} classe) sont disponibles chaque jour au tarif préférentiel de CHF 15.- par unité.

Cartes ABVL vendues		
En 2022	En 2023	En 2024
339	339	329

La seconde offre, « Communes riveraines », donne aux habitants de Saint-Sulpice la possibilité d'acquérir des cartes journalières CGN (1^{ère} classe) aux tarifs de CHF 45.- (adulte) et de CHF 22.50 (enfant/demi-tarif). La vente de ces cartes n'est soumise à aucun quota. Toutefois, depuis le 01.01.2025, ces cartes sont nominatives et la date du voyage doit être définie à l'avance.

Cartes « Communes riveraines » vendues	En 2023	En 2024
Plein tarif (CHF 45.-)	25	27
Demi-tarif (CHF 22.50)	82	99
Total	107	126

MESURES D'ALLÈGEMENT DE LA TAXE AU SAC

Des mesures d'allègement de la taxe au sac permettent à certaines catégories de personnes de recevoir des bons afin de se procurer gratuitement un nombre déterminé de sacs de 17 ou 35 litres. Ces mesures concernent, entre autres, les parents de nouveau-nés ou de jeunes enfants jusqu'à trois ans et les bénéficiaires de prestations complémentaires ou du revenu d'insertion. À l'occasion des naissances, les bons sont envoyés spontanément par l'Office de la population. En 2024, la Commune a dépensé CHF 7'890.- pour cette prestation.

PLAN CANICULE

Le plan canicule, activé lorsque les températures moyennes sont supérieures à 25°C durant cinq jours consécutifs (ou supérieures à 27°C durant trois jours consécutifs), vise à prévenir et atténuer les atteintes à la santé de la population dues à la chaleur accablante ainsi qu'à préparer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour éviter la surcharge du système sanitaire. Dans le cadre de ce plan, l'OPR a pour mission d'établir et de tenir à jour une liste des habitants âgés de 80 ans et plus. Lorsque le plan est déclenché, l'OPR en avise ces personnes et leur rappelle les règles à observer.

Les températures ayant été clémentes, le plan canicule n'a pas été déclenché en 2024.

PRO JUVENTUTE

Les Messages aux parents de Pro Juventute accompagnent les jeunes parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigées de manière brève et concise, ces brochures sont expédiées par voie postale à intervalles réguliers. Elles donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant. À la naissance de leur premier-né, la Commune offre un an d'abonnement aux jeunes parents ; 15 familles ont pu en profiter en 2024. L'OPR se charge du contrôle des listes de bénéficiaires.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'OPR doit également garantir l'exactitude du registre civique communal et effectuer toutes les tâches inhérentes à ce dernier.

Scrutins de l'année 2024

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls
03.03	Initiative pour une 13 ^{ème} rente AVS	2247	1530	68.09 %	1521	1002	519	9	0
	Initiative sur les rentes	2247	1530	68.09 %	1506	311	1195	23	1
09.06	Initiative d'allègement des primes	2262	1327	58.66 %	1312	651	661	15	0
	Initiative pour un frein aux coûts	2262	1327	58.66 %	1298	370	928	28	1
	Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »	2262	1327	58.66 %	1302	245	1057	25	0
22.09	Initiative biodiversité	2259	1226	54.27 %	1218	509	709	8	0
	Réforme de la prévoyance professionnelle	2259	1226	54.27 %	1194	416	778	32	0
24.11	Aménagement des routes nationales	2251	1364	60.60 %	1347	683	664	17	0
	Droit du bail : sous-location	2251	1364	60.60 %	1345	688	657	19	0
	Droit du bail : résiliation pour besoin propre	2251	1364	60.60 %	1338	687	651	26	0

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Listes et signatures contrôlées en 2024	Listes contrôlées	Signatures valables	Signatures non valables
Initiative populaire fédérale "Conditions de travail adéquates pour les chauffeurs (initiative sur les chauffeurs)"	2	4	0
Référendum NON à l'attaque contre les locataires "faciliter les résiliations en cas de sous-location"	36	50	10
Référendum Non à la Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ("Mantelerlass"/acte modificateur unique)	36	54	10
Référendum contre l'arrêt fédéral du 29.09.2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales "Stop à la folie autoroutière"	8	9	0
Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre)	35	50	6
Référendum contre la Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité)	9	17	0
Initiative populaire fédérale "pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)"	19	20	6
Initiative populaire fédérale "De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)"	234	159	110
Initiative populaire fédérale "Pour une politique équitable en matière d'énergie et de climat : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (Initiative pour un fonds climat)"	20	25	6
Initiative populaire fédérale "Oui à des rentes AVS équitable pour les couples mariés - Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage !"	126	125	39
Initiative populaire fédérale "Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés - Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage !"	104	119	17
Référendum contre EFAS (modification du 22.12.2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie - Financement uniforme des prestations)	21	38	4
Initiative populaire fédérale "Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)"	90	88	18
Initiative populaire fédérale "Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical"	56	64	9
Initiative populaire fédérale "Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)"	19	31	2
Initiative populaire fédérale "Oui à un avenir sans expérimentation animale"	120	90	37
Initiative populaire fédérale "Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie)"	8	13	1

Listes et signatures contrôlées en 2024	Listes contrôlées	Signatures valables	Signatures non valables
Initiative populaire fédérale "Pour une alimentation sûre - grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation)"	99	80	28
Initiative populaire fédérale "Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité)"	35	56	0
Initiative populaire fédérale "Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)"	4	3	1
Initiative populaire fédérale "Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)"	39	37	8
Initiative populaire fédérale "Stop aux abus de l'asile ! (Initiative pour la protection des frontières)"	6	12	2
Initiative populaire fédérale "Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative sur le solaire)"	5	6	1
Initiative populaire fédérale "Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière)"	4	9	0

DÉMOGRAPHIE

Population résidente permanente

Population suisse et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile (source : STATVD, Statistique annuelle de la population)		
En 2022	En 2023	En 2024
5'043	5'138	5'157

Population en résidence secondaire

Personnes ayant leur résidence principale hors de Saint-Sulpice mais résidant plus de 90 jours par année sur le territoire communal		
En 2022	En 2023	En 2024
168	174	168

Appartenance religieuse

Confessions reconnues			
Protestants	Catholiques	Israélites	Autre religion, sans religion ou non annoncée
13 %	16 %	<1 %	69 %

Tranches d'âge

Tranches d'âge	0-18 ans		19-40 ans		41-65 ans		66 ans et +	
En 2022	1'031	19.25 %	1'966	36.72 %	1'523	28.44 %	834	15.57 %
En 2023	1'015	18.98 %	1'980	37.03 %	1'550	28.99 %	801	14.98 %
En 2024	1'019	18.96 %	1'992	37.06 %	1'526	28.39 %	837	15.57 %

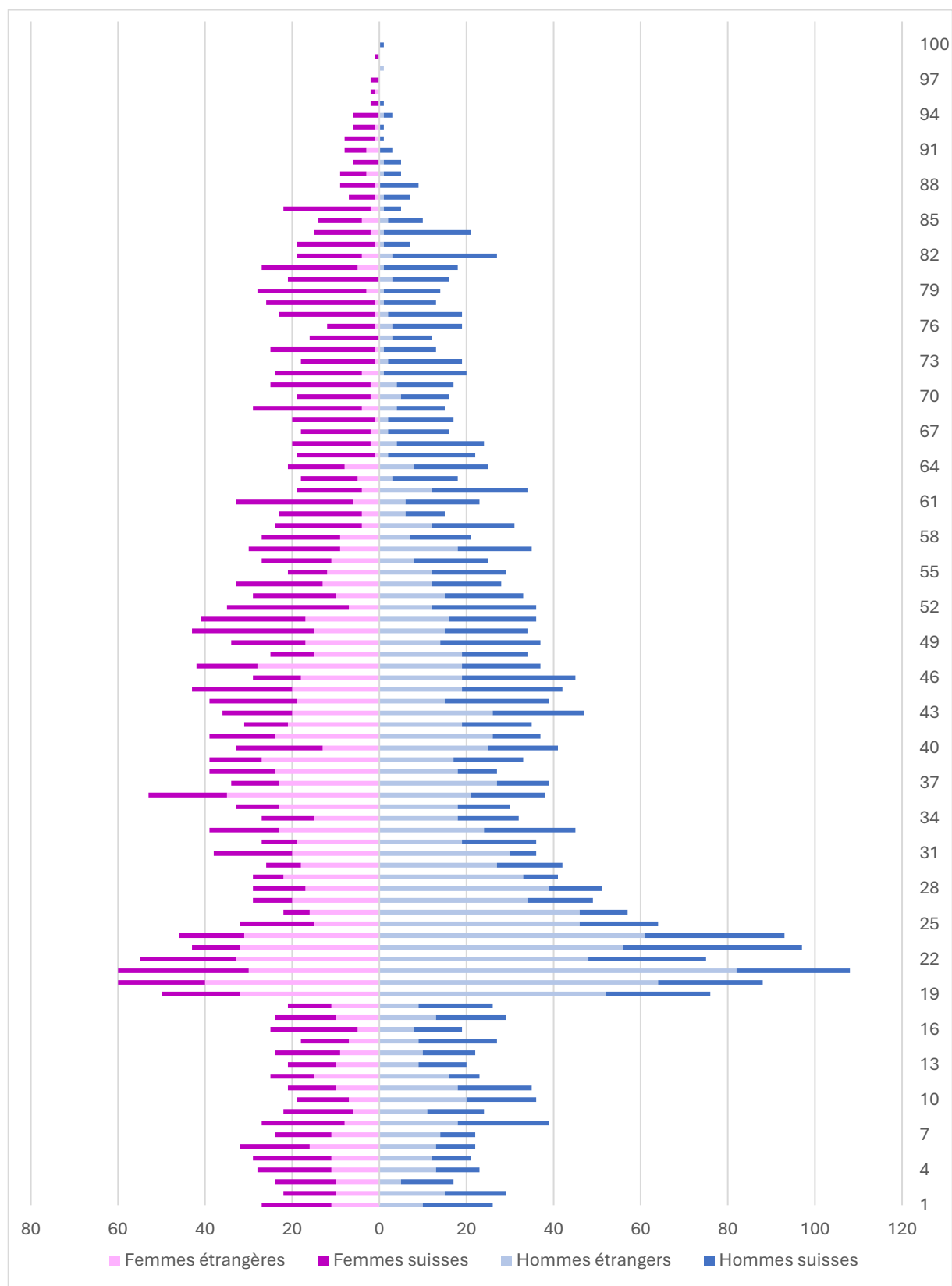
Classes d'âge

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
2024	16	10	26	16	11	27	53
2023	14	15	29	12	10	22	51
2022	12	5	17	14	10	24	41
2021	10	13	23	17	11	28	51
2020	9	12	21	18	11	29	50
2019	9	13	22	16	16	32	54
2018	8	14	22	13	11	24	46
2017	21	18	39	19	8	27	66
2016	13	11	24	16	6	22	46
2015	16	20	36	12	7	19	55

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
2014	17	18	35	11	10	21	56
2013	7	16	23	10	15	25	48
2012	11	9	20	11	10	21	41
2011	12	10	22	15	9	24	46
2010	18	9	27	11	7	18	45
2009	11	8	19	20	5	25	44
2008	16	13	29	14	10	24	53
2007	17	9	26	10	11	21	47
2006	24	52	76	18	32	50	126
2005	24	64	88	20	40	60	148
2004	26	82	108	30	30	60	168
2003	27	48	75	22	33	55	130
2002	41	56	97	11	32	43	140
2001	32	61	93	15	31	46	139
2000	18	46	64	17	15	32	96
1999	11	46	57	6	16	22	79
1998	15	34	49	9	20	29	78
1997	12	39	51	12	17	29	80
1996	8	33	41	7	22	29	70
1995	15	27	42	8	18	26	68
1994	6	30	36	18	20	38	74
1993	17	19	36	8	19	27	63
1992	21	24	45	16	23	39	84
1991	14	18	32	12	15	27	59
1990	12	18	30	10	23	33	63
1989	17	21	38	18	35	53	91
1988	12	27	39	11	23	34	73
1987	9	18	27	15	24	39	66
1986	16	17	33	12	27	39	72
1985	16	25	41	20	13	33	74
1984	11	26	37	15	24	39	76
1983	16	19	35	10	21	31	66
1982	21	26	47	16	20	36	83
1981	24	15	39	20	19	39	78
1980	23	19	42	23	20	43	85
1979	26	19	45	11	18	29	74
1978	18	19	37	14	28	42	79
1977	15	19	34	10	15	25	59
1976	23	14	37	17	17	34	71
1975	19	15	34	28	15	43	77
1974	20	16	36	24	17	41	77
1973	24	12	36	28	7	35	71
1972	18	15	33	19	10	29	62
1971	16	12	28	20	13	33	61
1970	17	12	29	9	12	21	50

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
1969	17	8	25	16	11	27	52
1968	17	18	35	21	9	30	65
1967	14	7	21	18	9	27	48
1966	19	12	31	20	4	24	55
1965	9	6	15	19	4	23	38
1964	17	6	23	27	6	33	56
1963	22	12	34	15	4	19	53
1962	15	3	18	13	5	18	36
1961	17	8	25	13	8	21	46
1960	20	2	22	18	1	19	41
1959	20	4	24	18	2	20	44
1958	14	2	16	16	2	18	34
1957	15	2	17	19	1	20	37
1956	11	4	15	25	4	29	44
1955	11	5	16	17	2	19	35
1954	13	4	17	23	2	25	42
1953	19	1	20	20	4	24	44
1952	17	2	19	17	1	18	37
1951	12	1	13	24	1	25	38
1950	9	3	12	16	0	16	28
1949	16	3	19	11	1	12	31
1948	17	2	19	22	1	23	42
1947	12	1	13	25	1	26	39
1946	13	1	14	25	3	28	42
1945	13	3	16	21	0	21	37
1944	17	1	18	22	5	27	45
1943	24	3	27	15	4	19	46
1942	6	1	7	18	1	19	26
1941	20	1	21	13	2	15	36
1940	8	2	10	10	4	14	24
1939	4	1	5	20	2	22	27
1938	6	1	7	6	1	7	14
1937	9	0	9	8	1	9	18
1936	4	1	5	6	3	9	14
1935	4	1	5	6	0	6	11
1934	3	0	3	5	3	8	11
1933	1	0	1	7	1	8	9
1932	1	0	1	5	1	6	7
1931	2	1	3	6	0	6	9
1930	1	0	1	2	0	2	3
1929	0	0	0	1	1	2	2
1928	0	0	0	2	0	2	2
1926	0	1	1	0	0	0	1
1924	0	0	0	1	0	1	1
1922	1	0	1	0	0	0	1

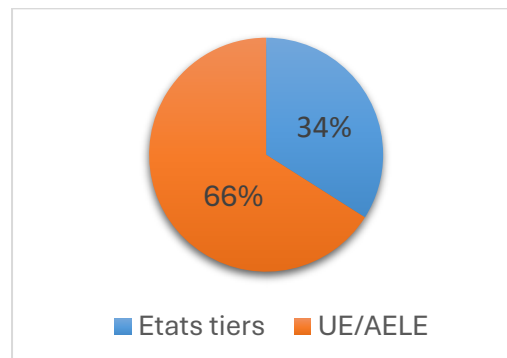
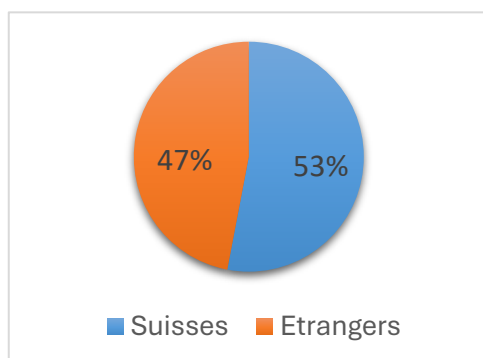
Pyramide des âges



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

Saint-Sulpice compte 2'493 ressortissants étrangers de 85 nationalités différentes. La France est, de loin, le pays le plus représenté (devant l'Italie, la Chine et le Portugal).

Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.
Afghanistan	6	Finlande	4	Pakistan	4
Afrique du Sud	1	France	748	Panama	1
Albanie	1	Grèce	23	Pays-Bas	35
Algérie	7	Guinée	4	Pérou	1
Allemagne	108	Hongrie	7	Philippines	1
Arabie saoudite	3	Inde	36	Pologne	52
Argentine	3	Indonésie	2	Portugal	110
Australie	9	Iran	20	Roumanie	49
Autriche	31	Irlande	4	Royaume-Uni	59
Belgique	60	Islande	2	Russie	71
Brésil	28	Israël	7	Sao Tomé-et-Principe	1
Bulgarie	18	Italie	211	Sénégal	2
Cameroun	4	Japon	3	Serbie	16
Canada	22	Kirghizistan	1	Singapour	4
Chili	4	Kosovo	7	Slovaquie	8
Chine	170	Lettonie	4	Slovénie	5
Chypre	8	Liban	23	Suède	8
Colombie	6	Lituanie	9	Syrie	2
Corée du Sud	17	Luxembourg	7	Taiwan (Taipei chinois)	6
Côte d'Ivoire	1	Macédoine du Nord	1	Tchéquie	25
Croatie	8	Malte	5	Thaïlande	2
Danemark	10	Maroc	56	Tunisie	31
Égypte	11	Maurice	3	Turquie	34
El Salvador	2	Mexique	9	Ukraine	63
Équateur	4	Monaco	3	Venezuela	2
Érythrée	3	Myanmar	1	Vietnam	2
Espagne	89	Nigéria	1	Zimbabwe	1
Estonie	2	Norvège	4		
États-Unis	56	Nouvelle-Zélande	1	Total	2493



FINANCES

MISSIONS ET EFFECTIFS

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Adjointe au chef de service	1	0.80
Responsable de l'administration des salaires et des assurances	1	0.50
Comptable	1	1.00
Total	4	3.30

Le Service des finances est chargé de la réalisation du budget de fonctionnement, de la clôture des comptes, de l'élaboration du plan d'investissement, de la fiscalité, des analyses financières, ainsi que de la gestion de la trésorerie et des emprunts, des salaires et des assurances, des facturations et du contentieux.

ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 2024

L'année 2024 a été marquée par trois événements : le premier emprunt de la Commune pour financer son ménage courant en août, le refus du budget 2025 par la Conseil communal le 11 décembre et le départ du chef du Service des finances à la fin de l'année.

La Commune a emprunté pour la première fois en 2024 pour financer son ménage courant. Il s'agit là d'une mauvaise pratique, puisque les revenus doivent normalement rapporter assez pour couvrir le ménage courant et dégager un excédent. Mais la trésorerie de la Commune a fondu à tel point au fil des ans que le service financier n'a pas eu d'autre choix. À défaut, il aurait été dans l'incapacité de régler ses factures.

Le problème s'est dessiné très tôt au cours de la législature. La Municipalité a par conséquent demandé en novembre 2022 au Conseil communal l'autorisation d'emprunter jusqu'à 3 millions de francs pour couvrir le ménage courant, et ce jusqu'au 30 juin 2026. Le Conseil communal la lui a accordée mais jusqu'au 30 juin 2024 seulement. La demande a dû être renouvelée en juin 2024 pour un droit d'emprunter jusqu'au 30 juin 2026. Elle a été accordée à nouveau sur le principe mais pas sur la durée : elle l'a été jusqu'au 30 juin 2025.

Le Service des finances a pu éviter de recourir à cette autorisation en 2023 mais pas en 2024. Un contrat de prêt de CHF 3'000'000.- sur trois mois a été conclu le 15 août, puis un autre le 8 novembre.

Le Conseil communal a refusé le budget 2025 proposé par la Municipalité en raison de la trop grosse perte affichée dans le document. Il a reproché à la Municipalité d'avoir été trop précautionneuse dans ses projections, soit d'avoir trop systématiquement surestimé les charges et sous-estimé les revenus. Cette décision rare a contraint la Municipalité à entamer l'année 2025 avec un sérieux handicap, c'est-à-dire sans pouvoir engager toute une série de dépenses.

Le moment était particulièrement délicat. Le chef du Service des finances a donné sa démission fin septembre pour fin décembre après avoir occupé son poste pendant 7 ans. S'il a respecté les délais qui lui étaient imposés, il n'a laissé que peu de temps à la Commune pour lui trouver un remplaçant. Cette difficulté a été aggravée par la sécheresse du marché de l'emploi, qui a eu pour effet l'échec d'une première démarche de recrutement, entreprise fin septembre. Sur le conseil de la directrice des Ressources humaines, la Municipalité a décidé en décembre de se donner des moyens supplémentaires pour aboutir, en engageant un bureau de recrutement spécialisé.

Parallèlement, devant l'impossibilité de trouver à l'interne une personne susceptible de tenir le poste pendant les mois suivants, elle a embauché une société fiduciaire, BDO, pour diriger la bourse dans l'intervalle. Un mandat particulièrement exigeant puisqu'il supposait d'assumer en plus du travail courant l'élaboration d'un nouveau budget 2025 juste avant le bouclage des comptes 2024.

DÉTAIL DES MISSIONS

Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes

Établissement des comptes

- Planification et coordination du processus de comptabilisation et de bouclage annuel des comptes, publication de la brochure ;
- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes.

Développement

- Utilisation de la nouvelle structure comptable MCH2 (« Modèle Comptable Harmonisé ») pour le budget 2025 et les comptes 2023.

Gestion de la trésorerie et des emprunts

Trésorerie

- Planification annuelle des besoins et gestion de la trésorerie ;
- Gestion des paiements des créanciers.

Emprunts

- Établissement du plan à long terme et détermination de besoins potentiels de financement.

Gestion des salaires et assurances, collaboration à l'administration du personnel

Salaires

- Établissement des décomptes mensuels et paiement des salaires ;
- Décomptes annuels pour les assurances sociales ;
- Élaboration de statistiques diverses.

Administration du personnel

- Appui au Service des ressources humaines pour les déclarations diverses (accidents, maladies, entrées et sorties de la caisse de pensions).

Assurances

- Gestion du portefeuille d'assurances ;
- Déclarations de sinistres.

Gestion des facturations et du contentieux

Impôts et taxes

- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, amarrage) ;
- Gestion des paiements des débiteurs.

Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan d'investissement ; planification, études et analyses financières

Établissement du budget

- Planification et coordination du processus budgétaire, publication de la brochure ;
- Suivi régulier des écarts, en cours d'année, en collaboration avec les chefs de services.

Analyses et statistiques

- Analyses financières dans le cadre des projets d'investissements ;
- Statistiques et reporting à usage interne et externe.

Fiscalité directe et indirecte

Fiscalité directe

- Gestion du rôle d'impôt et des éléments fiscaux, relations avec les autorités cantonales, arrêté d'imposition.

Fiscalité indirecte

- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier, assujettissement TVA et décomptes.

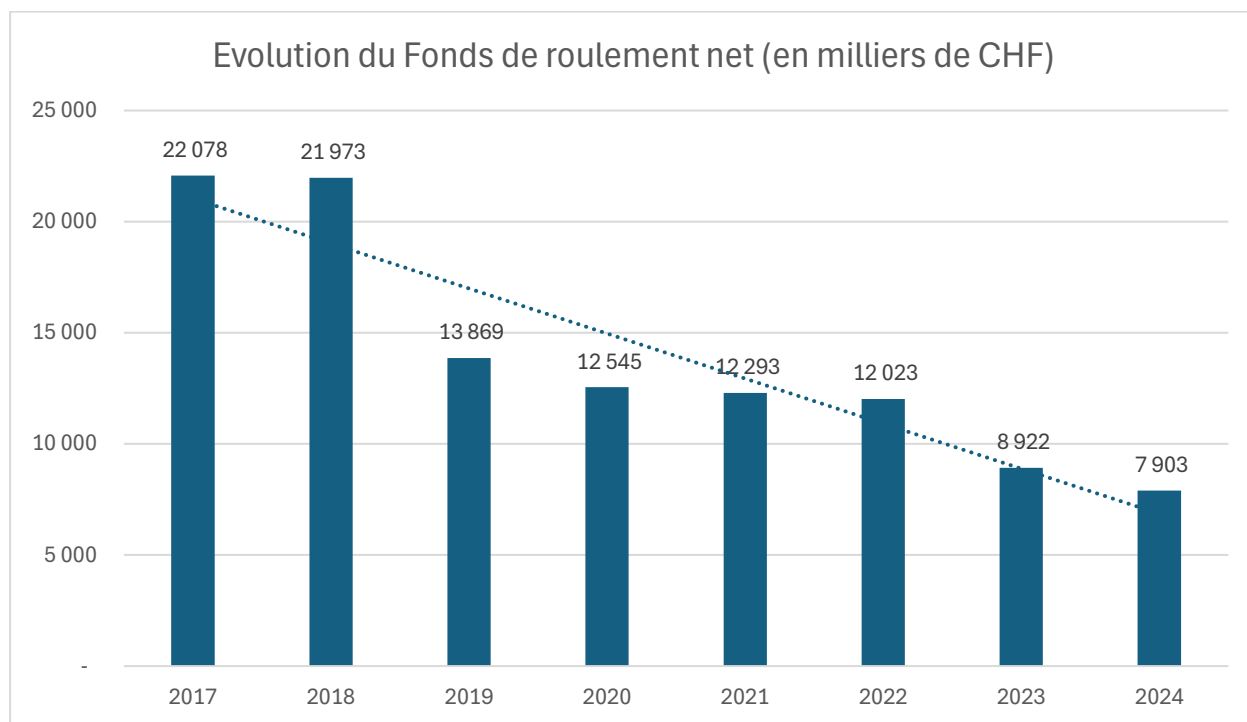
Gestion des risques

- Rédaction des procédures, des processus et maintenance du système de contrôle interne ;
- Établissement de la cartographie des risques et suivi de ces derniers.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

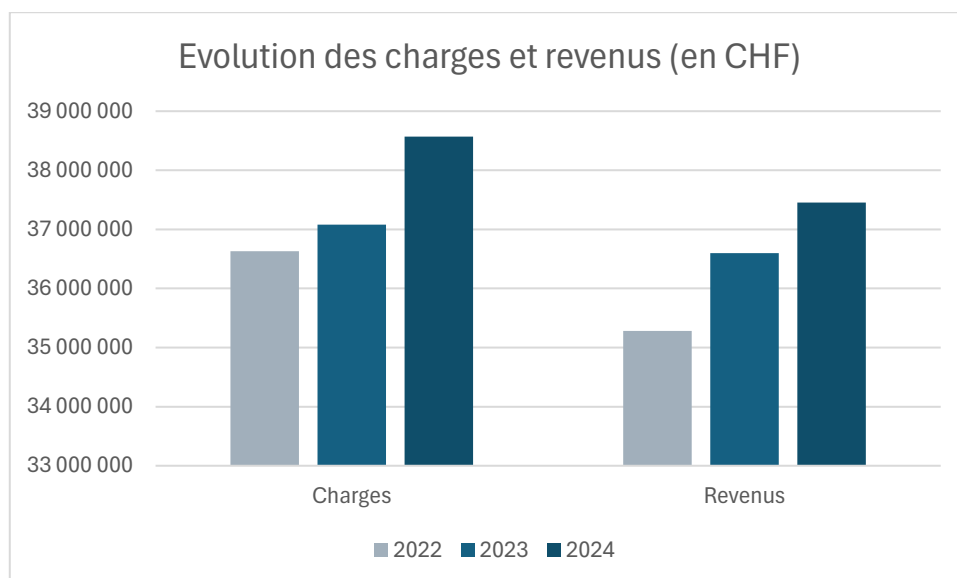
FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds de roulement net est l'argent à disposition pour financer les dépenses courantes. Il est égal à = la trésorerie + les débiteurs - les créanciers +/- les transitoires. Il s'agit d'un indicateur plus fiable que la seule trésorerie, cette dernière pouvant subir d'importantes variations selon les paiements réalisés à un moment plutôt qu'à un autre.



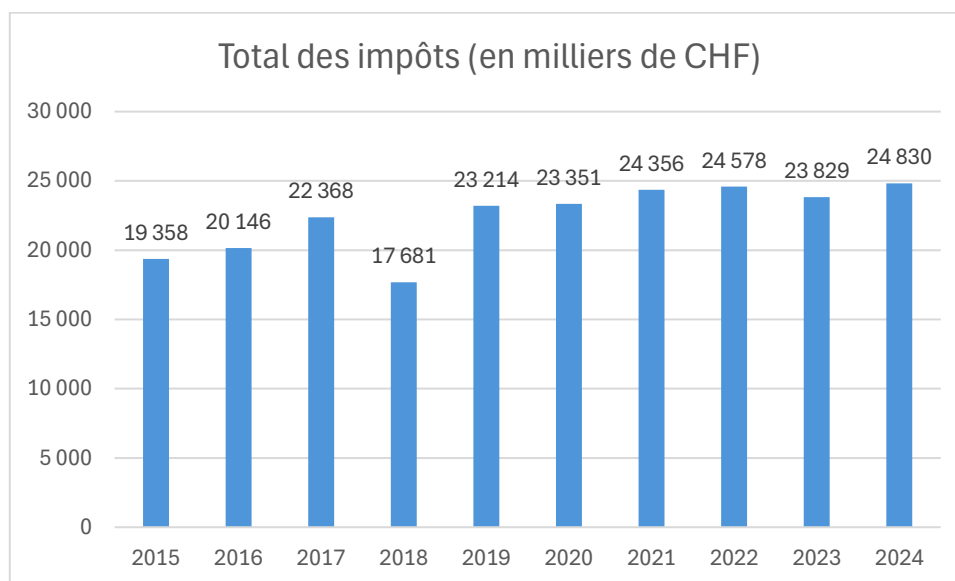
Les chiffres 2023 intégrés dans ce graphique ont été retravaillés au format MCH2.

ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS

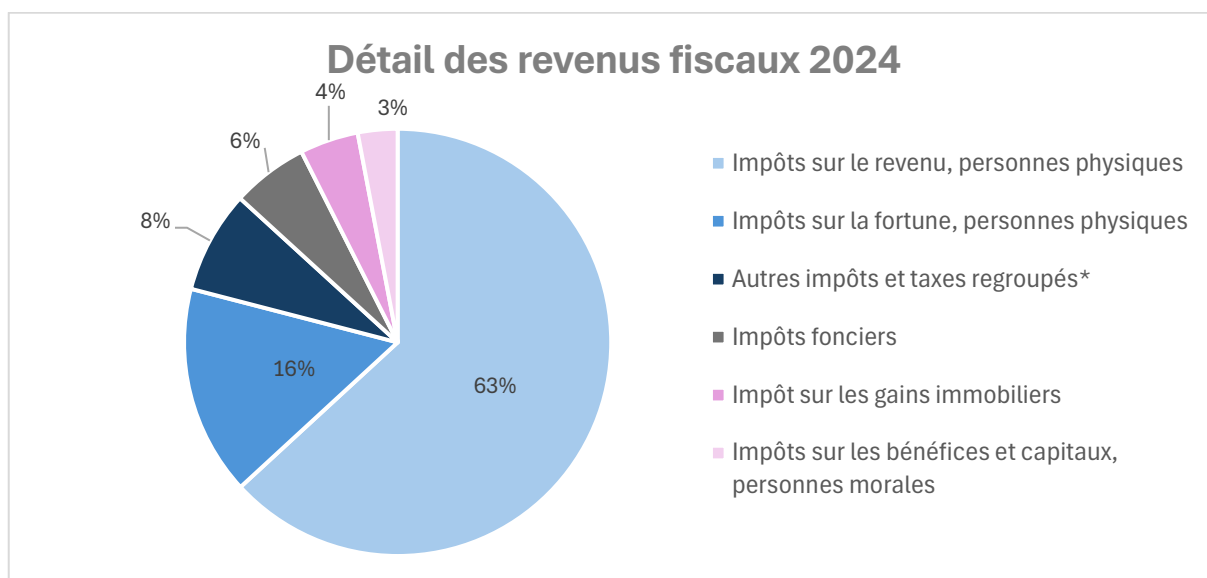


Les chiffres 2022-2023 intégrés dans ce graphique ont été retravaillés au format MCH2.

IMPÔTS ET TAXES

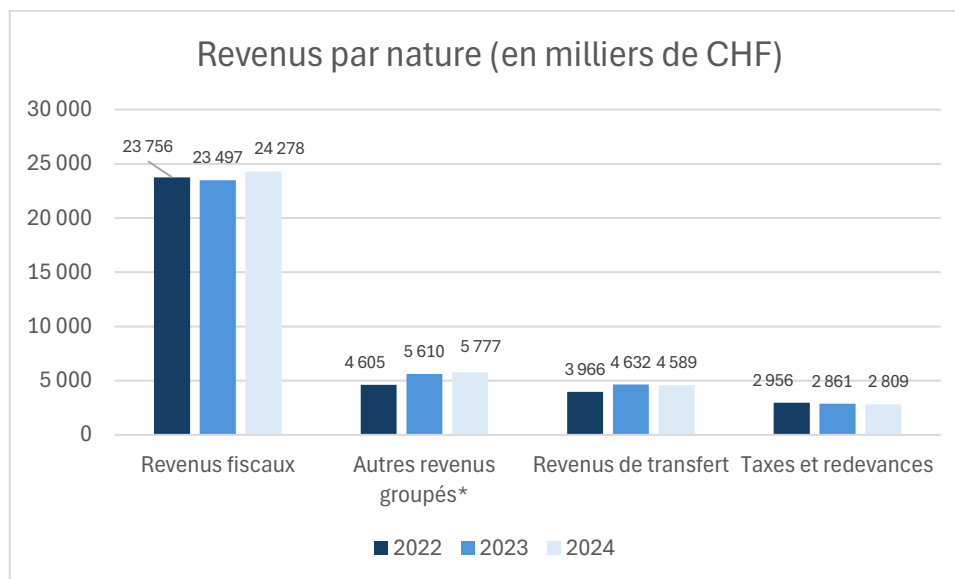


Les chiffres 2023 intégrés dans ce graphique ont été retravaillés au format MCH2.



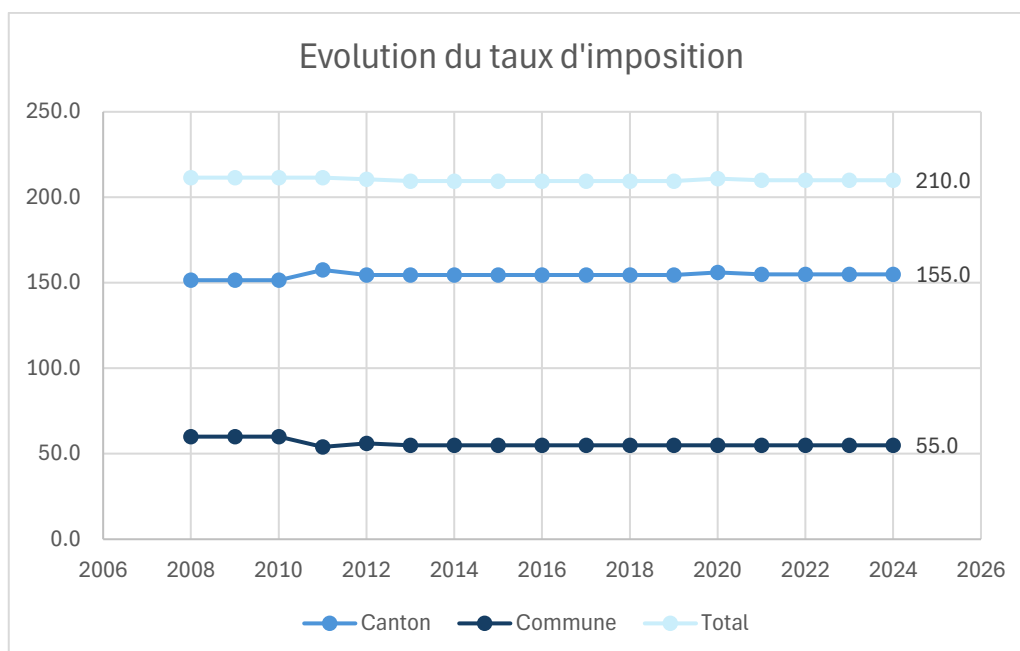
* Les autres impôts et taxes regroupés comprennent les postes suivants :

- Impôts à la source, personnes physiques ;
- Autres impôts directs, personnes physiques ;
- Impôt complémentaire sur les immeubles ;
- Droits de mutations ;
- Impôts sur les successions et donations ;
- Impôts frontaliers ;
- Impôt sur les chiens ;
- Taxe sur patentes boissons et tabac.

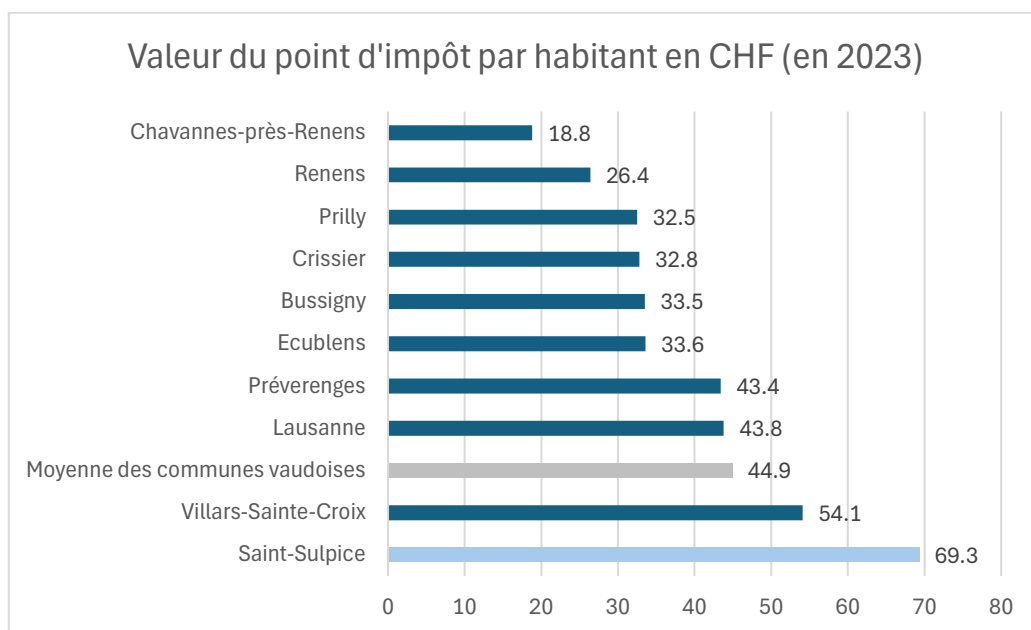


* Les autres revenus par nature regroupés comprennent les données suivantes :

- Patentes et concessions ;
- Revenus divers ;
- Revenus financiers ;
- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus extraordinaires ;
- Imputations internes.

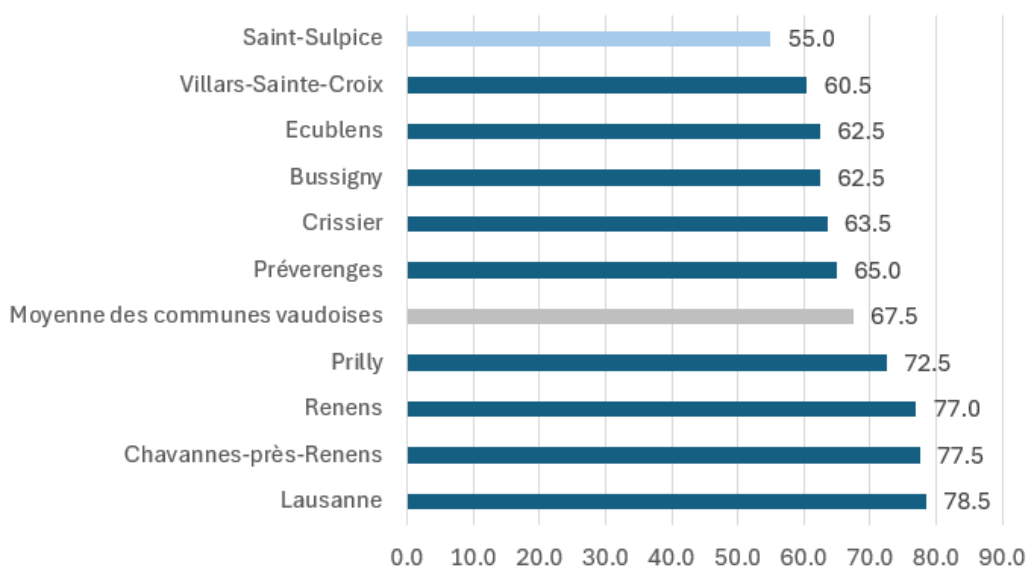


Le taux d'imposition communal n'a pas changé depuis 2013, date à laquelle il est passé de 56 à 55. L'addition des taux d'imposition cantonal et communal présente une très grande stabilité, avec une légère baisse de 211.5 à 210.0 entre 2008 et 2024.



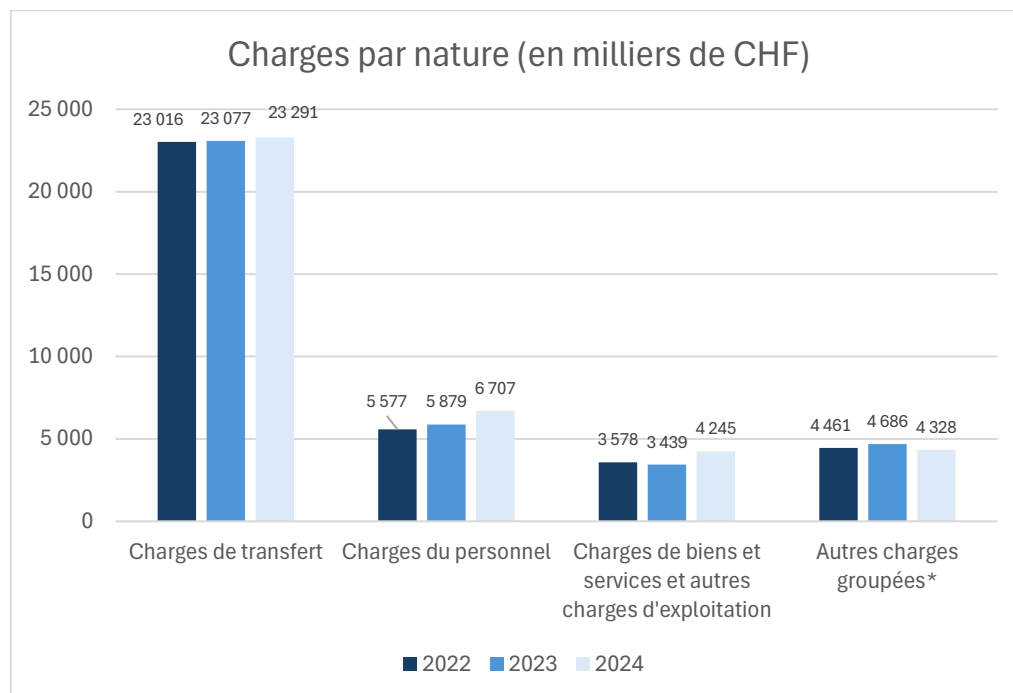
La valeur du point d'impôt par habitant détermine la richesse de la population d'une commune. Celle de Saint-Sulpice est la 30^e plus haute du Canton (sur 300 communes) et la 1^{ère} du district (sur 8 communes).

Taux d'imposition dans les communes de l'Ouest lausannois, à Préverenges et à Lausanne

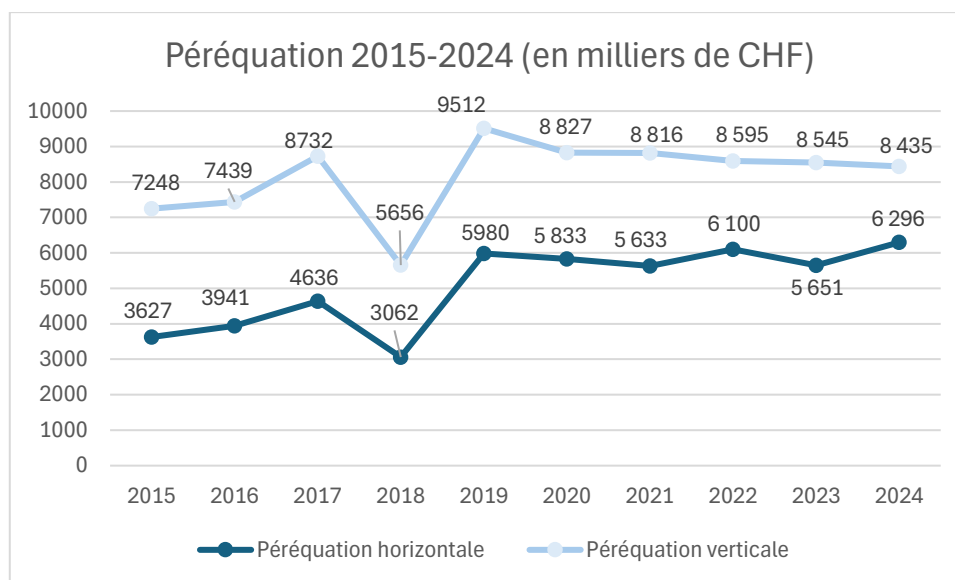


Sur 300 communes, Saint-Sulpice a le 8^{ème} taux d'imposition le plus bas du canton.

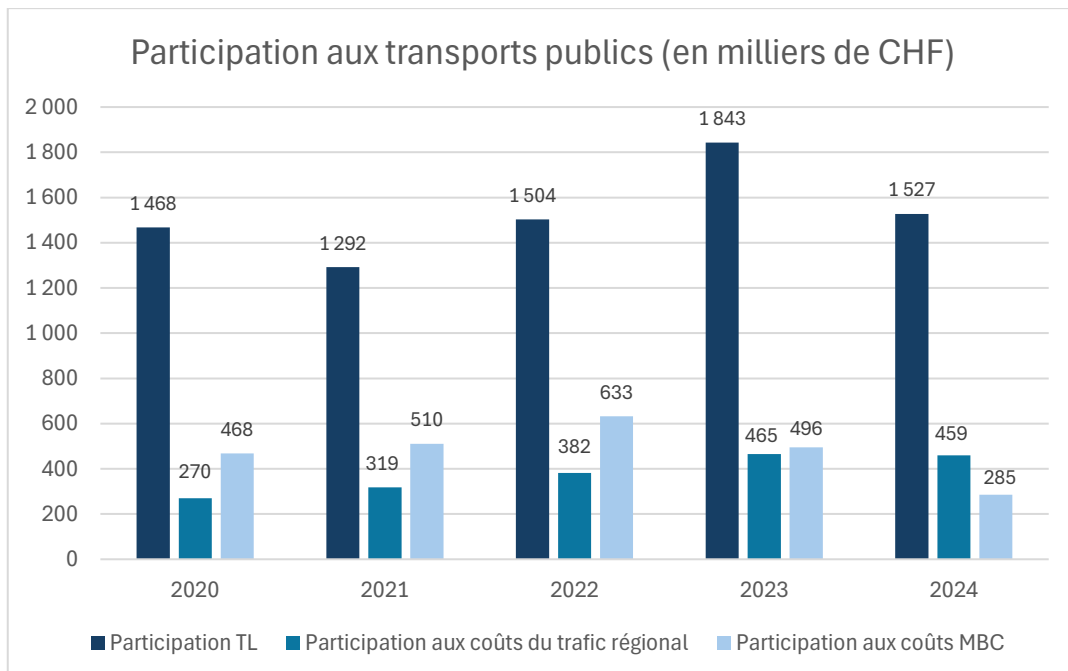
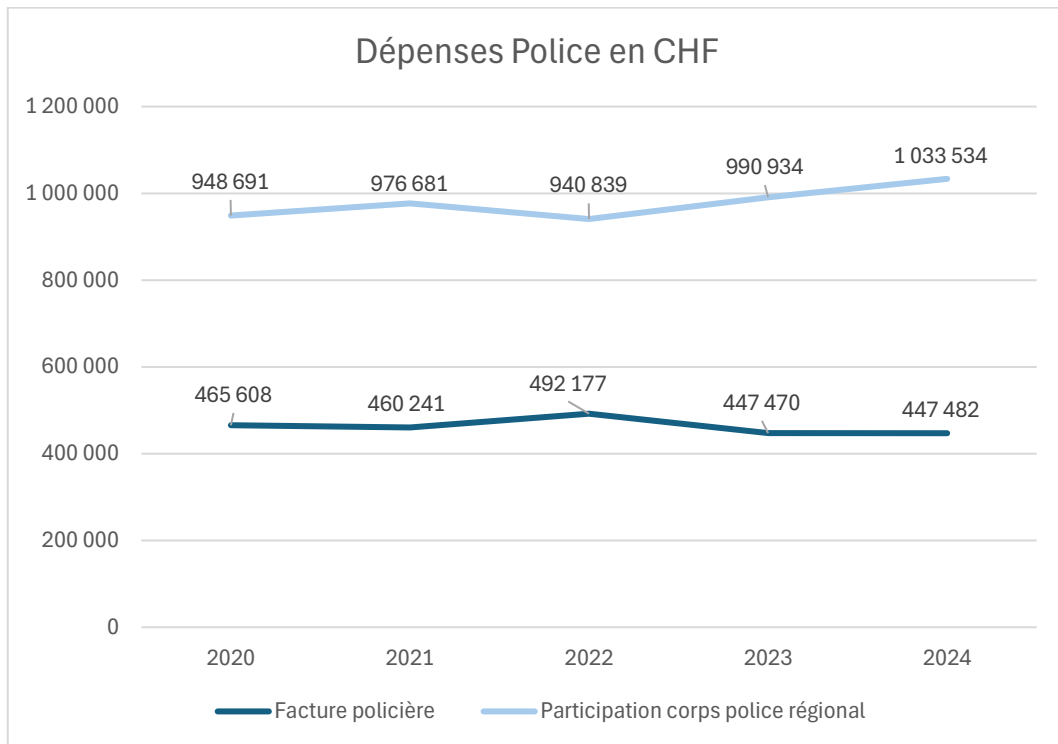
LES CHARGES



Les charges de transfert sont des charges non maîtrisables. Les autres charges sont tantôt maîtrisables, tantôt non maîtrisables.



Les charges de péréquation ont sensiblement augmenté entre 2015 et 2024, mis à part en 2018. La péréquation verticale a connu un pic en 2019, avant de diminuer légèrement. La péréquation horizontale a fortement augmenté en 2019 avant de se stabiliser plus ou moins.



RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS ET EFFECTIFS DU SERVICE

Le Service des ressources humaines (SRH) dispose au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Responsable RH	1	0.90
Assistante RH	1	0.70
Total	2	1.60

Le SRH a fait face à de nombreux défis, tant humains qu’organisationnels, dans un contexte en perpétuelle évolution. Avec l’agrandissement des structures du Service enfance et jeunesse (SE&J) et afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins du personnel, l’équipe du SRH a augmenté son taux d’activité de 0,2 EPT.

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2024, le total des effectifs se porte à 97 collaborateurs pour 66.94 EPT.

Le seul Service enfance et jeunesse, après son agrandissement en août, compte 57 employés.

Des réorganisations ont eu lieu, par ailleurs, dans les services suivants :

- 1. Le Service des bâtiments : la conciergerie a été entièrement externalisée, 3 postes ont été supprimés.
- 2. Le Service technique a été renommé Service de l’aménagement du territoire.
- 3. Le Greffe a été scindé en deux services distincts :
 - a. Le Secrétariat municipal ;
 - b. L’Office de la population et réception.

Nombre de collaborateurs et EPT par service

Service	Nb. de collaborateurs	EPT
Secrétariat municipal (incluant la secrétaire du Conseil communal et l’huissière)	7	4.80
Finances	4	3.30
Ressources humaines	2	1.60
Office de la population et réception	5	4.10
Bâtiments (hors église)	5	4.10
Église	2	0.85
Aménagement du territoire	4	3.80
Voirie	9	8.00
Responsable des travaux	1	1.00
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.70
Enfance et jeunesse	57	34.69
Total	97	66.94

L'analyse suivante ne prend pas en compte les auxiliaires sur appel pour des remplacements, les jobs d'été et les stagiaires en observation ou liés à un programme spécial (Institution de Lavigny, projet LIFT). Ces effectifs, comptabilisés à part, sont détaillés ci-après.

En 2024, 37 auxiliaires à horaires variables ont travaillé dans les différents services de la Commune :

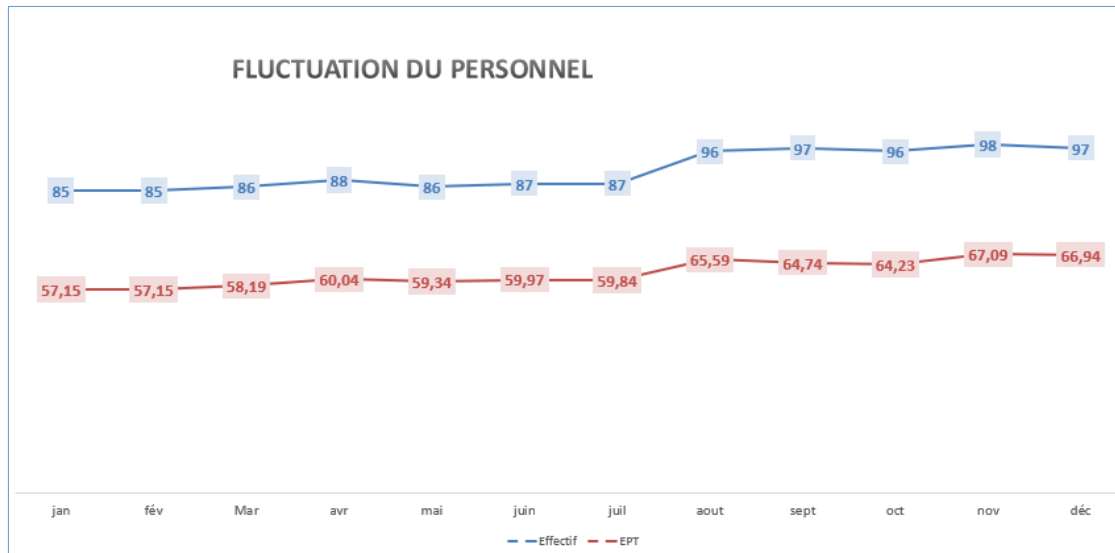
Service	Fonction	Nb.
Voirie	Stagiaires job d'été Voirie	2
Voirie	Stagiaire Institution de Lavigny	1
Service des bâtiments	Stagiaires job d'été aide-concierges	5
Service des bâtiments	Remplaçants sacristine	2
Service des bâtiments	Remplaçants organiste	2
Service enfance et jeunesse	Remplaçants auxiliaires sur appel	20
Service enfance et jeunesse	Écolier du programme LIFT	2
Service enfance et jeunesse	Stagiaires en observation	2
Bibliothèque	Aide-bibliothécaire	1
Total		37



ÉVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL

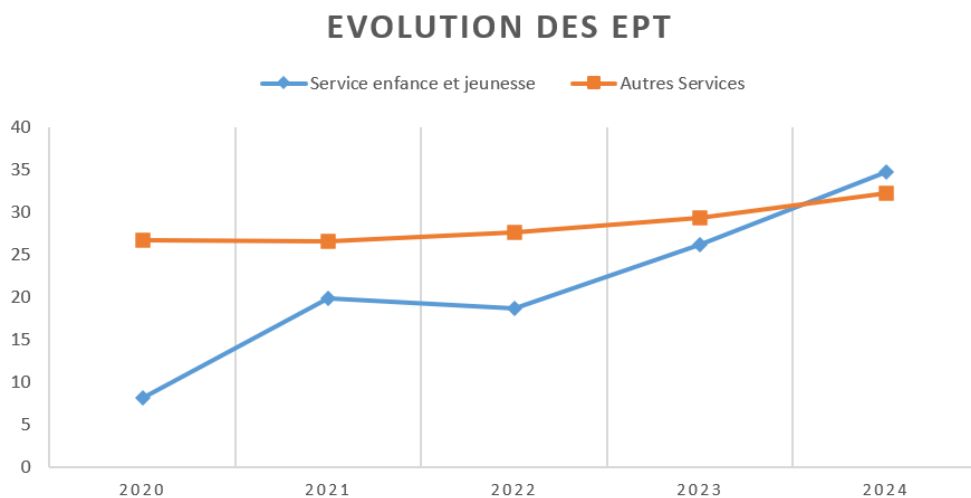
Nombre de collaborateurs

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du personnel durant l'année 2024.



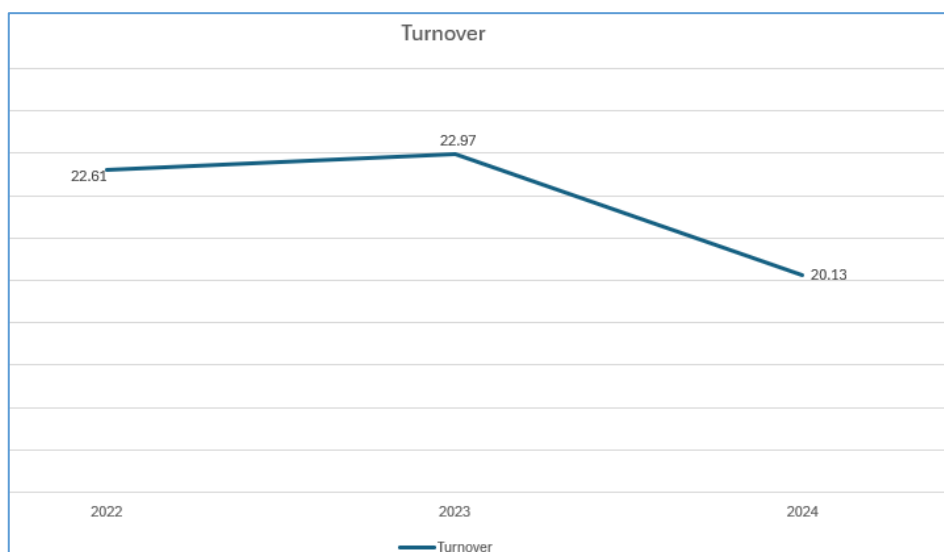
Évolution des EPT au sein du Service enfance et jeunesse

Le graphique ci-dessous présente l'évolution relativement stable des services, à l'exception du Service enfance et jeunesse. Ce dernier a connu une augmentation quasi constante, marquée premièrement par l'ouverture de la garderie en 2021, puis par l'agrandissement des structures en 2024. A noter que la hausse en 2021 correspond aussi au changement d'une dizaine de contrats de travail d'auxiliaires à des contrats fixes et que celle de 2023 correspond à la prise en compte, dans le calcul des EPT, des contrats à durée déterminées et des apprentis.



Turnover

Turnover (taux de rotation en %)

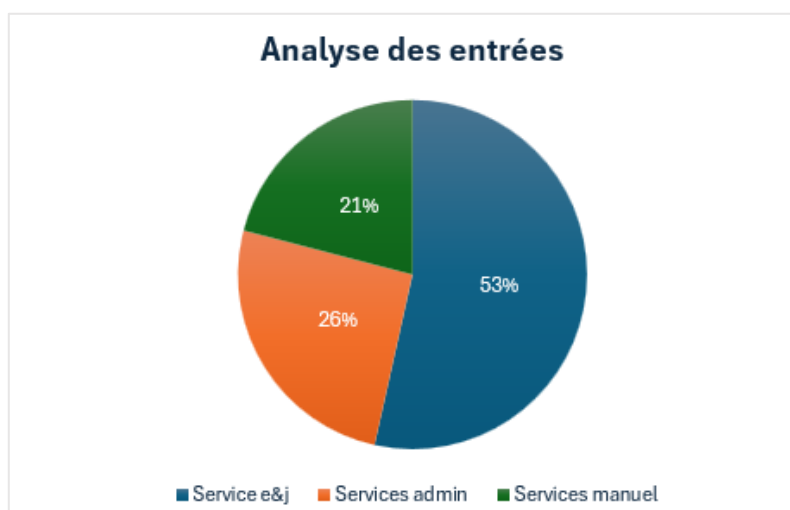


Le turnover de 2024, avec un taux de 20,13 %, correspond à 16 départs et 27 entrées.

Ce turnover ne tient pas compte des contrats auxiliaires, à durée déterminée, de stage et d'apprentissage ou de départs dits « naturels » (retraite).

Au total, 182 personnes ont travaillé pour la Commune en 2024 (chiffre correspondant au nombre de certificats de salaire établis pour l'année écoulée).

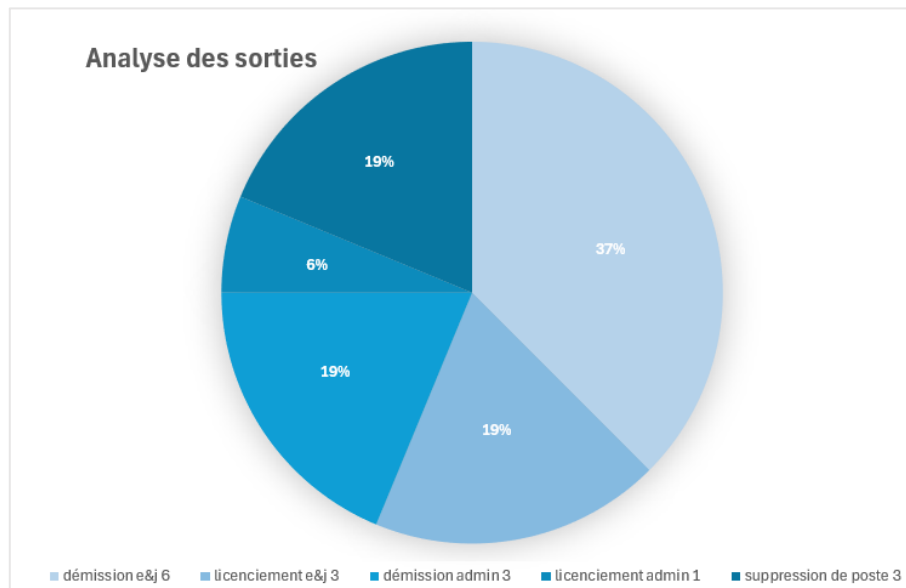
Détail des entrées / sorties



En 2024, 43 engagements ont abouti, représentant 27 contrats fixes, 7 contrats à durée déterminée et 9 en faveur de stagiaires. Parmi ces engagements, 17 nouveaux postes fixes ont été créés (dont 15 au sein du Service enfance et jeunesse) :

Poste augmenté et postes créés en 2024

Service	Poste	Entrée en fonction
Service des bâtiments	Assistante bâtiments à 50 %, augmenté à 70 % en octobre	janvier
Service de voirie	Employé de voirie à 100 %	janvier
Service enfance et jeunesse	Personnel éducatif garderie 5 postes à 400 %	août
Service enfance et jeunesse	Personnel éducatif UAPE 5 postes à 220 %	août
Service enfance et jeunesse	Personnel éducatif activités extra-scolaires 3 postes à 54,28 %	août
Service enfance et jeunesse	Centre de jeunes, 2 postes à 15,36 %	août

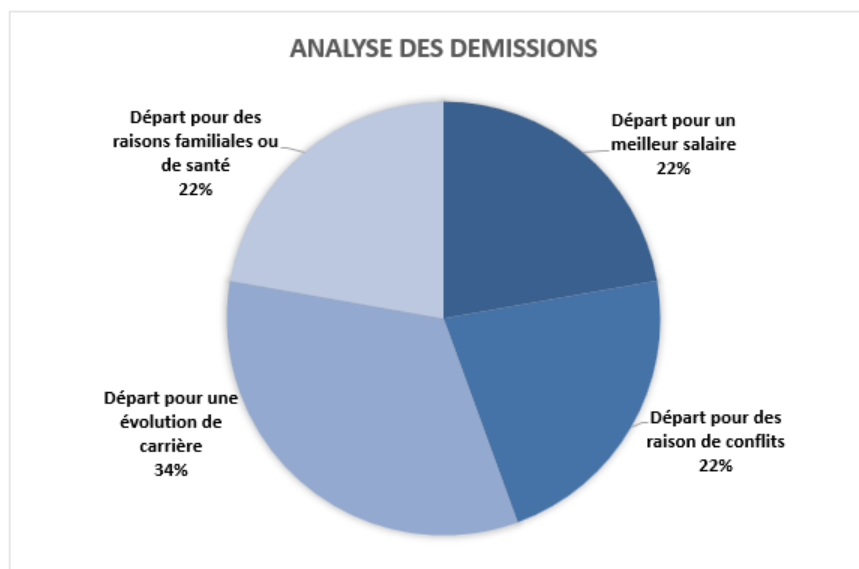


Durant l'année 2024, 16 départs ont été enregistrés :

- 6 démissions personnel éducatif ;
- 3 licenciements personnel éducatif ;
- 3 démissions personnel administratif ;
- 1 licenciement personnel administratif ;
- 3 suppressions de poste personnel manuel.

Ces départs concernent majoritairement le Service enfance et jeunesse. Un quart touche le personnel administratif.

Lors des entretiens de sortie, faisant suite à une démission (dans le cas précis, 9 démissions), nous constatons que les motifs sont principalement liés à l'impossibilité d'évolution de carrière dans notre administration. En raison de la taille de notre Commune, il n'y a pas de plan de carrière assuré.



Cependant, nous tâchons, dans la mesure du possible, de promouvoir la mobilité à l'interne en restant à l'écoute de notre personnel et en l'informant en priorité des postes vacants via notre flash info mensuelle.

Traitement des candidatures

La mise au concours de 27 postes a représenté environ 2'030 postulations à traiter. La cheffe du Service enfance et jeunesse s'est occupée d'une dizaine de postes relevant de son périmètre.

Par ailleurs, 181 candidatures spontanées ont été traitées.

Au cours de l'année, 120 contrats de travail ont été établis ou modifiés.

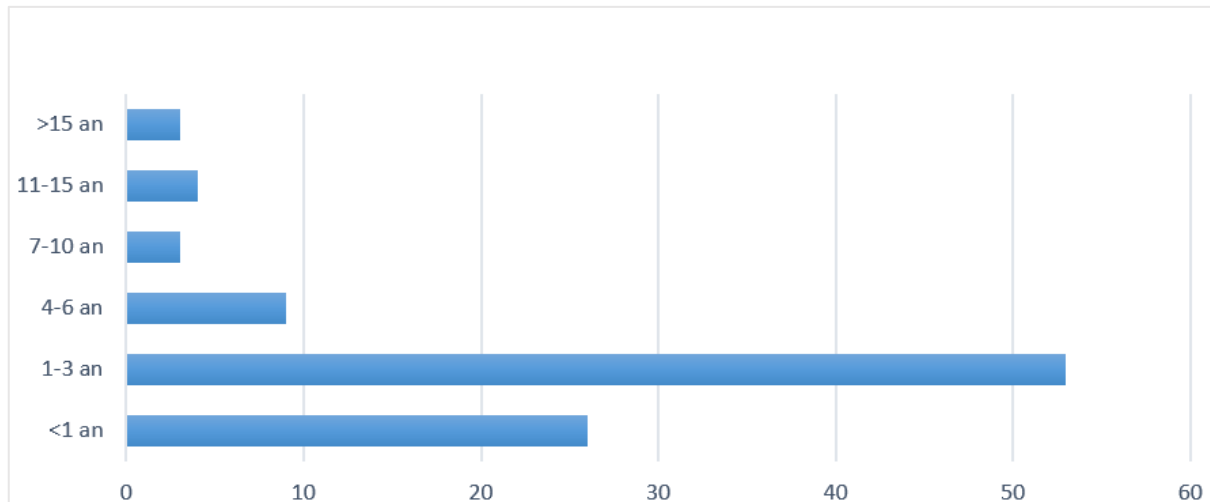
La sélection de certains profils s'est révélée complexe face à des candidats pas assez qualifiés ou de plus en plus exigeants, nous contraignant parfois à relancer le processus, voire à le renforcer par d'autres approches plus chronophages et coûteuses (tests divers menés à l'interne, assessments menés à l'externe, sites spécifiques, etc.).

En moyenne, un recrutement mobilise environ 40 à 50 heures pour le Service des ressources humaines, comprenant la coordination avec la hiérarchie, la sélection des candidats, les entretiens, les tests éventuels et les démarches administratives.

Années de service, pyramide des âges et genres

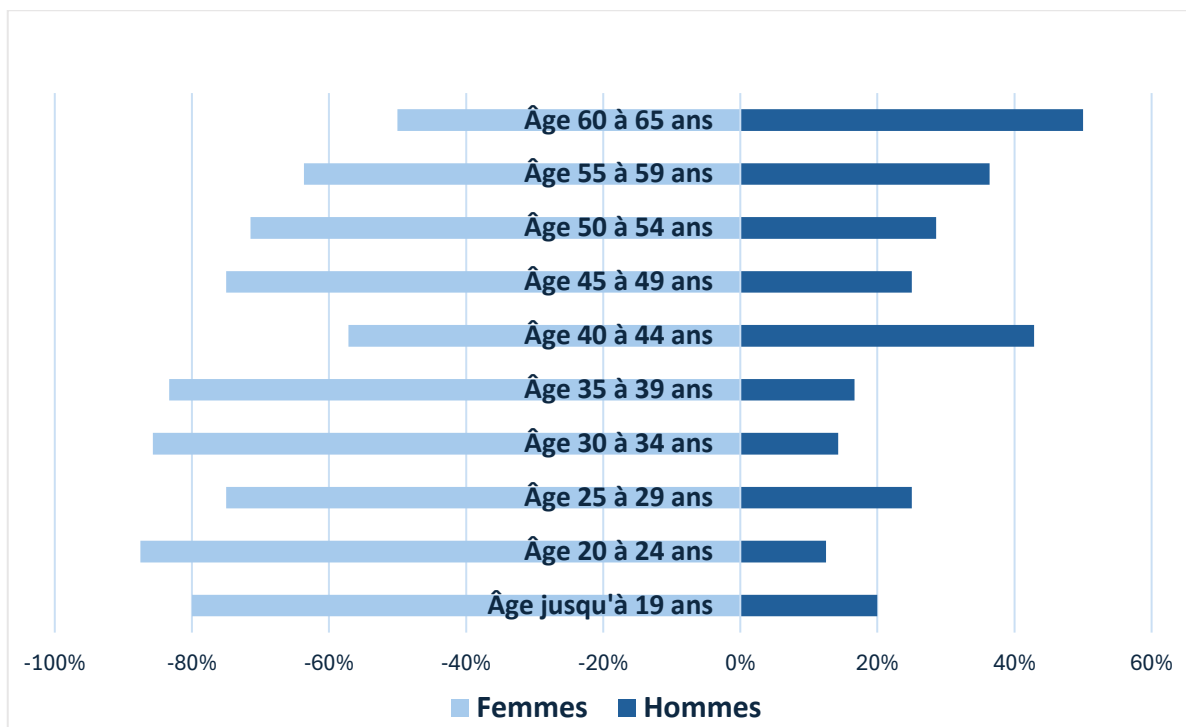
Le personnel compte 8 collaborateurs ayant 10 ans d'ancienneté ou davantage, ainsi que 79 collaborateurs ayant moins de 4 ans de service. Ces derniers représentent 80 % des effectifs.

Années de service au sein de l'administration communale



La moitié des employés communaux, soit 50 personnes, ont entre 30 et 45 ans. Les effectifs féminins sont largement majoritaires (72 collaboratrices et 25 collaborateurs).

Pyramide des âges et genres

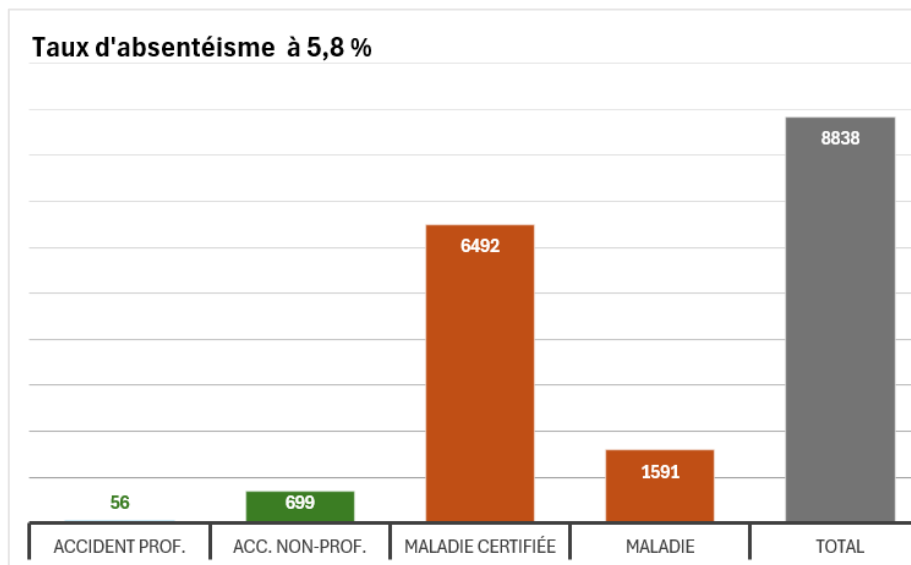


Taux d'absentéisme

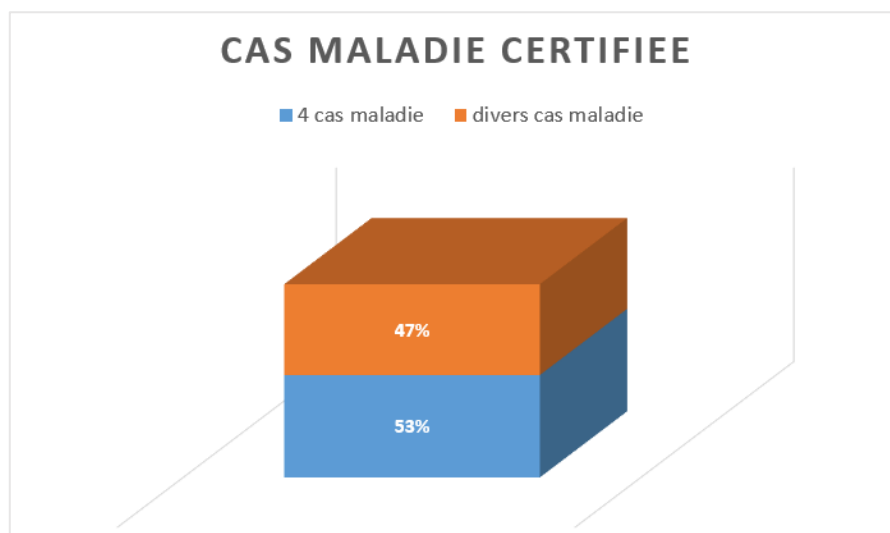
Durant l'année 2024, les heures d'absence se sont élevées à 8'838, ce qui représente un taux d'absentéisme de 5,8 % (en tenant compte d'un effectif moyen de 84 et d'un nombre d'heures théorique de 1'824 heures travaillées par employé).

19 arrêts de travail (accidents et maladies confondus) ont été déclarés à l'assurance.

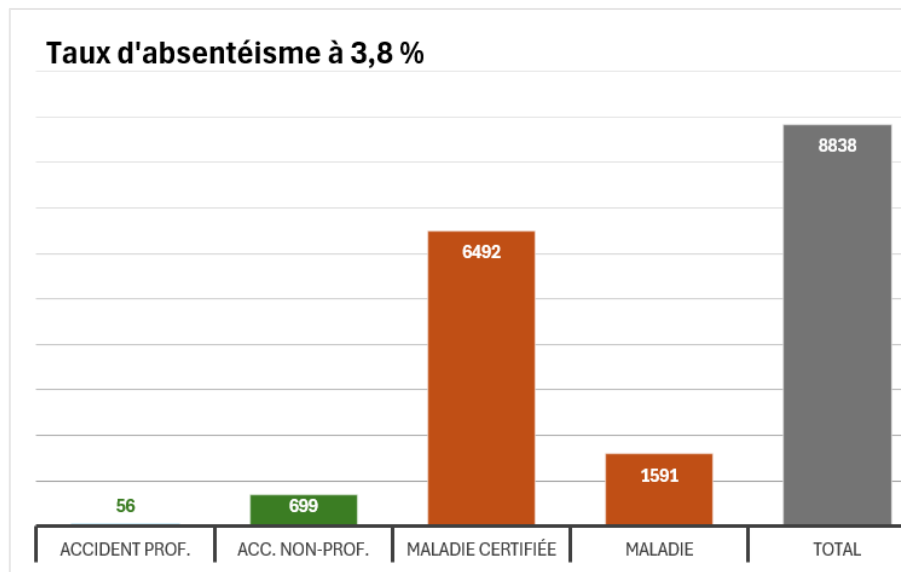
Heures d'absences accidents et maladies



Sur les 6'492 heures d'absence pour maladie certifiée, 3'032 heures (soit près de la moitié) sont dues à 4 personnes.



Sans ces 4 cas de maladie longue durée, le taux d'absentéisme serait de 3,8 %.



Le projet d'implémentation du système MSST (Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail) suit son cours. L'ensemble des cadres a suivi la formation de base de préposé au domaine. Un séminaire sur le stress et sommeil a été organisé pour l'ensemble des collaborateurs. Des entretiens de retour sont systématiquement menés à la suite d'arrêts de longue durée ou d'absences perlées.

Heures supplémentaires

Le personnel cumule des heures supplémentaires afin de compenser les jours de ponts, avec une limite mensuelle de 80 heures. Au-delà, les heures excédentaires sont perdues.

Cette mesure a été instaurée afin de préserver la santé des collaborateurs. Elle ne s'applique pas au Service de la voirie, dont le solde d'heures supplémentaires s'élève à 795 heures au 31 décembre 2024.

Conformément au règlement du personnel, les chefs de service de la commune ne sont pas soumis à l'obligation de timbrage, ce qui les pousse à accumuler les heures supplémentaires.

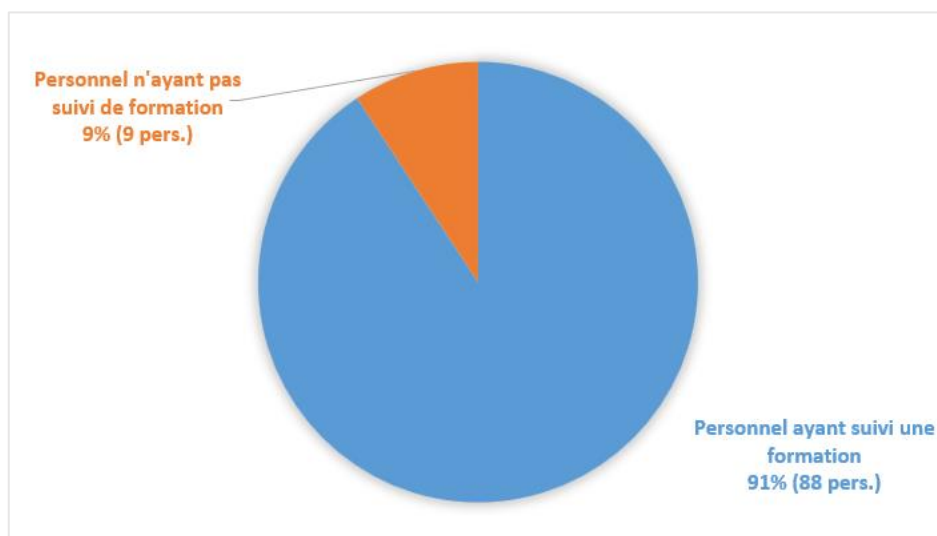
FORMATION DES EMPLOYÉS ET SOUTIEN À LA JEUNESSE

Formation des employés

Le taux de participation à des formations continues ou certifiantes s'élève à 91 %. Huit employés suivent une formation certifiante, de six mois à une année, faisant l'objet d'une convention de formation avec la Commune. Un collaborateur de la voirie a terminé avec succès sa formation et obtenu le titre de Diplôme responsable de déchèteries.

Une formation à la cybersécurité a été menée en distanciel pour l'ensemble des collaborateurs.

Taux de participation à la formation



Apprentissage et jobs d'été

En 2024, la Commune a encouragé de différentes manières l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Au mois d'août, au terme de sa formation professionnelle initiale, M. Darko Miladinovski a obtenu avec succès son certificat fédéral de capacité d'employé de commerce.

Dans le cadre des jobs d'été, sept jeunes ont eu la possibilité d'effectuer un stage au collège des Pâquis, dans différents bureaux communaux et à la Voirie.

Soutien à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle

Dans le cadre du projet LIFT (aide à l'insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire), deux jeunes écoliers ont été accueillis à la garderie des Pâquis.

Le partenariat avec l'Institution de Lavigny s'est quant à lui poursuivi, permettant d'accueillir à la Voirie un employé de l'atelier Jardins de Tolochenaz à raison d'une journée par semaine pendant quatre mois.

NEWSLETTER

Flash-Info aux employés communaux

La diffusion interne d'une « Flash-Info » mensuelle a permis au personnel de rester régulièrement informé des divers événements le concernant. Ce bulletin renseigne sur l'organigramme et ses changements, les postes au concours, les séminaires et sorties organisés par le SRH ou encore les dates d'anniversaires des collaborateurs. Les retours sont très positifs.

ÉVÈNEMENTS

Les événements organisés par le Service des ressources humaines (SRH) tels que le séminaire sur la santé, la journée des cadres, la rencontre avec la caisse de pension ou encore la sortie d'été et le petit Noël du personnel (photos ci-dessous) ont rencontré un franc succès.



BÂTIMENTS

MISSIONS ET EFFECTIFS

En charge de l'entretien et la gestion du patrimoine immobilier communal ainsi que des activités paroissiales, le service dispose, au 31 décembre 2024, des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Assistante administrative	1	0.70
Intendant au Collège	1	1.00
Intendant	1	1.00
Intendant temporaire	1	0.40
Sacristine	1	0.35
Organiste	1	0.50
Total	7	4.95

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Centre 60

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance de l'ascenseur, de la chaudière et du brûleur, ainsi que le ramonage ou encore le traitement contre les araignées, ont été effectués.

En outre, une réparation importante en toiture a permis de corriger une erreur de conception de l'écoulement de l'eau au droit de la grande lucarne côté ouest. Une partie de l'isolation ainsi qu'une pièce de charpente ont dû être remplacées. La peinture sous l'avant-toit a également été nécessaire.

Centre 47

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance de l'ascenseur, de la chaudière, de l'exutoire de fumée, de la ventilation, ainsi que le ramonage ou encore le traitement contre les araignées, ont été effectués.

De plus, une petite intervention de réparation en toiture a été nécessaire afin de garantir l'étanchéité de l'avant-toit du côté de l'entrée principale. L'interphone a été changé, et l'éclairage de secours a aussi été partiellement remplacé.

Un complément de l'installation électrique a été réalisé permettant le raccordement du bar à bières éphémère situé sur l'esplanade. Enfin, de petites interventions ponctuelles de réparation du parquet ont été effectuées au 1^{er} étage ainsi que dans les combles.

14 Avril

Aucun contrat de maintenance n'est conclu pour ce bâtiment, puisqu'il est raccordé au bâtiment du Centre 47. Seul un contrat relatif à la sécurité contre l'effraction est en cours. Une intervention a été réalisée pour le remplacement du lave-vaisselle du carnotzet.

Foyer des Pâquis

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance de la chaudière, de l'éclairage de secours, de l'installation de ventilation, ainsi que le ramonage ou encore le traitement contre les araignées, ont été effectués.

Parmi les travaux hors maintenance, il a été nécessaire de remplacer un micro, d'acheter un extincteur (en remplacement d'un exemplaire volé), de remplacer les étagères de la cuisine par des étagères en Inox et de procéder au curage d'une canalisation.

Par ailleurs, un wc accessible aux personnes à mobilité réduite a été aménagé au rez-de-chaussée.

Pavillon

La pompe à chaleur s'est mise en arrêt de manière récurrente durant la saison froide, nécessitant plusieurs interventions du chauffagiste. L'ébouage du réseau de chauffage s'est avéré nécessaire et a été effectué en début d'année 2024.

L'éclairage de secours a été remplacé afin de répondre aux exigences de sécurité. Par ailleurs, l'intendant du Collège a procédé à la réparation du larmier côté nord.

Bâtiments divers

Le abris bus et certains petits édicules (station de pompage) ont fait l'objet d'interventions ponctuelles.

La serrure de la station de pompage Marquisat a été remplacée et la fuite d'eau à l'arrêt de bus ancien Castolin a été réparée.

Collège des Pâquis

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance de l'étanchéité et de l'ascenseur, ainsi que le ramonage, le contrôle de l'éclairage de secours, la détection incendie, les exutoires de fumée, l'installation de ventilation et la porte automatique, ainsi que le contrôle de sécurité des engins de gym, ont été effectués.

Dans le cadre du développement de l'UAPE, un nouveau four a été installé (pris en charge par l'aide au démarrage).

Parmi les travaux de réparation ou d'entretien courant hors contrat, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Nettoyage du réseau de gaines de ventilation de l'UAPE ;
- Modification des installations électriques dans le réfectoire de l'UAPE ;
- Réparation de plusieurs stores endommagés ;
- Mise en place d'un boîtier online du système Salto pour la gestion électronique des portes (gestion des accès) ;
- Mise en place d'une horloge et de détecteurs de mouvement sur l'éclairage des salles de gym et des locaux d'engins afin de limiter la consommation électrique.

D'autres interventions ont également été effectuées, notamment :

- Travaux sur le système Salto des portes ;
- Intervention sur le brûleur de la chaudière ;
- Divers travaux de serrurerie (gêne) sur main-courante, soudures sur les bancs des vestiaires, adaptation de portes de sortie de secours) ;
- Remplacement de batteries de secours ;
- Réparation de la commande d'ouverture des exutoires de fumée ;
- Réparation de robinets d'arrosage ;
- Remplacement de ferme-portes ;
- Réfection des joints de carrelage dans les vestiaires et douches.

Eglise romane

L'état des façades se dégrade. Afin d'en mesurer l'ampleur, des spécialistes ont réalisé une analyse complète. Une intervention avec camion-nacelle a permis une observation globale, aboutissant à deux rapports ; l'un sur les pierres naturelles et l'autre sur les pierres de taille. Un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics sera initié en 2025, suivi de l'établissement d'un préavis afin d'obtenir le crédit nécessaire à la mise en œuvre des travaux.

Profitant de la présence du camion-nacelle, quelques tuiles ont été remplacées.

A l'intérieur de l'église, un micro défectueux a été remplacé et le petit boiler nettoyé.

Garderie

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance pour l'étanchéité, l'ascenseur, le contrôle de l'éclairage de secours, la détection incendie ainsi que de l'installation de ventilation, ont été effectués.

Un vitrage, fissuré en raison de la variation de température trop brusque, a été remplacé (les frais ont été remboursés par l'assurance).

Divers travaux de menuiserie intérieure, la réparation de la climatisation, diverses petites réparations de serrurerie, l'installation d'un osmoseur, ainsi que la réparation de plusieurs stores ont été effectués.

Centre 138

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2023, en raison du projet de construction de la nouvelle voirie-déchèterie, l'entretien du bâtiment est réduit au strict minimum afin d'en poursuivre l'exploitation.

Toutefois, il a été nécessaire de corriger des défauts électriques ainsi que de remplacer une cuisinière et un chauffe-eau.

Centre 59

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance de l'étanchéité, l'ascenseur, la chaudière et le brûleur, le ramonage, le contrôle de l'éclairage de secours et de l'installation de ventilation ou encore le traitement contre les araignées, ont été effectués.

En ce qui concerne les travaux d'entretien chez les locataires, diverses réparations ont été entreprises, soit le remplacement d'un store, l'émaillage d'une baignoire et la peinture de quelques fenêtres.

Pour l'Auberge, des travaux ont été effectués à la suite d'un contrôle du service de l'hygiène (peinture, carrelage, froid commercial, serrurerie), et le système Salto a été installé sur une porte.

Dans les locaux communs, des corrections de défauts électriques, la réparation de fuites des conduites au sous-sol et le remplacement de la porte de la chaufferie après une effraction ont été entrepris.

Centre 52

Trois forages de 255 mètres de profondeur ont été exécutés à l'arrière du bâtiment dans le parking, dans le cadre de l'installation de la pompe à chaleur. Celle-ci permet de chauffer les locaux de l'Espace 52 ainsi que les cinq logements. La mise en service a été chaotique en raison du manque de suivi de la part de l'entreprise mandatée et de la gestion de ses nombreux sous-traitants.

L'installation des panneaux photovoltaïques en toiture a été confiée à une entreprise qui n'a malheureusement pas achevé les travaux en raison de sa faillite. Une seconde entreprise a alors été chargée de terminer l'installation, mais elle a également rencontré des difficultés organisationnelles. C'est donc une troisième entreprise qui a été mandatée en fin d'année.

Les travaux suivants ont eu lieu chez des locataires : remplacement d'appareils ménagers, émaillage d'une baignoire, réparation/remplacement de chasse d'eau et robinet, réglage de portes et fenêtres. Par ailleurs, dans la buanderie de l'immeuble, le lave-linge a été réparé. Dans l'Espace 52, le système audio ainsi que des spots ont été remplacés.

Refuge

Les travaux suivants ont été entreprise au Refuge :

- traitement contre les araignées ;
- remplacement d'une table extérieure ;
- mise en place d'un éclairage extérieur côté grill et containers ;
- nettoyage de la toiture ;
- travaux intérieurs : réparation d'un écoulement et du robinet de la cuisine.

Centre 152

Hormis la vérification annuelle des fissures du bâtiment, une seule intervention a été effectuée : la réparation d'une fuite d'eau.

Ce bâtiment est voué à la démolition pour laisser place aux locaux de la future voirie-déchèterie.

Buvette et vestiaires du foot

Vu le devenir à moyen terme de ce bâtiment, les interventions sont limitées.

Il a été nécessaire de procéder aux travaux de remplacement du store de la buvette, de certains composants de la chaudière et des cylindres de portes, ainsi qu'au nettoyage de la toiture.

Bochet 1

Le bâtiment et la parcelle sur laquelle le bâtiment est construit ont fait l'objet d'un projet de mise en DDP (cf. préavis 14/2024). Comme l'année dernière, les interventions réalisées sur ce bâtiment ont été limitées au strict minimum en raison du transfert de propriété prochain à la société Equitim. Les travaux réalisés concernent uniquement l'entretien annuel lié aux contrats de maintenance de la chaudière, du ramonage, du traitement d'eau, mais également le remplacement d'appareils ménagers (cuisinière, vitrocéramique, lave-vaisselle).



Demandes de prestations

Le Service des bâtiments réalise divers types de prestations à la demande des autres services internes. Celles-ci varient tant par leur nature que par leur durée, allant de quelques minutes à plus d'une demi-journée. Ces interventions sont assurées par les deux intendants.

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

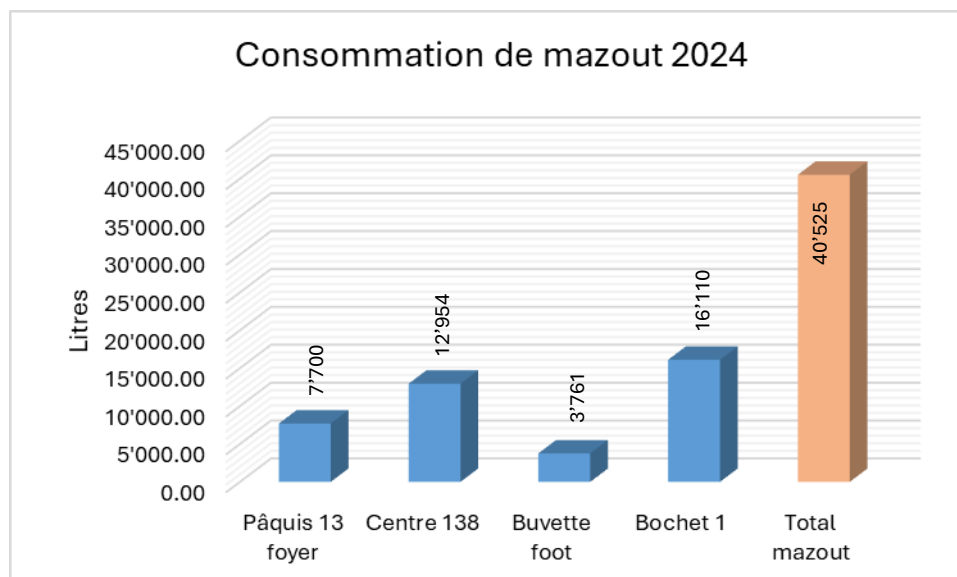
Gestion administrative de nos locataires

Les baux à loyer sont supervisés par le Service des bâtiments, mais gérés par une gérance externe. Cette dernière est responsable de la rédaction des baux, de la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que de l'établissement des décomptes financiers (loyers, chauffage, autres charges). Les demandes rémanentes des locataires sont adressées à la gérance qui prend également en charge les démarches administratives. En revanche, toutes les requêtes à caractère « technique » telles qu'un interrupteur défectueux, un frigo en panne ou un store endommagé, sont transmises au Service des bâtiments. Les immeubles concernés sont Bochet 1, Centre 52, Centre 59, Centre 60 et Centre 138.

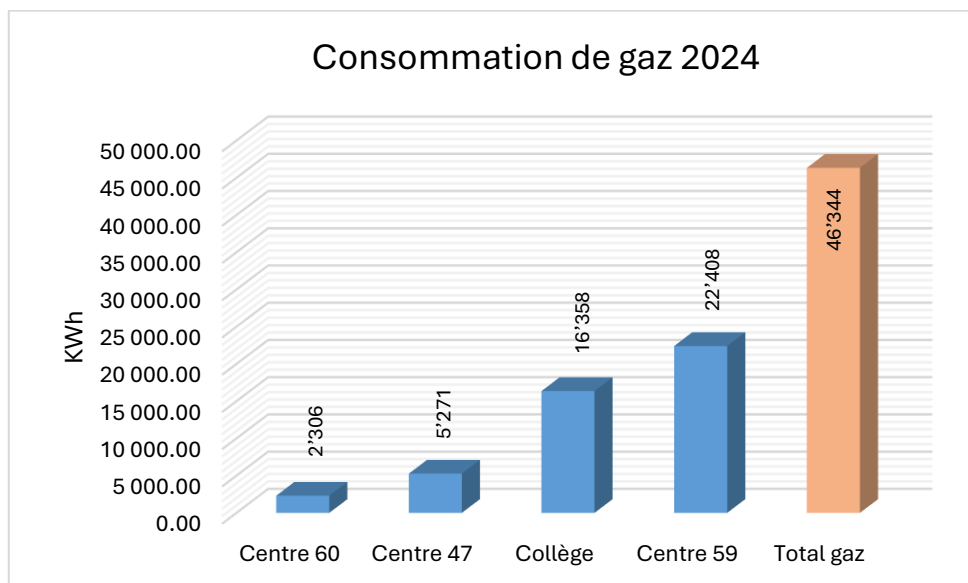
Consommations et productions énergétiques

Les consommations de nos bâtiments sont données ci-dessous pour le mazout, le gaz et l'électricité. La consommation d'eau ne porte pas un intérêt particulier ni pertinent financièrement, elle est donc uniquement surveillée techniquement afin de déceler l'éventuelle présence de fuite sur une conduite.

Les immeubles utilisant le mazout comme énergie de chauffage sont le Foyer des Pâquis, Centre 138, les vestiaires et la buvette du foot, Bochet 1 et Centre 152. Ce dernier n'étant plus chauffé, il ne fait pas partie des statistiques présentées dans le graphique ci-dessous :



Les immeubles utilisant le gaz comme énergie de chauffage sont : Centre 60, Centre 47, le Collège des Pâquis, Centre 59 et le 14 Avril (raccordé au Centre 47). Le Centre 52 n'a été chauffé au gaz que sur la première partie de l'année, la chaudière ayant dû être remplacée par une PAC (pompe à chaleur) géothermique. Dès lors, ce bâtiment n'est pas pris en compte dans les données ci-dessous. Les consommations des quatre immeubles précédemment cités sont représentées dans le graphique suivant :



Les consommations d'électricité des bâtiments ne sont pas reportées dans un graphique en raison du manque de pertinence, notamment au niveau des comparaisons possibles.

Le Centre 52, en particulier, vient d'être équipé d'une PAC, ce qui ne permet pas encore d'obtenir des chiffres intéressants et exploitables. Par ailleurs, son installation photovoltaïque commencera à produire de l'électricité dès 2025.

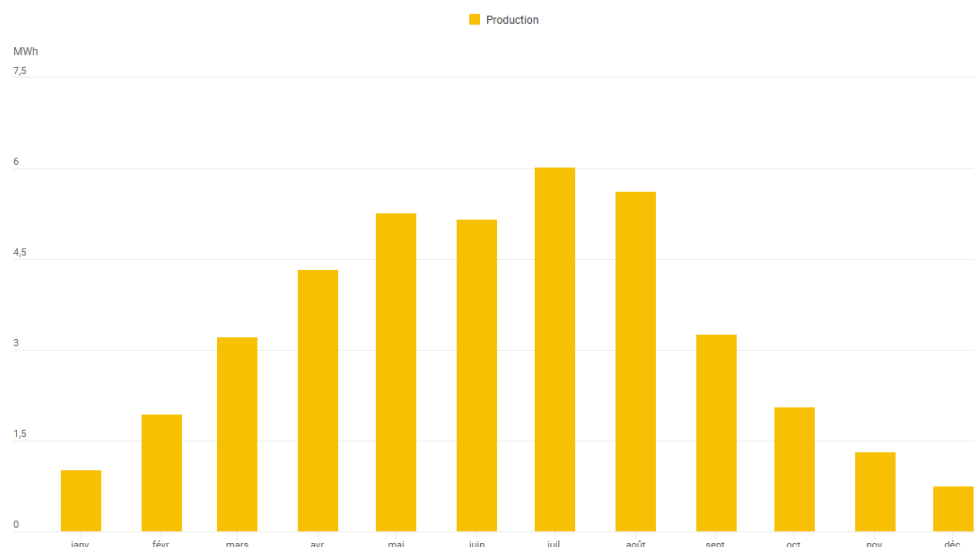
Parmi les bâtiments affichant les plus grosses consommations, on relève le Collège et la garderie, avec environ 46 MWh chacun. A l'inverse, les consommations les plus faibles ont été relevées au Centre 152 et Bochet 1.

Il est à noter que certains bâtiments ne sont pas équipés de compteurs individuels permettant de connaître leur consommation. C'est le cas du bâtiment du 14 Avril, raccordé au compteur du Centre 47 et du Pavillon, raccordé à celui du Collège.

Un graphique représentant les consommations annuelles pourra être établi dans le cadre du rapport de gestion 2025.

Quant à notre propre production d'électricité, les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de la garderie ont produit 40.03 MWh. La production de 2024 est inférieure à celle de 2023 et 2022 (respectivement 43.95 et 51.58 MWh). Cette diminution ne s'explique pas par un facteur précis, hormis la saleté et le vieillissement des panneaux photovoltaïques, ainsi qu'un ensoleillement moindre.

Le graphique ci-dessous donne les indications des productions mensuelles de 2024.



Le graphique ci-dessous donne la comparaison des productions annuelles depuis la mise en service de l'installation en 2021.



Constitution de dossiers complets pour chaque bâtiment

La constitution de ces dossiers, appelés « cartes d'identité des bâtiments », est toujours en cours d'établissement. La récolte d'informations sur chaque immeuble et parcelle est en grande partie terminée, mais l'aspect graphique (établissement des plans sur informatique) n'a pas pu avancer aussi vite que souhaité. Le rythme de l'établissement de ces plans est la conséquence du nombre de tâches imprévues survenues en cours d'année.

LES GRANDS PROJETS

Nouvelle déchèterie, locaux de voirie, locaux administratifs

Ce projet a fait l'objet d'un préavis municipal (11/2024) déposé au printemps 2024. Il s'agit d'un crédit pour la phase d'avant-projet, c'est-à-dire pour l'attribution de différents mandats à des bureaux spécialisés (BAMO, architecte, ingénieur civil, ingénieurs CVSE, etc.). Quelques séances de comité de projet (COPRO) et de comité de pilotage (COPIL) ont eu lieu durant le courant de l'année.

Mise en place de structures mobiles au collège

Ce projet consiste à la mise en place de structures provisoires permettant d'accueillir 4 classes, 2 salles de dégagement et d'autres locaux encore à définir. Quelques entreprises ont été approchées afin de déterminer quelle serait la meilleure solution entre la location ou l'achat de ces structures. Ce projet fera l'objet d'un préavis en 2025.

Mise en droit de superficie (DDP) du Bochet 1 et de la parcelle n° 290

Ce projet a fait l'objet d'un préavis municipal (14/2024). Le Conseil communal a accepté ce DDP pour une durée de 75 ans. Le transfert de propriété de ce bâtiment et sa parcelle se fera à l'horizon du printemps 2026. Le nombre d'heures de travail, pour analyser et établir les documents nécessaires permettant d'aboutir à un acte notarié, a été considérable.

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Sacristine

La sacristine travaille selon des horaires variables, incluant week-ends et jours fériés.

Mission principale

La sacristine joue un rôle essentiel dans la vie paroissiale en assurant la préparation et le bon déroulement des offices religieux. Ce poste nécessite de la discrétion, de la courtoisie, un bon sens de l'organisation et une profonde connaissance des rites liturgiques.

Préparation et assistance aux offices

- Préparer la sacristie (objets sacrés, livres liturgiques, linge, nappe d'autel et vêtements adaptés) ;
- Régler le système sonore, allumer/éteindre les cierges, les lampes votives, sonner les cloches ;
- Installer les chaises, accueillir les fidèles et distribuer les livres de chant ;
- Participer à la décoration de l'église pour les différentes saisons liturgiques (sapin de Noël, arbre de Pâques) ;
- Assister le pasteur lors des cultes, baptêmes, mariages et services funèbres.

Organisation d'événements et gestion des concerts

- Accueillir et assister les artistes et le public lors des concerts (et des répétitions) ;
- Fournir et régler le matériel nécessaire (micros, éclairage, câblage, paniers de collecte) ;
- Coordonner les grandes fêtes liturgiques (Noël, Pâques, Pentecôte) et la décoration de l'église ;
- Gérer le calendrier des célébrations en collaboration avec le pasteur et l'organiste, en faisant le lien avec le Secrétariat municipal et PolOuest pour la gestion des places de parc.

Relations et coordination

- Rencontrer les futurs mariés pour discuter des dispositions particulières et organiser leur cérémonie ;
- Planifier les célébrations avec le pasteur, l'organiste et le Secrétariat municipal ;
- Assurer un suivi régulier avec le Conseil de paroisse et le pasteur.

Entretien et gestion des stocks

- Assurer la propreté de l'église et de la sacristie ;
- Entretenir le linge liturgique, mettre à jour les feuillets d'information en 4 langues (français, allemand, italien et anglais) et mettre à jour régulièrement les informations (dates d'évènements) ;
- Veiller à la disponibilité des autocollants et tampons pour les marcheurs de Compostelle ;
- Tenir à jour l'inventaire des biens de l'église ;
- Gérer les stocks (cierges, vin de cène, pain, piles) et passer les commandes nécessaires.

Organiste

Le rôle de l'organiste ne se limite pas à jouer de l'orgue.

Avant chaque cérémonie, qu'il s'agisse d'un mariage, d'un baptême, d'un office religieux ou encore de funérailles, elle doit préparer et sélectionner avec soin les morceaux de musique qui accompagneront ces moments importants. Son choix ne se fait pas au hasard : il s'adapte aux demandes spécifiques des familles. Dans le cadre des mariages, par exemple, l'organiste rencontre les futurs époux afin de définir avec eux les morceaux qui seront joués à chaque étape de la cérémonie. Ce dialogue est essentiel pour répondre aux attentes des mariés. Lorsqu'il s'agit de concerts, elle travaille parfois en étroite collaboration avec des solistes ou d'autres musiciens afin de créer une prestation harmonieuse.

Une grande partie du travail de l'organiste est constitué de sa préparation qui se fait en dehors de l'église. Cette phase de préparation est essentielle pour assurer une interprétation fluide et sans faute le jour de l'évènement.

En plus de la maîtrise technique de son art, notre organiste fait preuve d'une grande sensibilité musicale, et sa qualité d'adaptabilité est précieuse. Être organiste ne se résume pas à jouer de la musique. C'est un métier où la préparation, l'écoute et la passion sont essentielles pour offrir des prestations de qualité et marquer les esprits.

NETTOYAGES

Sur le site du Collège des Pâquis, de la Garderie, du Pavillon

Les nettoyages sont assurés exclusivement par une entreprise externe. Les surfaces et fréquences de nettoyage sont considérables, les interventions doivent se planifier en fonction des utilisateurs des locaux, en particulier pour les salles de gym qui sont utilisées de 08h00 à 21h45 durant les périodes scolaires du lundi au vendredi. De plus, des interventions supplémentaires sont nécessaires lors de manifestations spéciales durant le week-end.

Dans les bâtiments occupés par nos services administratifs

Les nettoyages des bureaux administratifs sont effectués quotidiennement par une entreprise de nettoyage ayant remporté le marché soumis lors de l'attribution en fin de procédure des marchés publics.

Dans les bâtiments occupés par nos locataires

Les nettoyages des zones communes sont effectués par une entreprise externe. Les bâtiments concernés sont : Centre 138 (sans les locaux de voirie), Centre 59, Centre 52, Bochet 1 et Foyer des Pâquis.

Au refuge

Les nettoyages standards sont effectués après chaque location par une entreprise externe, le matin entre 07h00 et 09h00, avant l'arrivée du locataire suivant.

A l'Église romane

Un nettoyage de base est assuré par la Sacristine.

Outsourcing des prestations de nettoyages

Comme annoncé en 2023, la Municipalité a pris la décision de faire appel à une ou plusieurs entreprises de nettoyage, permettant ainsi de diminuer l'effectif du Service des bâtiments. Un appel d'offres respectant les procédures en matière de marchés publics a été lancé en 2023 aboutissant à l'attribution des prestations de nettoyage en deux lots distincts :

- lot 1 : Collège, Garderie, Pavillons ;
- lot 2 : tous les autres bâtiments.

À la suite de cette démarche, les entreprises de nettoyages ont fourni les prestations convenues dès le 1^{er} janvier 2024. En cours d'année, les besoins ont quelque peu évolué et ont été adaptés, notamment en termes de fréquence, en fonction de l'occupation des locaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MISSIONS ET EFFECTIFS

L'année 2024 a été marquée, sur le plan du personnel, par la démission du chef du Service de l'aménagement du territoire, M. David Conde, après 10 ans d'activité passés au sein de l'administration communale. Ce départ, effectif en février 2025, avait été précédé par celui de M. Dan Rapin, assistant technique, à la fin du mois de juillet. En fin d'année, l'engagement d'un adjoint au chef de service a été conclu pour un début d'activité en janvier 2025.

Poste	Nb.	EPT
Chef du service de l'aménagement du territoire	1	1.00
Assistants techniques	2	2.00
Assistante technique temporaire	1	0.80
Total	4	3.80

Mission générale

Le service de l'Aménagement du territoire a pour mission de répondre aux besoins de la population en matière de construction et d'aménagement du territoire.

Compte rendu de l'année 2024

Les projets et études intercommunaux et cantonaux demeurent nombreux, et la charge de travail qui en découle laisse peu de temps et de ressources pour les projets communaux. Cette situation devrait perdurer ces prochaines années, notamment avec la mise en œuvre des fiches de mesures du Plan directeur intercommunal (PDI) et l'application des nouvelles lois cantonales, qui obligent la Commune à revoir ses règlements et, par conséquent, ses pratiques.

Les mises à l'enquête publique continuent, quant à elles, de susciter de nombreuses oppositions, principalement en raison de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). De plus, les dénonciations et interpellations de certains administrés restent importantes, entraînant de nombreux contrôles de la part du service qui, dans la grande majorité des cas, ne révèlent aucune infraction.

En ce qui concerne les activités opérationnelles, le service a été fortement sollicité par un nombre important de demandes d'informations, de conseils, d'analyses de faisabilité, de renseignements et d'interprétation des bases légales. Ces nombreuses sollicitations ont compliqué l'accomplissement des autres tâches qui lui sont confiées.

Il faut malheureusement noter que les critiques et attaques personnelles à l'encontre du personnel communal, émises par une poignée d'administrés, semblent s'aggraver. Une attention particulière sera accordée en 2025 afin de préserver le personnel communal de ces atteintes gratuites.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MOBILITÉ

Ces activités consistent à accompagner la Municipalité dans tous les projets en cours et à venir sur le territoire communal. Elles incluent la supervision et le suivi des dossiers de planification communale, la représentation de la Commune dans les divers groupes techniques et études intercommunales du bureau Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois (SDOL), ainsi que le contrôle et le suivi des stratégies et mesures inscrites dans le Plan Directeur Intercommunal (PDI-OL) et le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Plan d'affectation valant permis de construire « Vallaire »

Le Plan d'affectation valant permis de construire (PAVPC) « Vallaire » résulte de plusieurs phases de planification. Dans sa version actuelle, il a été soumis à une enquête publique du 4 février au 6 mars 2023, entraînant une vingtaine d'oppositions, principalement de copropriétaires de la propriété par étage (PPE). A l'issue de la séance de conciliation du 21 novembre 2023, plusieurs oppositions ont été retirées. Cependant, certaines oppositions restent en suspens, et des discussions sont en cours avec le promoteur (également copropriétaire).

En raison de l'échéance fixée par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) au 6 mars 2025 pour l'adoption par le Conseil communal, la Municipalité a demandé un délai supplémentaire de 12 mois à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour permettre au promoteur d'obtenir un accord définitif et finaliser la procédure d'approbation.

Plan d'affectation « Le Laviau »

La renaturation de l'embouchure de la Venoge, décidée par les autorités cantonales à la suite d'une votation populaire, a des conséquences importantes pour Saint-Sulpice. Elle suppose de redessiner entièrement la zone du Laviau dans le but de renforcer la protection du milieu naturel dans sa « moitié ouest » et de déplacer les installations sportives dans sa « moitié est ».

Un tel réaménagement nécessite la réalisation d'un nouveau plan d'affectation (PA) sur une grande partie de la parcelle communale n° 650. Ce terrain constitue un espace particulièrement complexe où se côtoient actuellement différents statuts (Plan général d'affectation communal, Plan d'affectation cantonal de la Venoge et Plans d'extensions cantonaux) et différentes affectations plus ou moins légales (terrains de football, aire forestière, zone d'assolement, etc.).

Le Conseil communal a ouvert la voie à ce plan d'affectation en accordant un crédit à son élaboration en octobre 2023. La Municipalité a avancé sur ce projet en 2024 en organisant une démarche participative sur le sujet en avril, en réalisant le document avec différents mandataires lors des mois suivants et en envoyant le projet au Canton pour examen préalable au cours de l'automne. Dès le retour du document, début 2025, le PA sera soumis à l'enquête publique.

Création d'une zone de rencontre au centre du village avec prolongation de la zone 30 km/h jusqu'à la rue des Jordils

Le Conseil communal a adopté, le 15 novembre 2023, un crédit d'étude préliminaire pour une zone de rencontre au centre du village et la prolongation de la zone 30 km/h adjacente. Cela a permis à la Municipalité et au Service de l'aménagement du territoire d'entreprendre cette analyse début 2024 avec le bureau ABA Partenaires SA et le bureau Viatron AG, sélectionnés à la suite d'un appel d'offres.

Après plusieurs séances de travail et une démarche participative (organisée en mai), les mandataires de la Commune ont proposé un vaste projet de réaménagement du centre de la commune. Ce programme s'est révélé très intéressant mais beaucoup trop ambitieux et coûteux pour Saint-Sulpice en ces temps de difficultés financières. Il a donc été décidé de terminer l'avant-projet, alors très avancé, pour que les futures municipalités puissent s'en servir comme document de référence et feuille de route le moment venu mais de se contenter d'aménagements minimums, tels qu'il en existe dans d'autres communes comme Bussigny, dans un premier temps.

L'achèvement de l'avant-projet, ainsi que le lancement d'une phase test pour la zone 20 km/h et la zone 30 km/h prolongée sont attendus en 2025.

Réaménagement du Parc du Russel

Le 28 mars 2024, après un appel d'offres, la Municipalité a attribué un mandat au bureau L'Atelier du Paysage Sàrl pour la réfection des infrastructures sportives de l'établissement scolaire et de la place de jeux, l'une et l'autre respectivement dégradée et vieillissante. Ce projet de réaménagement vise notamment à répondre à un postulat du Conseil communal.

L'étude préliminaire comprend quatre phases :

- Phase 1 (Préparation) : définition du mandat ;
- Phase 2 (Mesures stratégiques) : analyse de la situation, élaboration d'une image directrice et mise en place d'une démarche participative ;
- Phase 3 (Conception) : élaboration d'un avant-projet ;
- Phase 4 (Organisation d'un appel d'offres) : sélection du pôle de mandataires pour l'étude du projet et le suivi des travaux.

L'image directrice a été soumise à la fin de l'année 2024 et la démarche participative agendée en avril-mai 2025.

Modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret

Le 20 mars 2024, le Conseil communal a adopté le préavis modifiant le plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret. Ce plan a ensuite été approuvé en mai par le département cantonal, sans avoir fait l'objet d'un recours à la CDAP (Cour de droit administratif et public).

Image directrice des transports publics 2028-2040

L'étude lancée par le bureau SDOL en 2022 pour définir une nouvelle vision des transports publics de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040 a été finalisée en 2024. Elle a abouti à un rapport de synthèse et un rapport technique, incluant une carte du réseau, un phasage, une évaluation financière et des fiches de mesures par ligne.

Ce projet a été financé par les communes de l'Ouest lausannois avec un subventionnement de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les municipalités concernées et la DGMR ont validé le concept à la fin de l'année. Parmi les mesures proposées figure la prolongation de la ligne 7 en bus à haut niveau de service (BHNS) sur la RC1 jusqu'à la zone d'activité Vallaire à Ecublens, où doit se développer le projet Ecotope. La mise en service est prévue à l'horizon 2032.

Etude de signalétique piétonne

Le bureau SDOL a lancé en 2024 une étude sur la signalétique piétonne dans l'Ouest lausannois, visant à promouvoir la marche pour les déplacements utilitaires de proximité. Les résultats de l'étude sont attendus pour le printemps 2025, et la mise en œuvre des totems de signalétique est prévue pour la fin de l'année 2025. Saint-Sulpice, comme les autres communes de l'Ouest lausannois, a été invitée à participer à ce projet.

Renaturation des cours d'eau et des rives du lac

Cette étude, menée par le bureau SDOL, a pour objectif d'établir une vision globale des opportunités de renaturation, d'amélioration des cheminements piétons dans le respect de l'environnement et de facilitation de l'accès public aux rives. Elle prendra en compte les projets en cours ou à venir, notamment ceux des embouchures de la Venoge et de la Chamberonne. Le Groupe de pilotage (Gropil) a validé l'adjudication du mandat en octobre et la séance de lancement s'est tenue en décembre. Le rendu final est attendu pour l'automne 2025.

Patrimoine arboré

En 2024, à l'initiative de la Commune de Saint-Sulpice, un groupe de travail technique a été constitué pour élaborer un règlement type en matière de protection du patrimoine arboré dans l'Ouest lausannois, prenant en compte les spécificités territoriales. Ce règlement, visant à assurer une gestion cohérente et équitable du patrimoine arboré dans les huit Communes, devrait être finalisé au premier semestre 2025 et pourra être ajusté par chaque commune en fonction de ses besoins administratifs ou techniques.

Projet d'agglomération 2025 (PA 5)

Dans l'Ouest lausannois, 27 mesures prioritaires ont été identifiées pour un investissement de 140 millions de francs, et 29 autres pour une réalisation après 2032. En 2024, la Commune a contribué à la priorisation de ces mesures et à leur rédaction, en collaboration avec le Bureau SDOL.

Guichet cartographique mutualisé

Une réflexion technique a été lancée à l'échelle de l'Ouest lausannois pour envisager la mutualisation d'un guichet cartographique, inspiré des modèles de la Riviera, du district de Morges et d'Yverdon-les-Bains. Bien que la gestion des géodonnées demeure sous la responsabilité de chaque Commune, l'objectif est de centraliser leur publication sur une plateforme partagée. En 2024, la Municipalité de Saint-Sulpice, ainsi que les autres municipalités de l'Ouest lausannois, ont validé le principe de ce guichet commun, et les travaux ont démarré à l'automne. Un guichet cartographique unique devrait être opérationnel dès l'été 2025.

Tableau des projets

Ce tableau fait le point de situation des projets du service :

Cantonal	
Projet d'agglomération 2025 (PA 5)	Engagé
Révision du Plan d'affectation cantonal (PAC) 229	Engagé
Intercommunal	
Etude de signalétique piétonne	Engagé
Guichet cartographique mutualisé	Engagé
Image directrice Transports Publics 2028-2024	Terminé
Patrimoine arboré (Révision du règlement communal)	Engagé
Plan canopée	Engagé
Plan directeur piétons	Engagé
Renaturation des cours d'eau et des rives du lac	Engagé
Communal	
Eclairage public UNP	Engagé
Modification des limites de construction "Pâqueret"	Terminé
Plan d'affectation (PA) "Le Laviau"	Engagé
Plan d'affectation valant permis de construire (PC) "Vallaire"	Engagé
Réaménagement des quais et renouvellement des abribus de la ligne 31	Engagé
Réaménagement du Parc du Russel	Engagé
Recensement des arbres remarquables	Non engagé
Renouvellement des lanternes de la rue du Centre	Engagé
Révision du règlement des constructions	Non engagé
Révision du règlement sur les émoluments	Non engagé
Servitudes publiques parcelle n° 651 (servitude collecteurs eaux claires / eaux usées - EC/EU)	Engagé
Servitudes publiques parcelle n° 67 (diverses)	Engagé
Zone de rencontre + prolongation de la zone 30 km/h (rue des Jordils)	Engagé

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Ces activités comprennent toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions, et ce en fonction du type de demande et de l'importance du projet soumis. Les 3 principales demandes sont :

Les demandes préalables soumises pour consultation. Les renseignements donnés par le service permettent aux propriétaires/promoteurs et aux architectes de vérifier l'adéquation de leur projet aux prescriptions légales règlementaires.

Les demandes de permis de construire avec dispense d'enquête publique (art. 111 LATC). Ces requêtes soumises à l'analyse détaillée du projet impliquent la vérification de leur conformité aux prescriptions légales et règlementaires. Il y a lieu également d'examiner si la demande peut être considérée de minime importance et non susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Les demandes de permis de construire (art. 109 LATC). Soumises à l'analyse détaillée du projet, ces requêtes entraînent, comme les précédentes, la vérification de la conformité du projet aux prescriptions légales et règlementaires.

À cela s'ajoutent de nombreuses autres tâches :

- La gestion des interfaces entre la Commune et les services cantonaux (Centrale des autorisations en matière de construction - CAMAC) ;
- La mise à l'enquête publique avec publication dans la Feuille des avis officiels (FAO), dans le journal quotidien du canton de Vaud (24 heures), au pilier public et sur le site internet de la Commune ;
- La gestion des oppositions, des recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et au Tribunal fédéral (TF) ;
- La gestion administrative des délivrances de permis de construire ;
- Le suivi des projets dans la phase de réalisation qui consiste notamment à vérifier la fidélité de l'ouvrage aux plans approuvés. Sont contrôlés par exemple l'implantation, ainsi que l'altitude de la dalle du rez-de-chaussée et du faîte ;
- La mise à jour trimestrielle de la construction sur la plateforme de l'Etat de Vaud permettant de renseigner de l'état d'avancement des projets sur le territoire communal ;
- La mise à jour du registre cantonal des bâtiments (RCB) dans le cadre de l'harmonisation des registres qui consiste à saisir les identifiants fédéraux de bâtiments (EGID) et logements (EWID) dans le registre du contrôle des habitants ;
- Le contrôle salubrité des établissements tels que garages pour les demandes ou le renouvellement des plaques professionnelles et café-restaurant, hôtel, etc. pour les demandes ou le renouvellement des licences ;
- L'attribution des numéros d'immeuble ;
- La vérification des formulaires d'annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire ;
- Etc.

Tableau des permis de construire et autorisations administratives

Au cours de l'année 2024, 32 permis de construire et 34 autorisations administratives ont été délivrés :

Nature de l'ouvrage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Villas familiales à 1 logement	0	2	0	0	1	3	1
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	6	3	4	2	3	2	2
Commerces-ateliers-industries-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	1	2	4	6	3	3	1
Transformations-agrandissements	34	31	33	31	12	12	34
Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serres, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	29	26	36	36	41	52	28
Démolitions	0	1	1	2	0	1	0
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(5)	(2)	(4)	(5)	(6)	(5)	(3)
Total	70	65	78	82	66	73	66

L'exercice 2024 a enregistré une diminution d'environ 10 % des demandes de permis de construire et des autorisations administratives par rapport à l'année 2023. Toutefois, ce chiffre reste similaire à celui des années 2019 et 2022, avec respectivement 65 et 66 demandes.

En ce qui concerne les analyses d'autorisations de construire réalisées par le bureau ABA Partenaires SA, leur nombre a fortement diminué, enregistrant une baisse de 39 %, avec un total de 52 analyses. De plus, la moyenne d'analyses par demande de permis de construire a également diminué de 10 % par rapport à l'année précédente, passant de 1,81 à 1,63 analyse par demande.

L'analyse des dossiers n'est toujours pas optimale. Les bureaux d'architecture et d'ingénierie ont encore de la peine à soumettre des dossiers complets et conformes. De plus, la digitalisation des dossiers, imposée par l'État de Vaud, ainsi que l'entrée en vigueur de la LPrPNP, n'améliorent pas la situation. Ces difficultés engendrent une charge de travail importante pour le service, qui doit conseiller et parfois exiger des documents supplémentaires de la part des bureaux, dont certains sont réticents à suivre les instructions. Toutefois, certains bureaux semblent désormais s'adapter à ces nouvelles exigences, ce qui laisse entrevoir un léger espoir d'amélioration.

La Municipalité demeure toujours confrontée à des problèmes récurrents de non-conformité des constructions par rapport aux plans approuvés. Cette situation survient fréquemment lors de la reprise d'un permis de construire par la direction des travaux, lorsque l'architecte ayant déposé la demande de permis ne dispose pas du mandat pour réaliser les travaux.

En cas d'infraction aux plans et aux conditions du permis de construire approuvés, la Municipalité doit évaluer la nécessité d'arrêter les travaux avant qu'il ne soit trop tard pour en demander la démolition ou la remise en état. Dans la quasi-totalité des cas, une procédure est engagée pour régulariser la situation, afin de la rendre conforme aux prescriptions légales et réglementaires.

Cette démarche suscite souvent le mécontentement des voisins et des anciens opposants, qui exigent fréquemment de la Municipalité l'arrêt des travaux. Toutefois, l'ordre d'arrêt des travaux n'est formulé que dans les cas où les atteintes aux règlements de construction ont été clairement établies par le service compétent et l'avocat-conseil de la Commune.

Tableau des dénonciations à la Préfecture de l'Ouest lausannois

Nature de la dénonciation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	2	1	0	0	1
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA)	0	2	1	0	2	5
Prescriptions de protection incendie AEAI	0	0	0	0	0	0

Six dénonciations ont été annoncées à la Préfecture au cours de l'exercice 2024, après que des contrevenants ont sciemment endommagé des arbres protégés ou enfreint le règlement des constructions, malgré les injonctions de la Municipalité. Les dénonciations sont déposées lorsque les infractions sont clairement établies comme ayant été commises en toute connaissance de cause et ne relèvent en aucun cas de la négligence de leurs auteurs.

Tableau des recours déposés concernant les projets de construction

Instance de recours	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)	0	6	3	8	4	2
Tribunal fédéral (TF)	0	0	1	0	0	1

L'année 2024 a enregistré une diminution du nombre de recours déposés, pour la deuxième année consécutive, après l'augmentation de 2022.

Tableau d'annonces d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire

Nature des annonces	2020	2021	2022	2023	2024
Photovoltaïque (surface en m ²)	9 (537 m ²)	6 (1'593 m ²)	31 (1'992 m ²)	18 (1'062 m ²)	28 (2'687 m ²)
Thermique (surface en m ²)	1 (54 m ²)	0	0	1 (10 m ²)	0

L'année 2024 a enregistré une hausse de 56 % du nombre d'annonces d'installations photovoltaïques, tandis que les installations thermiques ne semblent toujours pas susciter d'intérêt de la part des propriétaires.

Depuis 2020, 7'871 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés, soit l'équivalent de plus d'un terrain de football pour matchs internationaux (d'une surface d'environ 7'000 m²).

Pour rappel, ces installations s'ajoutent à celles requises par la Loi sur l'énergie (LEne) dans le cadre des demandes de permis de construire.

Statistique du logement

Il a été recensé **11 logements** vacants sur le territoire de Saint-Sulpice au 1^{er} juin 2024 dont :

Appartements à louer : 1 x 1 pièce ou 1 ½ pièces
2 x 2 pièces ou 2 ½ pièces
5 x 3 pièces ou 3 ½ pièces
1 x 4 pièces ou 4 ½ pièces
1 x 5 pièces ou 5 ½ pièces
1 x 6 pièces ou plus

Quant aux locaux industriels et commerciaux à louer, ils étaient au nombre de **cinq**.

Commission communale de salubrité

La Commission de salubrité (délégation) a effectué 50 visites ou visites complémentaires en 2024 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser.

Contrôle des citernes

Par convention signée le 19 décembre 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes sur le territoire communal.

Législation en vigueur

Pour mémoire, la nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé ;
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources) ;
- « üB » : autre secteur.

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB », sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Questionnaire « Q 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2024, la Commune de Saint-Sulpice compte 197 citernes en service, dont 16 en zone Au et 181 en zone üB.

Neuf citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en zone AU. Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour Saint-Sulpice	2021	2022	2023	2024
Mises en service	2	2	0	1
Mises hors service	6	6	16	2
Rapports de révision traités	9	9	25	3*
Premier rappel	0	0	2	1

* L'ERM ayant changé de programme informatique en cours d'année, certains rapports de révision datés de 2024 n'ont pas encore été saisis et seront comptabilisés en 2025.

GUICHET CARTOGRAPHIQUE

Ces activités consistent à s'assurer de la mise à jour des géodonnées cantonales et communales sur le guichet cartographique communal, afin de renseigner la population mais également les entreprises travaillant sur le territoire communal.

Les géodonnées cantonales sont mises à jour par le bureau BBHN SA dans le cadre de son contrat de maintenance annuel. Quant aux géodonnées communales, elles sont mises à jour en collaboration par le bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli SA et le Service de l'aménagement du territoire.

À noter qu'aucun changement notable n'a été apporté pour l'année 2024.

Description des géodonnées communales

Aménagement du territoire (public) : ce thème présente le plan général d'affectation de la commune ainsi que les plans d'alignement des constructions. Son objectif principal est d'informer sur les zones d'affectation et de renvoyer, en cas d'intérêt, vers les plans et règlements d'affectation correspondants.

Assainissement (public) : ce thème présente le réseau d'eaux claires et d'eaux usées de la commune, tant sur le domaine public que privé. Elle offre une vue détaillée de l'infrastructure essentielle pour la gestion des eaux de la commune.

Imagerie (public) : ce thème expose l'orthophoto de la commune, acquise en 2020 par la Municipalité. Cette imagerie offre une précision planimétrique de +/- 5 cm, fournissant ainsi une représentation précise du territoire communal.

Patrimoine communal (public) : ce thème met en avant les bâtiments et les biens-fonds propriétés de la commune, ainsi que les domaines publics communaux. Il permet de mieux appréhender le patrimoine local et son importance pour les administrés.

Stationnement (public) : ce thème présente les places de stationnement sous la gestion de la commune, accompagnées de leurs régimes respectifs.

Environnement (privé) : ce thème offre, entre autres, un aperçu du plan de gestion des arbres protégés, notamment en ce qui concerne les plantations compensatoires.

ARBRES

Ces activités englobent le traitement de toutes les tâches liées aux demandes d'abattage, à savoir :

- L'analyse de la demande et l'envoi pour préavis à M. Nicolas Béguin, spécialiste dans les soins aux arbres et signataire de l'Association Suisse de Soins aux Arbres (ASSA) ;
- La publication sur le pilier public, avec diffusion sur le site internet de la commune pendant 30 jours ;
- La gestion des oppositions, ainsi que des recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et au Tribunal fédéral (TF) ;
- La gestion administrative des délivrances des autorisations d'abattage ;
- Le suivi de la plantation compensatoire avec la participation du Service de voirie ;
- La mise à jour des géodonnées communales sur QGIS (logiciel).

Tableau des demandes d'abattages

Décisions municipales	2020	2021	2022	2023	2024
Autorisation d'abattage	15	14	16	23	26
Refus d'abattage	4	1	4	4	2
Total	19	15	20	27	28

En 2024, les autorisations d'abattage ont concerné 43 arbres, conformément à l'article 5 « Arborisation compensatoire » du règlement communal sur la protection des arbres (RPA), ainsi qu'à l'article 16 « Remplacement du patrimoine arboré » de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP). Tous ces abattages seront compensés. Par ailleurs, deux demandes d'abattage ont été refusées, portant sur un total de 4 arbres.

La gestion de cette procédure incombe au Service de l'aménagement du territoire, qui travaille en collaboration avec M. Béguin, mandaté pour réaliser les expertises des demandes d'abattage. L'aspect administratif des arbres abattus et à compenser est géré à l'aide du logiciel QGIS. Le contrôle in situ des plantations compensatoires est, quant à lui, effectué par le Service de voirie, qui vérifie l'essence et l'emplacement des plantations.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Ces activités consistent à assurer le maintien et le renouvellement du parc existant, comprenant notamment :

- Le remplacement, la réparation ou la rénovation des candélabres accidentés, vandalisés ou vieillissants ;
- Le renouvellement des candélabres selon la stratégie définie par la Municipalité ;
- Le contrôle annuel mécanique et de stabilité.

Contrôle de conformité mécanique et de stabilité

Cette année, 48 candélabres ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public, conformément à la norme SIA 261. Les résultats montrent qu'ils sont tous exempts de défauts, à l'exception de deux, situés au chemin des Pâquis, qui ne sont pas conformes. Ces deux lampadaires, ayant fait l'objet d'une adjudication attribuée aux SiL, seront remplacés au cours de l'année 2025.

Les sites contrôlés sont les chemins des Pâquis, des Pierrettes et du Petit-Port.

Pour rappel, l'Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public de réaliser des contrôles sur les installations neuves, à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles, obligatoires depuis 1999, doivent être effectués tous les 5 ans.

Renouvellement de l'éclairage public

Cette année, il a été décidé de poursuivre la rénovation des mâts et des lanternes de type Beauregard, installés entre 1990 et 1995, dans la continuité de ce qui a été fait au chemin du Crêt. Le choix s'est porté sur la rue du Centre, qui fait partie des rues/routes dépassant la recommandation 450a/2008 en termes de consommation, selon l'audit énergétique des SiL de 2019.

Le projet vise notamment à réduire la pollution lumineuse à l'arrière des mâts, à améliorer la visibilité et, par conséquent, la sécurité sur la rue du Centre.

Initialement, la décision avait été prise de rénover la rue du Centre étape par étape. Après évaluation de la situation et au vu de la vétusté des mâts et surtout de leur circuit électrique, il a été décidé de procéder différemment.

Les travaux de remise en état des 100 mâts existants ont été exécutés en une fois, pour un montant estimé à CHF 228'300.- HT et seront payés via le budget entre 2024 et 2027. Cette manière de procéder nous permet d'économiser sur l'achat des lanternes (rabais de quantité de 2,5 %) et surtout sur l'énergie électrique consommée. Elle garantit également à la Commune que les travaux de peinture seront réalisés par la même entreprise et avec une teinte identique.

Actuellement la consommation annuelle des 100 luminaires se monte à 33'320 kwh, celle estimée après remplacement des lanternes, abaissements programmés compris, est de 5'635 kwh, soit une diminution de consommation de 83 % environ.

Une demande de subvention auprès d'Equiwatt sera effectuée début 2025. Cette subvention peut couvrir jusqu'à 25 % du montant total des travaux réalisés, mais est plafonnée à CHF 20'000.- par année, indépendamment du nombre de renouvellements mis en œuvre par la Commune.

Domages occasionnés sur le mobilier urbain d'éclairage public

Cette année, la commune a déploré 2 candélabres renversés/accidentés aux endroits suivants :

- Avenue du Léman 49
- Rue du Centre 76a

Dans les deux cas, les auteurs ont été identifiés. Il est à noter par ailleurs qu'aucun acte de vandalisme n'a été perpétré sur le mobilier urbain d'éclairage public en 2024.

Tableau des consommations annuelles

Points de consommation	2022		2023		2024	
	kWh	CHF	kWh	CHF	kWh	CHF
Gestion Ecublens						
RC1 Etape 1 et 2	10'895,00	2'425,50	11'064,00	3'639,55	11'001,00	3'758,00
Gestion Saint-Sulpice						
Saint-Sulpice	174'279,00	33'262,65	173'229,00	44'273,20	167'635,00	49'707,05
RC1 Etape 3 (Ochettaz)	15'356,99	4'298,60	15'151,95	4'942,15	15'394,41	5'739,55
RC1 Etape 3 (Castolin)	15'126,46	4'209,10	15'866,67	5'175,25	15'860,96	5'959,85
Route de Vallaire	240,00	102,00	244,00	120,65	358,00	151,45
Autres		973,75		- 768,40		
Total	215'897,45	45'271,60	215'555,62	57'382,40	210'249,37	65'345,90

Le tableau ci-dessus présente une vue d'ensemble des points de consommation de la Commune. En matière de consommation (kWh), on constate les éléments suivants :

- Le point de consommation "Saint-Sulpice" a baissé de 3,23 % entre 2023 et 2024.
- Les points de consommation "RC1 étape 3" ont augmenté de 0,76 % entre 2023 et 2024.
- Le point de consommation "Route de Vallaire" a augmenté de 46,72 % entre 2023 et 2024.
- La consommation totale a baissé de 2,46 % entre 2023 et 2024.
- Le coût total a augmenté de 13,88 % entre 2023 et 2024.

Pour rappel, la consommation des points de consommation "RC1 étape 3" est répartie selon la clé de répartition entre les communes d'Ecublens (34 %) et de Saint-Sulpice (66 %).

Les augmentations constatées sur la RC1 étape 3 et sur la route de Vallaire font l'objet d'investigations auprès des MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay) et des SiL afin de comprendre les causes de cette hausse de consommation en kWh. Bien que l'augmentation sur la route de Vallaire semble être due à l'ajout d'un candélabre supplémentaire, celle sur la RC1 étape 3 n'a, pour l'heure, aucune explication de la part des SiL. Les bornes d'information voyageurs (BIV) des MBC sont, quant à elles, équipées de leurs propres compteurs de consommation, ce qui permet d'exclure cette hypothèse.

ABRIBUS

Ces activités consistent principalement au maintien et au renouvellement du parc existant. Elles comprennent :

- Le remplacement, la réparation ou la rénovation des abribus accidentés, vandalisés ou vieillissants ;
- Le contrôle des installations électriques selon l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

Réaménagement des quais de bus de la ligne 31 et remplacement des abribus

Le 20 mars 2024, le Conseil communal a adopté le préavis d'étude et de suivi des travaux, permettant au Service et à la Municipalité de lancer l'étude en collaboration avec le bureau CSD ingénieurs SA, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres.

Lors de la séance de lancement, le 1^{er} mai 2024, l'objectif fixé par le bureau mandataire était de clôturer l'année 2024 par le dépôt du crédit d'ouvrage au Conseil communal, après avoir achevé les phases SIA 31 (avant-projet), 32 (projet d'ouvrage), 33 (mise à l'enquête) et 41 (appel d'offres). Cependant, cet objectif n'a pas été atteint, la phase SIA 33 n'ayant pas été finalisée. Selon le planning révisé, le dépôt du préavis de crédit d'ouvrage ne pourra être effectué qu'en août 2025, engendrant un retard de 8 mois par rapport à l'échéancier initial. Ce décalage résulte d'un calendrier trop ambitieux défini par le bureau CSD.

L'objectif de la Municipalité demeure néanmoins de débiter les travaux en 2025, malgré le retard accumulé, afin de finaliser le projet d'ici la fin de la législature 2021-2026.

TRAVAUX

MISSIONS ET EFFECTIFS

L'unité « Travaux » a pour tâche la réalisation et la surveillance des travaux effectués sur le domaine public, l'entretien des routes et des collecteurs d'assainissement d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), ainsi que la coordination des interventions interservices sur le domaine public.

En charge des activités énumérées ci-après, la responsable des travaux travaille au 31 décembre 2024 à un taux d'activité de 100 %.

Poste	Nb.	EPT
Responsable des travaux	1	1.00

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Routes et assainissement :

- Étude et réalisation des travaux sur le domaine public dans le respect des bases légales ;
- Direction générale des travaux (DT) et supervision des mandataires en sous-traitance ;
- Entretien et réaménagement du domaine public (routes, trottoirs, pistes cyclables) ;
- Gestion de l'utilisation du domaine public (permis de fouille et d'occupation) ;
- Gestion administrative (traitement de la correspondance et des appels téléphoniques) ;
- Gestion financière (suivi financier des projets et chantiers en cours) ;
- Établissement de documents (budget, plan d'investissements, crédits-cadres) ;
- Coordination des chantiers, en collaboration avec les services internes/externes et partenaires ;
- Représentation de la Commune (SDOL, groupes de travail intercommunaux, cantonaux, etc.) ;
- Gestion du système d'information du territoire (SIT) existant pour le réseau d'assainissement et devant être mis en place pour le réseau routier, conformément à la loi sur la géo-information (LGéo).

Assainissement (spécificités du réseau d'assainissement, en sus des tâches ci-dessus) :

- Exploitation courante du réseau et des ouvrages spéciaux (curages, entretien, maintenance) ;
- Entretien léger (interventions ponctuelles, remplacement ou mise à niveau de couvercles) ;
- Entretien lourd correspondant à des mesures de maintien de la valeur (remplacement, réhabilitation) ;
- Représentation de la Commune (CISTEP, PREE, groupes de travail intercommunaux et cantonaux).

PLANIFICATION, GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

La loi confie l'entretien des routes et des collecteurs aux communes. À Saint-Sulpice, l'unité « Travaux » en assure la gestion administrative. Elle a également la charge de la planification technique et financière nécessaire au maintien de la valeur du patrimoine communal routier et d'assainissement, dans le respect des bases légales et des recommandations du Canton.

L'unité « Travaux » doit trouver un équilibre entre les priorités en matière technique et de sécurité, et les impératifs liés aux préavis acceptés par le Conseil communal, tout en répondant aux besoins des habitants, et ce, en tout temps, en limitant les coûts de fonctionnement, sans dépasser le budget opérationnel.

Dépenses liées aux Préavis « Travaux », en CHF							
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
1'843'838.-	3'390'728.-	358'133.-	187'210.-	3'250'997.-	---	274'000.-	9'304'906.-

COORDINATION

Les interventions sur le territoire communal sont planifiées avec les services partenaires et fournisseurs de services (eau, gaz, électricité, opérateurs multimédias, etc.) et l'État de Vaud, le tout en étroite collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (PolOuest), dans certains cas avec le service du feu (SDIS Chamberonne), les Transports publics de la région lausannoise (TL) et les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC).

Cette coordination est également indispensable pour limiter les interventions sur le domaine public, dont le but premier est de gérer au mieux l'impact financier pour la Commune, mais également de restituer les lieux dans les meilleurs délais et ainsi de limiter les nuisances aux riverains.

L'unité « Travaux » représente la Commune lors d'études de projets menés par le Canton.

RÉSEAU ROUTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC

La loi sur les routes (LRou) régit tout ce qui a trait à la construction, à l'entretien ou à l'utilisation des routes ouvertes au public et appartenant au domaine public, cantonal ou communal. Le Conseil d'État exerce la haute surveillance du réseau routier et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) procède à l'examen préalable des projets de routes communales.

Un relevé de l'état de l'ensemble du réseau routier a été réalisé en fin d'année. Ce projet consiste à quantifier et qualifier l'état de la chaussée et servira de base dans la gestion de l'entretien des routes, le but étant d'établir une planification des futurs projets de réhabilitation routière sur le domaine communal.

Les résultats du relevé des dégradations du réseau routier seront analysés début 2025. Ces éléments seront repris dans la base de données QGis. La Commune répondra ainsi aux recommandations définies par l'État de Vaud.

Réseau routier communal		
Routes principales	Routes secondaires	Routes de desserte
2'780 m	4'000 m	2'930 m

Valeurs 2015 qui seront mises à jour avec le résultat de l'audit

RÉAMÉNAGEMENT DU TERMINUS « VENOGÉ NORD » DE LA LIGNE 33 DES TL

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans l'une des six mesures du PALM 2016, qui forment le paquet de mesures 17.OL.01. Il est coordonné à l'échelle intercommunale de l'ouest lausannois par les communes desservies par la ligne 33 (Prilly, Renens, Ecublens et Saint-Sulpice) ; il sera co-financé par la Confédération et le Canton.

L'étude du projet a abouti en fin d'année, donnant lieu à l'établissement du dossier de mise à l'enquête.

Il en résulte le respect des prescriptions légales et réglementaires sur plusieurs aspects :

- La mise en conformité des quais d'accostage conformément à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités qui frappent les personnes handicapées (LHand) ;
- La mise en place de conditions-cadres nécessaires à l'augmentation de capacité de la ligne 33 et contribuant ainsi au transfert modal ;
- L'achèvement et la mise en conformité des aménagements piétons contribuant ainsi à la promotion de la mobilité douce.

PRÉAVIS N° 12/2022 – RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER DU CHEMIN DU RUSSEL

Le chantier s'est déroulé sans accroc et a été achevé avec la pose de la couche finale de roulement en juillet. Il a été réceptionné et clôturé en septembre 2024.



Réaménagement de la chaussée au chemin du Russel

PRÉAVIS N° 01/2024 – REVITALISATION DES RIVES À DORIGNY

En 2019, le Service des bâtiments et travaux de l'Université de Lausanne (Unibat) et la Direction générale de l'environnement - Secteur eau (DGE-Eau) ont constaté, lors d'un contrôle, que les enrochements de la rive montraient des marques d'érosion.



En avril 2021, une étude de faisabilité a été validée et un projet de revitalisation des rives lacustres développé par les bureaux Aquavision et Ilex, en collaboration avec le canton (DGE-Eau), Unibat, l'EPFL et la Commune de Saint-Sulpice. Un processus itératif avec l'ensemble des acteurs a été mis en place et a permis de fixer et valider les principes du projet actuel.

Les travaux, agréés en début d'année par le Conseil communal (préavis 01/24), ont débuté mi-mars, afin de profiter des basses eaux, et se sont déroulés jusqu'à fin juin pour la phase la plus importante. Ils ont permis le remaniement des rives en pente douce et la création de 6 roselières lacustres afin de créer une zone de hauts fonds favorable au développement de plantes aquatiques. La végétation a été plantée durant le mois de juin.

Durant l'été, une plateforme d'observation a été créée, des bancs d'observation installés et le cheminement de mobilité douce remis en état.

Les plantations terrestres (aulnaies, buissons) le long des berges ont quant à elles été réalisées à la fin de l'automne.



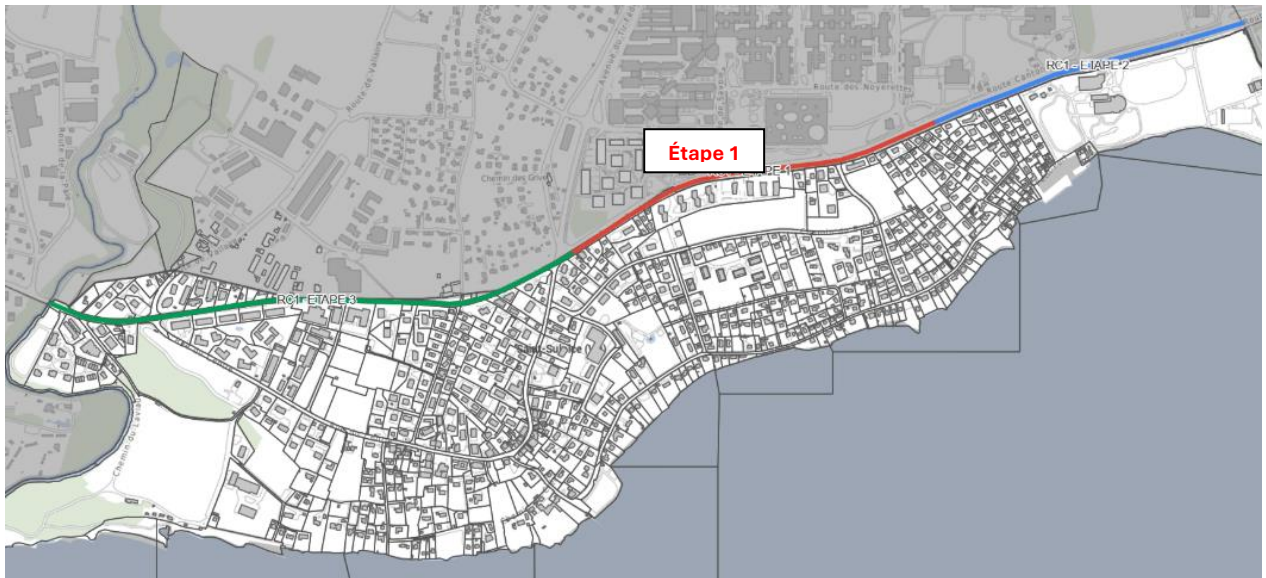
Ce projet pilote présente des améliorations significatives tant sur le plan écologique que social. Des corrections seront apportées au fil des ans en fonction de l'évolution de la végétation et des aménagements effectués.

Le réaménagement des berges du lac permettra d'augmenter de manière significative les fonctions biologiques des rives au niveau local comme au niveau régional, en complétant la renaturation du delta de la Chamberonne, qui fera l'objet d'une mise à l'enquête séparée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Préavis n° 04/2024 - RC1 Étape 1 – Tronçon Forel/Tir-Fédéral

Pour rappel, le déficit en matière de sécurité constaté sur ce tronçon à fort transfert modal, depuis la mise en place de la piste cyclable et de l'augmentation constante du trafic cycliste et piéton, a déclenché l'étude d'amélioration du concept de l'éclairage mis en place en 2010. Ainsi, certaines sources lumineuses seront déplacées, complétées et remplacées par des LED.



Ce projet situé en partie sur la commune territoriale d'Ecublens sera cofinancé selon la convention entre les deux communes à hauteur de 45 % pour Ecublens et 55 % pour Saint-Sulpice. En manque de ressources internes à Saint-Sulpice, la commune d'Ecublens s'est portée volontaire à la reprise du leadership sur ce projet.

La demande du crédit d'ouvrage pour la participation de Saint-Sulpice, d'un montant de CHF 274'000.- TTC, a été approuvée par le Conseil communal en avril 2024.

À la suite de l'analyse des dossiers de l'appel d'offres sur invitation, transmis à 3 entreprises du secteur, conformément à loi sur les marchés publics, les travaux ont été adjugés au Service Intercommunal des Énergies (SIE).

Les travaux qui auraient dû débuter durant l'été, ont été reportés à 2025 pour des questions d'ordre administratives.

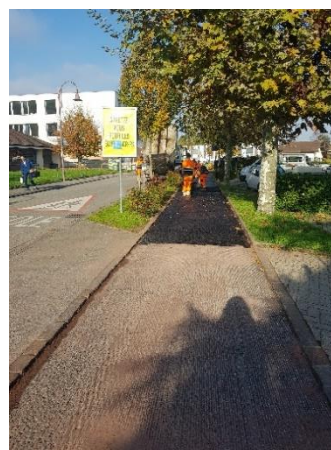
ENTRETIEN – RÉFECTIONS PONCTUELLES

Réfections ponctuelles :

- Rue du Centre, réfection sur chaussée ;
- Chemin des Pâquis, réfection sur trottoir.



Réfections ponctuelles, Rue du Centre



Chemin des Pâquis

DEMANDES D'OCCUPATION OU D'INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire ou permis de fouille sur le domaine public (DP) sont étudiées en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (PoOuest) pour le traitement de l'aspect sécuritaire. En règle générale, une séance est organisée sur place avant toute intervention dans le but de minimiser les nuisances et l'impact sur les usagers et riverains.

Le nombre de demandes traitées est en moyenne 10 % supérieur au nombre de permis délivrés :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
47	63	50	49	47	50

Cette tâche est clôturée par le contrôle de la bienfacture des travaux.

Le déploiement de la fibre optique dans la commune a suscité un nombre considérable de séances de suivi et de reprises de fouilles non-conformes.



Réfections non-conformes

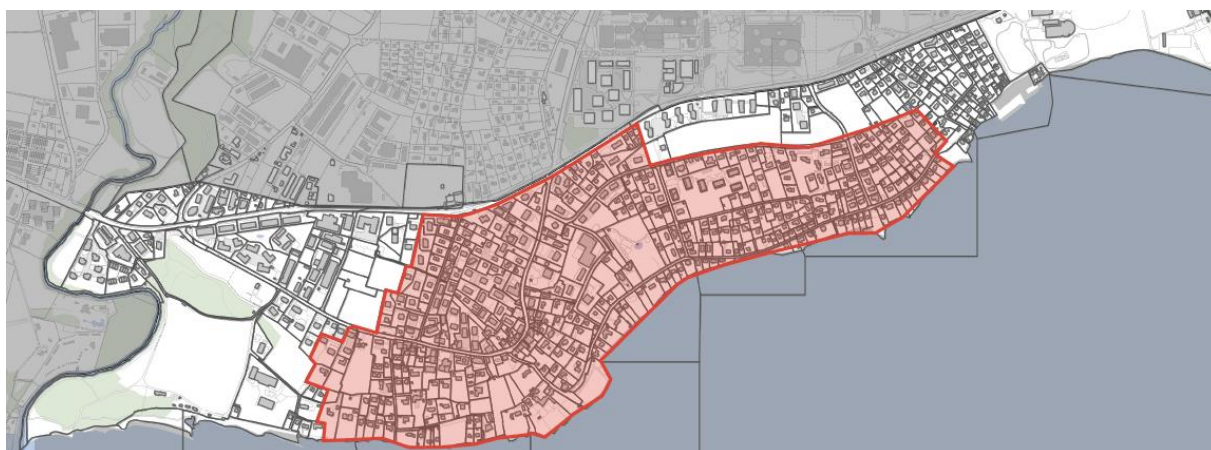


La gestion de l'occupation non autorisée de l'espace public peut s'avérer chronophage.

Occupation du DP sans autorisation

AVARIE SUR RESEAU ÉLECTRIQUE

Samedi 2 novembre, la rupture d'un câble de moyenne tension, datant des années 1960, a fait plonger une grande partie de la Commune dans l'obscurité la plus totale. Près de 450 habitations ont été touchées, privées d'électricité et d'éclairage public dans certains quartiers. La situation a pu être rétablie progressivement au bout de deux heures.



Impact de l'avarie sur le territoire communal

Les infrastructures vieillissantes (eau, gaz, sel) sur le chemin du Bochet sont clairement identifiées. Il s'agit d'un chantier qui est planifié de longue date et qui doit être coordonné avec les services industriels de Lausanne prochainement.



Intervention d'urgence



Câble avarié



Réparation

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

PATRIMOINE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DE VIDY

L'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 a pour but de protéger les eaux superficielles et les eaux souterraines contre les atteintes nuisibles et de permettre leur utilisation durable.

Saint-Sulpice dispose d'un important réseau de collecteurs d'assainissement permettant la collecte et le transport des eaux usées (EU) des biens-fonds privés vers la station d'épuration de la Ville de Lausanne (STEP) et le transport des eaux claires (EC) vers leur point de rejet en milieu naturel.

La Commune est responsable de son patrimoine et se doit, en conséquence, d'assurer son entretien et son bon fonctionnement conformément à l'art. 13 de l'Ordonnance sur la protection des eaux.

Collecteurs EC/EU	25 km
Exutoires au lac EC	23 tronçons
Sacs de routes	365 pièces
Chambres de visite et grilles	1'300 pièces
Stations de pompage (STAP)	4
Stations de relevage (STREL)	3

Estimation de la valeur à neuf du réseau d'assainissement, issue du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2009 en CHF	
Réseau de collecteurs d'eaux claires	16'000'000.-
Réseau de collecteurs d'eaux usées	14'600'000.-
Stations de relevage	900'000.-
Stations de pompage	420'000.-
Total	31'920'000.-

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DU BIEF

Les eaux usées du bassin versant de Saint-Sulpice situé en amont de la Route Cantonale RC1 sont acheminées par le collecteur de concentration Ecublens/Saint-Sulpice à la station d'épuration du Bief de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM).



En tant que commune abonnée, Saint-Sulpice bénéficie d'un tarif basé sur les équivalents-habitants, au prorata du budget de l'ERM.

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Entretien des exutoires

Chaque année bissextile, comme c'est le cas en 2024, le niveau du lac Léman est plus fortement abaissé entre les mois de mars et mai pour permettre l'entretien des rives et des ouvrages lacustres. Cette année, 25 exutoires d'eau claires au lac ont été entretenus.

Cet entretien se fait par curage à haute pression avec buse rotative, à contrecourant et pompage en parallèle. Les matériaux extraits sont principalement des dépôts de graviers, de sable, de boues et de lait de ciment, qui sont ensuite évacués et traités dans une centrale agréée.

Ces travaux, ainsi que la réhabilitation par gainage pour certains d'entre eux, ont fait l'objet d'un appel d'offres qui a été remporté par l'entreprise Liaudet Pial SA.

Le coût de l'entretien (curage) des exutoires, financé par le budget s'élève à **CHF 13'177.95 TTC**.

Entretien des fosses des stations et du collecteur de concentration

Dans le cadre de l'établissement du dossier d'appel d'offres pour la « Phase II » du crédit-cadre du plan d'assainissement des collecteurs communaux, nous avons décidé d'y inclure les entretiens pluriannuels financés par le budget afin d'obtenir des prix plus compétitifs en fonction des quantités.

L'entreprise SCRASA SA a décroché le mandat pour la réalisation de la « Phase II » et a réalisé le pompage des 7 fosses des STAP et des STREL ainsi que le curage du collecteur de concentration, du refuge à la STREL des Pierrettes, représentant une longueur de 2'800 m.

Le montant de ces interventions, financées par le budget 2024, s'élève à **CHF 12'548.80 TTC**.

Les travaux de chemisage, financés par le « crédit-cadre », sont décrits dans le chapitre dédié du Préavis n° 04/2022.

STATIONS DE POMPAGE (STAP) ET STATIONS DE RELEVAGE (STREL)

La Commune de Saint-Sulpice a en charge l'exploitation et l'entretien de ses quatre STAP et de ses trois STREL. Elle assure notamment la surveillance, le bon fonctionnement et le maintien constant en parfait état de marche des postes de pompage et de relevage (entre autres les pompes, les vis, les équipements et appareils mécaniques, hydrauliques, électriques et électromécaniques). Ces tâches sont assurées par des prestataires externes, par le biais de contrats de maintenance avec :

- Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, pour l'entretien hebdomadaire et la surveillance quotidienne ;
- L'entreprise Statron Romandie SA, pour la maintenance des alimentations statiques sans coupure pour les trois STREL ;
- L'entreprise A.S. Technique SA pour la maintenance des systèmes de ventilation ;
- L'entreprise Heusser AG pour l'entretien de neuf pompes réparties sur les quatre STAP.

L'acheminement des eaux usées par le réseau d'égouts transitant par ces ouvrages est destiné à la STEP de Vidy via des collecteurs de concentration.

À la suite de l'état des lieux issu de l'étude préliminaire, un plan d'investissement pour les cinq prochaines années a pu être établi et la priorisation revue en fonction de l'avancement des études :

STAP ou STREL concernée	2025 CHF	2026 CHF	2027 CHF	2028 CHF
STAP Chamberonne		300'000.-		
STAP Venoge	150'000.-			
STAP Marquisat	150'000.-			
STREL Débarcadère			550'000.-	
STREL Russel				160'000.-
STREL Pierrettes				160'000.-
Totaux estimatifs	300'000.-	300'000.-	550'000.-	320'000.-

CONVENTION INTERCOMMUNALE CISTEP – TABLEAU DES PARCELLES IMPUTABLES

La convention intercommunale relative à l'exploitation de la STEP de Vidy, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, définit les « parcelles imputables », soit les parcelles du bassin versant de la STEP non ou partiellement équipées en séparatifs.

Le décompte du tableau mis à jour annuellement, recensant toutes les données relatives au calcul de la clé de répartition, comptabilise 3.027 ha de surfaces imputables, correspondant à 1.8 % de la superficie de l'ensemble des parcelles urbanisées, le total de 170'787 ha restant inchangé.

PLAN RÉGIONAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PREE) DE LA CHAMBERONNE

Le 13 mars 2018, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 1'766'000.- destiné à financer l'élaboration du plan régional d'évacuation des eaux (PREE) de la Chamberonne.

Le PREE est un outil stratégique qui doit identifier et prioriser les mesures à réaliser pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant hydrologique de la Chamberonne et de ses affluents ainsi que de la baie de Vidy. Il propose des mesures régionales permettant d'améliorer la qualité des eaux et de fixer un ordre de priorité dans l'exécution des mesures des PGEE communaux, favorisant ainsi une meilleure efficacité à l'échelle d'un bassin versant.

La situation actuelle de l'organisation dans le bassin versant de la STEP de Vidy est exceptionnellement complexe. Septante-six entités distinctes d'évacuation des eaux ont été recensées, à savoir :

- 16 réseaux communaux ;
- 28 réseaux ou tronçons de réseau régis par 29 conventions entre communes ou avec l'État ;
- 32 réseaux ou tronçons utilisés par 2 à 5 communes, mais sans convention écrite.

Pour donner suite à ce recensement, le Canton a initié l'étude d'un projet visant à simplifier l'organisation actuelle par le biais d'une éventuelle entité intercommunale unique, à même de protéger les eaux de manière efficiente, pour un coût maîtrisé et un financement équitable entre les communes. Ce projet est toujours à l'étude entre les différents partenaires (communes reliées à la CISTEP).

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS

Préavis n° 04/2022 – Crédit-cadre – Assainissement des collecteurs (EC/EU)

La Municipalité a décidé de mettre en œuvre l'assainissement des collecteurs durant cette législature. Elle souhaite ainsi répondre à ses obligations légales en la matière et mettre en conformité son patrimoine souterrain, afin de réduire les exfiltrations d'eaux polluées dans le terrain et, à l'inverse, de diminuer les apports d'eaux claires parasites à la STEP de Vidy.

À la suite de l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT en 2022, après la phase 1 réalisée en 2023, la phase 2 a été lancée en 2024. Un appel d'offres sur invitation (conforme à la loi sur les marchés publics) a été effectué et le mandat attribué à l'entreprise SCRASA SA, pour un montant de CHF 211'485.65 TTC.

Sur les 25 exutoires entretenus par curage chaque années bissextiles, quatre d'entre eux ont dû être réhabilités par gainage à la suite du curage et fraisage des racines :

- Exutoire du Marquisat, diamètre 400 mm, sur 90 mètres ;
- Exutoire des Chantres, diamètre 300 mm, sur 50 mètres ;
- Exutoire des Ramiers, diamètre 400 mm, sur 25 mètres ;
- Exutoire des Pierrettes, diamètre 400 mm, sur 45 mètres.

Le coût de ces réhabilitations, financé par le crédit-cadre, s'élève à **CHF 39'561.05 TTC**.

Le tableau ci-après présente l'état d'avancement du crédit-cadre :

Désignation	Phase 1	Phase 2	Total
Collecteurs curés	2'103 m	2'693 m	4'796 m
Collecteurs fraisés	457 m	210 m	457 m
Collecteurs chemisés	184 m	531 m	715 m
Collecteurs inspectés	1'022 m	531 m	1'553 m
Montants des soumissions	CHF 155'051.20	CHF 211'485.65	CHF 366'536.85
Montants des travaux réalisés	CHF 125'023.90	CHF 151'826.00	CHF 261'011.90



Installation pour la réhabilitation du collecteur de concentration

Les clous de voirie « Le lac commence ici »

Les déchets jetés sur la voie publique finissent malheureusement trop souvent dans les cours d'eau ou au lac. Le réseau d'eaux claires n'est pas redirigé vers une station de traitement des eaux. Par conséquent, les mégots de cigarettes et toutes sortes de déchets jetés dans les grilles d'eaux claires sont rejetés dans le lac, provoquant ainsi des pollutions évitables. Il en va de même des produits liquides comme le savon ou les détergents ménagers.

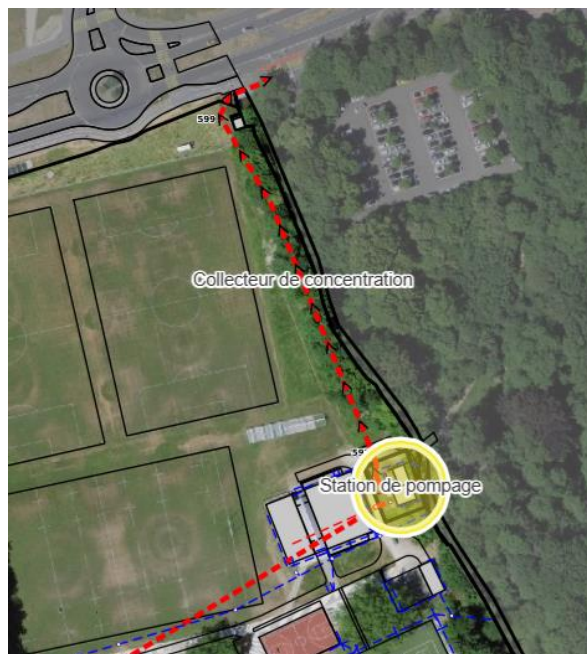
Afin de sensibiliser la population, une cinquantaine de clous en laiton à l'effigie d'un poisson et porteur du message : « Le lac commence ici • Ne rien jeter dans les grilles » ont été installés sur les grilles d'eaux claires aux endroits les plus stratégiques par le Service de voirie.



Ensemble nous contribuons au respect de l'environnement, de nos rivières et de notre Lac Léman.

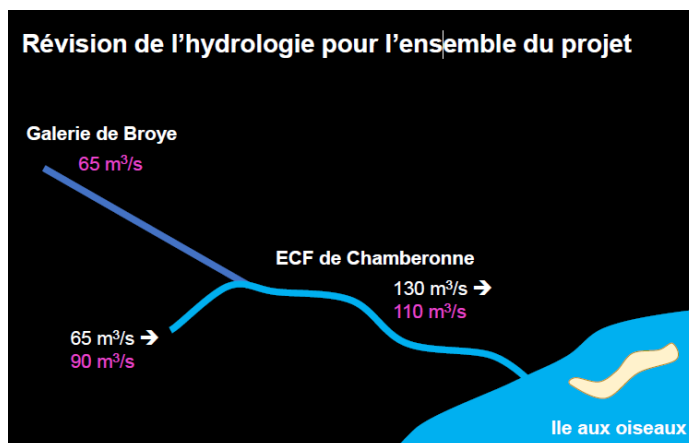
MISE A L'ENQUÊTE DU PROJET DE LA RENATURATION DE LA CHAMBERONNE

Touchés par le projet de la correction fluviale et de la renaturation de la Chamberonne sur notre territoire nous avons participé aux séances d'avancement du projet mené par le département de l'État de Vaud (DGE). La station de pompage de la Chamberonne ainsi que le collecteur de concentration en amiantement diamètre 300 mm, acheminant les eaux usées de tout le bassin versant de notre commune sont situés dans l'Espace Réservé aux Eaux (ERE) de la Chamberonne.



Situation de la station et du collecteur de concentration

Le dossier de mise à l'enquête publique déposée auprès des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Lausanne et de la Commune de Saint-Sulpice du 19 novembre 2024 au 19 décembre 2024 a suscité deux oppositions sur notre commune qui seront traitées dans la procédure par le Canton.



Considérant que le projet en lien avec la renaturation de la Chamberonne revêt un intérêt public prépondérant, la Municipalité de Saint-Sulpice, préavise favorablement, sous réserve de la prise en considération de certains points qui devront encore faire l'objet de tractations. Cette conduite considérée en bon état lors de son inspection en 2021, et en raison de l'ampleur du projet ainsi que de sa localisation dans l'ERE, cette artère d'une importance capitale nécessite plus de considération dans ce projet. Une mutualisation pourrait être envisagée, sous réserve des modalités qui restent encore à définir. La station quant à elle est préservée dans l'ERE.

L'eau solidaire - Solidarit'eau

À Nouakchott, capitale de la Mauritanie, moins d'un tiers de la population est raccordée au réseau d'eau potable. Un partenariat solidaire a été mis en place en 2009 entre une centaine de communes suisses et la région de Nouakchott pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées. Ces dernières alimentent le fonds lausannois « solidarité internationale eau » par l'équivalent d'un centime par m3 d'eau vendu à leur population. Cela correspond en moyenne à 2 CHF par an pour un ménage de 4 personnes : un geste modeste qui améliore durablement le quotidien de milliers de familles mauritaniennes. A noter que la région de Nouakchott finance 10 % du montant du projet ainsi que le salaire du personnel mauritanien qui travaille à sa mise en œuvre.

En 2024, le service de l'eau de Lausanne a fêté les 15 ans de partenariat entre Lausanne, plus de 100 communes suisses et Nouakchott pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en faveur des populations les plus démunies.

En 15 ans, le partenariat a fait ses preuves avec notamment plus de 200'000 bénéficiaires dans les quartiers défavorisés de Tarhil et Toujounine, plus de 200 km de conduites posés afin d'acheminer de l'eau potable aux familles, ou encore plus de 6'800 ménages désormais branchés au réseau d'eau.

Durant l'année 2024, le projet a permis la mise en place de 99 km de réseau d'eau, la construction de toilettes dans 7 écoles et le branchement de 500 ménages supplémentaires. La collaboration avec les autorités locales et les acteurs du secteur de l'assainissement ont permis d'identifier des sites qui seront aménagés afin de permettre le dépotage des boues de vidange et leur traitement.

La Commune de Saint-Sulpice manifeste ainsi son engagement en faveur de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la Région de Nouakchott en Mauritanie.



VOIRIE

MISSIONS ET EFFECTIFS

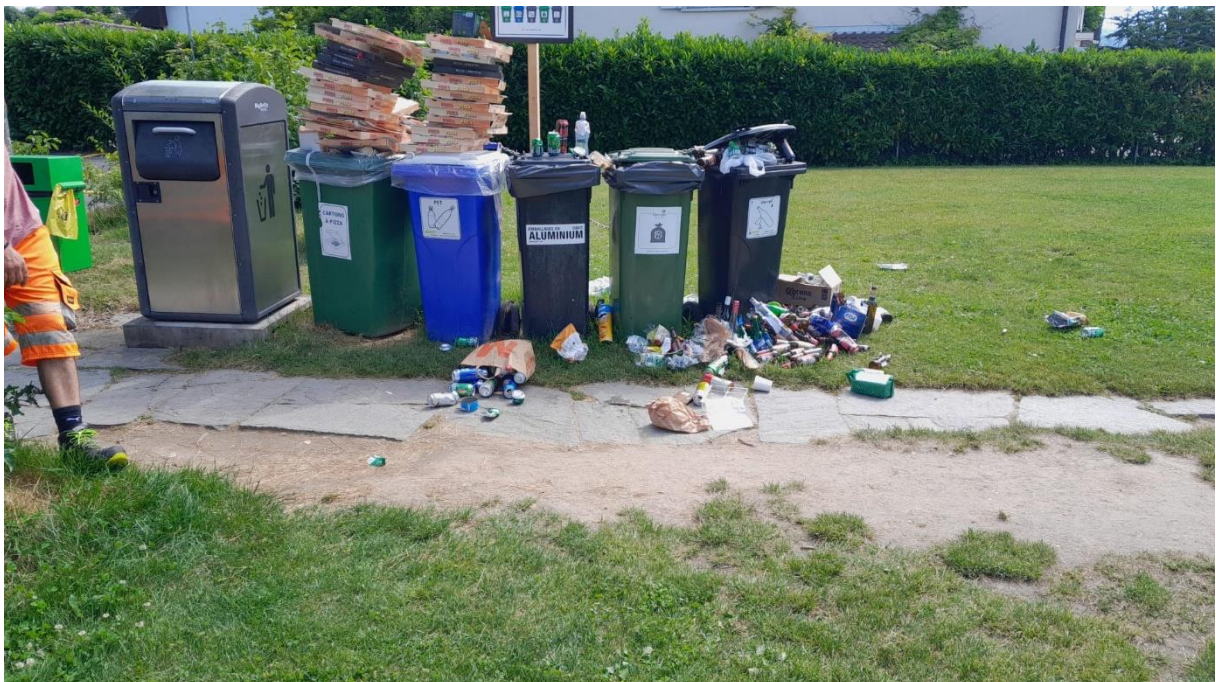
En 2024, un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe.

Poste	Nb.	EPT
Chef de voirie	1	1.00
Adjoint de voirie	1	1.00
Employé de voirie	5	5.00
Employé de voirie	1	0.90
Aide à la déchèterie	1	0.10
Total	9	8.00

MISSIONS PRINCIPALES

Le Service de voirie s'engage chaque année dans des missions variées, structurées autour de trois axes principaux : la gestion de la voirie, l'entretien des parcs et jardins, et l'appui aux manifestations locales, nécessitant ainsi la mise en place et la gestion d'un service de piquet. Bien que ces activités soient coordonnées de manière intégrée, leur distinction permet de clarifier l'organisation.

Gestion de la voirie



Le Service de voirie assure des tâches essentielles pour garantir un cadre de vie fonctionnel :

- Edicules publics : entretien régulier des toilettes publiques ;
- Réseaux routiers : maintenance des routes, trottoirs et pistes cyclables pour assurer la sécurité et le confort des usagers ;
- Propreté urbaine : collecte des déchets dans l'espace public, littering, nettoyage des incivilités (tags, graffitis) ;

- Déchèterie : supervision et gestion des infrastructures pour un tri efficace des déchets ;
- Mobilier urbain : entretien et réparation des équipements publics ;
- Gestion hivernale : malgré la diminution des épisodes neigeux, des interventions pour le gel restent fréquentes ;
- Urgences : gestion des interventions urgentes la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Entretien des parcs et jardins



Le maintien des espaces verts constitue une mission importante, intégrant :

- La taille des arbustes, la tonte des pelouses, et la plantation de fleurs ;
- Les nouvelles plantations ;
- L'entretien des chemins pédestres et des berges du lac ;
- Des actions en faveur de la biodiversité ;
- Le contrôle des néophytes ou néozoaires sur le territoire communal.

Soutien aux manifestations locales

Le Service de voirie joue un rôle essentiel dans le succès des événements locaux. Il apporte un soutien logistique en fournissant et en installant du matériel (tables, tentes, barrières, etc.) pour les activités organisées par des associations ou par le Service communal de développement touristique.



La diversité des missions du Service de voirie exige une disponibilité quasi-permanente, avec des interventions nécessaires tout au long de la semaine. Ses responsabilités couvrent notamment :

- La gestion de la déchèterie et le maintien de la propreté des espaces publics ;
- La gestion des appels et des situations d'urgence, telles que les fuites d'eau ou les pannes électriques ;
- L'assistance opérationnelle lors des manifestations locales pour en garantir le bon déroulement.

Grâce à son engagement, le Service de voirie contribue à la qualité de vie des Serpelious et au dynamisme de la Commune.

FONCTIONNEMENT DE LA VOIRIE

Évolution et adaptation du fonctionnement de la Voirie

Deux collaborateurs ont suivi une formation cette année :

- Claude-Alain Rouge a obtenu son diplôme de chef de projet Nature et Environnement.

Cette formation permettra à la Voirie d'être encore plus en phase avec la protection de la nature, de suivre l'évolution des lois et d'adapter rapidement nos méthodes de travail.

- Roberto Cesaro a obtenu son diplôme de responsable de déchèterie.

A la suite de sa formation, M. Cesaro a mis en place de nouvelles directives de sécurité, dont l'une des plus importantes concerne le stockage des déchets spéciaux.

Dans le cadre du développement du projet de la nouvelle déchèterie communale, cette formation s'avère précieuse. M. Cesaro peut formuler des recommandations pertinentes et veiller à ce qu'aucun aspect ne soit négligé lors des séances d'avancement du projet.

Le fonctionnement du Service de voirie évolue continuellement pour répondre aux besoins des différentes saisons, qu'il s'agisse des infrastructures routières ou des espaces verts. Avec le changement climatique, les saisons se décalent, rendant l'organisation des tâches plus difficile. Lorsque certains travaux, comme les plantations, prennent du retard, il devient souvent impossible de les rattraper.

Hiver : préparation et entretien



L'hiver est une période consacrée notamment à :

- L'entretien et préparation de la nouvelle année ;
- La maintenance des infrastructures, des véhicules, et du mobilier urbain ;
- La réalisation des inventaires et travaux de taille ;
- La finalisation des tâches de fin d'année, telles que la gestion des vacances, le calcul des heures supplémentaires, les statistiques, et la rédaction du rapport de gestion ;
- L'achèvement des travaux en cours avant le début de la nouvelle année.

Printemps : période d'intensité



- Au printemps, le renouveau de la nature connaît une forte intensification, nécessitant un suivi régulier ;
- Les travaux reportés de l'hiver deviennent irréalisables s'ils ne sont pas terminés rapidement ;
- L'entretien des espaces verts demande une attention constante pour suivre le rythme de la croissance ;
- C'est le dernier moment pour effectuer les plantations d'arbres et de fleurs estivales.

Été : gestion de la chaleur et des manifestations

- Les étés sont de plus en plus marqués par des températures élevées ;
- L'arrosage devient une tâche chronophage, notamment en raison des nouvelles plantations réalisées ces dernières années ;
- La période estivale coïncide avec les congés des employés, compliquant l'organisation de l'équipe de la voirie ;
- De nombreuses manifestations locales se déroulent durant cette période, nécessitant un soutien logistique important avant les grandes vacances.

Automne : transition et préparation



- L'automne est une saison de transition où la voirie prépare les espaces pour l'hiver ;
- Les feuilles mortes nécessitent un entretien pour préserver la propreté et la sécurité des espaces publics ;
- Les parcs et jardins sont remis en état avant la période de repos de la végétation ;
- Les nouvelles plantations, etc.

L'automne est la saison idéale pour toute nouvelle plantation, car elle favorise une bonne reprise des végétaux. Il est encore possible de planter en hiver, mais les travaux sont plus complexes en raison des sols détrempés. Au printemps, plus les plantations sont tardives, plus leur reprise devient difficile.

Cimetière

Dans le cadre de notre engagement pour un aménagement paysager durable, nous avons procédé à quelques interventions cette année.



Remplacement de certaines haies de Buis : en raison des attaques répétées de la Pyrale du Buis, nous avons pris la décision de les remplacer par des haies vives, composées d'essences variées. Ce choix permet non seulement d'éviter l'usage de traitements chimiques, mais aussi de favoriser la biodiversité en offrant un habitat plus diversifié à la faune locale.

Plantation de nouveaux Erables : deux Erables (*Acer platanoïdes Globosum*) ont été plantés afin de renforcer le patrimoine arboré du site. En plus de leur intérêt esthétique, ces arbres contribuent à l'ombrage.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de notre environnement paysager.

Perspectives pour 2025

Nous prévoyons de finaliser la désaffectation de la première partie déjà engagée.

Par ailleurs, plusieurs travaux devront être planifiés, notamment le remplacement de la haie délimitant le périmètre du cimetière. Actuellement composée de thuyas en cours de dessèchement et de lauriers, espèces considérées comme invasives, cette haie sera remplacée par des essences plus adaptées.

Rives et ports

Quelques nouvelles des places d'amarrage du Laviau

Environ 200 m³ de sable et 64 m³ de boue ont été extraits. Ces opérations sont effectuées à l'aide d'un camion équipé d'une grue munie d'un grappin permettant de retirer le sable et les sédiments accumulés. Dans ce cadre, l'évacuation des matériaux a lieu de la manière suivante :

- Les boues sont acheminées chez Ecorecyclage, où elles sont transformées en biogaz et compost ;
- Le sable est récupéré par M. Ducret, notre maraîcher local, pour être réutilisé.



A la suite de la dégradation des rives de la Venoge, nous avons dû entreprendre des travaux de consolidation des pontons le long de la rivière. En raison des crues et de la régulation du niveau d'eau, les berges se creusent progressivement, entraînant un affaissement des pontons.

Ces travaux nécessitent une coordination entre plusieurs services, notamment la Direction générale de l'environnement (DGE), le triage forestier et la Voirie de la Commune. La priorité est de traiter les interventions les plus urgentes, tout en anticipant les modifications à venir dans le cadre du projet de renaturation de la Venoge. Depuis 3 ans, le coût annuel de ces travaux s'élève à environ CHF 20'000.-.

Quant au port Tissot, l'année 2024 étant bissextile, nous avons profité de l'abaissement des eaux du lac pour réaliser des travaux plus conséquents.

INTERVENTIONS SORTANT DE L'ORDINAIRE

Chaque année, notre service réalise diverses tâches sortant de l'ordinaire. Beaucoup concernent des travaux manuels ou nécessitent un outillage spécifique que nous avons à disposition.



Ces interventions sont appréciées, car elles mettent en valeur notre savoir-faire. Il est inutile d'en dresser une liste, mais certaines méritent d'être mentionnées :

- Pose d'un marquage sur les grilles des eaux claires de l'avenue du Léman pour rappeler que les écoulements aboutissent directement au lac ;
- Accompagnement de l'installation de citerneaux permettant de réguler le débit des fontaines et de les arrêter la nuit. D'autres installations sont encore prévues au village ;
- Fauche manuelle de certaines zones du Laviau afin de préserver l'habitat du Lézard vert, en collaboration avec un biologiste et la DGE (Direction générale de l'environnement) ;
- Préparation des socles pour les nouveaux horodateurs installés au parking du Laviau ;
- Fabrication de nouveaux socles pour les grands parasols destinés à protéger les enfants de la garderie ;
- Poursuite du renouvellement des bancs dans les parcs publics communaux, avec le remplacement de ceux du parc des Pierrettes.

Activités diverses

- Nous avons décidé de réduire à une seule tournée le ramassage du papier-carton mélangé en porte-à-porte. Cette expérience a mis en évidence une disparité dans le volume de carton au sein des PPE, où les contenants disponibles s'avéraient souvent insuffisants. En conséquence, des déchets étaient régulièrement déposés à côté des conteneurs. Nous avons donc pris contact avec les gérances afin qu'elles trouvent une solution. Progressivement, la situation s'améliore ;
- En collaboration avec le service des bâtiments, nous avons mis en place un système automatique de fermeture des toilettes publiques entre 00h00 et 06h00. Cet essai vise à réduire les incivilités.

Après plusieurs mois, ce dispositif s'avère être un investissement judicieux : nos tournées de nettoyage ont permis de constater une nette amélioration ;

- Les platanes taillés en tête de chat au parking du Centre doivent être surveillés par un spécialiste en raison d'une maladie fragilisant leurs branches. Lors de la taille annuelle, certaines ont dû être allégées ou supprimées ;
- La main-courante en haut du chemin du Crêt a été entièrement renouvelée ;
- Chaque année, la Voirie effectue une tournée du village pour vérifier l'entretien des haies et rappeler l'obligation de retirer les nids de chenilles processionnaires ;
- Le marronnier du débarcadère, abattu pour des raisons de sécurité, a été remplacé par un chêne (Quercus frainetto). Ce nouvel arbre a été choisi pour sa robustesse et sa capacité à s'adapter aux périodes de sécheresse ou de grande chaleur ;
- Les anciens buts de football ont été remplacés par des modèles mobiles ;
- L'Info-Déchet, distribué à tous les ménages (anciennement Le Recyclo), a évolué et s'est modernisé. A la suite d'un appel d'offres, une nouvelle étude a permis de repenser sa mise en page. Cette évolution s'inscrit dans un partenariat avec plusieurs communes de l'Ouest Lausannois ;
- Le prestataire en charge du ramassage en porte-à-porte a changé : c'est désormais l'entreprise Retripa qui s'en occupe ;
- Une nouvelle manifestation a eu lieu à la plage du Laviau : le Beach Sprint Rowing, une course combinant aviron et course à pied ;
- Dans la mesure du possible, les sapins de Noël sont loués en pot afin d'être restitués à la pépinière et réutilisés.



QUELQUES CHIFFRES

Les heures supplémentaires

Les collaborateurs de la Voirie exécutent des heures supplémentaires dans les circonstances suivantes :

- Les heures d'ouverture de la déchèterie.
- Les heures pour les manifestations.
- Les heures estivales le samedi et dimanche qui sont liées au nettoyage du village comme les édicules, le littering et le vidage des poubelles.
- Les urgences.

Pour l'année 2024, 700 heures supplémentaires ont été réalisées par les collaborateurs du service, ce qui représente une moyenne d'une centaine d'heures par personne.

Les déchets urbains de la déchèterie et du ramassage au porte-à-porte

Chaque année, nous devons transmettre au Canton le tonnage total de nos déchets via un formulaire à remplir dans un délai précis. Ces données servent à établir des statistiques à l'échelle cantonale afin de quantifier les déchets et de réaliser des comparaisons intercommunales.

Ces statistiques cantonales ne sont pas disponibles à temps pour être intégrées au rapport de gestion. Nous pouvons tout de même présenter l'analyse effectuée par notre service.

Statistiques des déchets collectés par la commune			
(Toutes les données sont en tonnes)			
	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	5036	5138	5151
Ordures ménagères	507.04	501.77	510.95
Déchets du domaine public	68.47	70.49	75.58
Déchets encombrants	46.56	54.89	57.83
Biodéchets	521.73	559.18	552.00
Bois	63.87	65.09	70.10
Papier, carton	264.12	252.15	242.10
Métaux mélangés	29.96	34.79	33.99
Verre mélangé	187.63	177.98	131.30
PET	11.31	10.40	10.42

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME

MISSIONS ET EFFECTIFS

Poste	Nb.	EPT
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.70

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Programme de subventions et d'activités du Fonds

Comme chaque année, la Commission de développement durable a mis en place un programme de subventions et activités financé par le Fonds dédié, avec l'approbation de la Municipalité.

Le programme a reconduit les subventions accordées en 2023 avec les mêmes conditions d'octroi et a introduit deux nouvelles mesures en complément aux subventions cantonales :

- Soutien pour l'établissement des CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) ;
- Subvention pour l'infrastructure et l'installation des bornes électriques dans les bâtiments de plus de deux logements.

Ces nouveautés ont été communiquées à la population via un dépliant distribué en tout-ménage.

En ce qui concerne les activités et projets, le programme s'est articulé autour de plusieurs axes, parfois avec des projets intercommunaux en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois et de Région-Morges :

- **Biodiversité** : projet intercommunal d'arrachage des lauriers sur le domaine public, initiative *NatuRegards*, actions pour la *Fête de la Nature* et *1,2,3... Nature*, soutien au projet *Légumes Perchés* et participation à la *Nuit des Perséides* ;
- **Mobilité** : organisation de deux journées d'atelier de réparation de vélos, cofinancement de bornes de recharge publiques et installation d'une pompe à vélo au Pélican ;
- **Rénovation** : projet intercommunal *Ouest Réno* ;
- **Stratégie énergétique** : mise à jour de l'outil de pilotage énergétique, élaboration du Plan énergie et climat communal (PECC) ;
- **Pratiques durables** : participation aux actions *Équiwatt*, organisation d'un atelier zéro déchet, soutien à l'organisation d'un vide-dressing et à une mesure visant à encourager l'utilisation des emballages réutilisables dans les restaurants.

La majorité des initiatives prévues en 2024 ont été réalisées. Toutefois, deux projets ont été reportés en 2025 en raison d'un projet d'envergure mobilisant les ressources durant les six derniers mois : l'appel d'offres public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD) à Saint-Sulpice et Ecublens et la gestion des subventions, impactée par le départ de l'apprenti de 3^e année ayant finalisé son apprentissage. Les actions reportées sont :

- L'établissement du Plan énergie et climat communal (PECC).
- L'installation des bornes de recharge publiques.

Subventions

Subventions traitées en 2024

Nature	Nombre	Montant (CHF)
Capteurs photovoltaïques et thermiques	24	50 232.00
Pompes à chaleur	9	46 038.40
CECB +	4	1 650.00
Remplacement des haies	1	1 500.00
Vélos électriques	45	16 392.05
Vélos mécaniques	34	7 400.50
Abonnements demi-tarif	101	7 727.50
Total	218	130 940.45

Biodiversité

Action d'arrachage des laurèles

Pour sensibiliser la population aux espèces envahissantes, Saint-Sulpice, Préverenges et Bussigny, avec le soutien des gardes forestiers, ont organisé une première action d'arrachage des lauriers au bord de la Venoge, à la frontière communale. Les habitants des trois communes étaient invités à y participer, et notre chef de Voirie a participé à l'encadrement des volontaires.

Une communication conjointe a été réalisée avec succès : la presse a relayé l'évènement, et l'émission *Couleurs locales* lui a consacré un reportage. L'objectif de sensibilisation a donc été largement atteint.



Animations dans le cadre de la Fête de la Nature

Dans le cadre de la *Fête de la Nature*, deux activités ont été organisées : l'une pour le grand public et l'autre pour les écoliers de Saint-Sulpice.

Malgré une météo changeante en mai, 14 participants ont pris part à la balade *1,2,3... Nature* intitulée *Prairie et papillons*, guidée par le spécialiste Pierre-André Bonaglia. Cette sortie a permis d'observer la flore, les insectes, et plus particulièrement les papillons des prairies, tout en sensibilisant les participants à leur rôle et leurs besoins.

Par ailleurs, huit classes (de la 1P à la 6P) ont bénéficié de deux animations en pleine nature : des contes et un atelier sur les sens. Ces activités ont été très bien accueillies par les élèves et les enseignants, qui les ont jugées ludiques, intéressantes et bien organisées. Ils se sont dit prêts à renouveler l'expérience si de nouvelles animations leur étaient proposées.



Légumes Perchés

Le Fonds a poursuivi son soutien au potager scolaire cette année, en organisant quatre ateliers *De la graine à l'assiette* avec l'expertise de *Légumes Perchés*, spécialiste en agriculture urbaine. Ces ateliers ont permis aux enfants de découvrir les étapes de la production alimentaire tout en étant sensibilisés à l'importance de la consommation locale.

Projet « 1 2 3...Nature ! »

Saint-Sulpice poursuit son engagement dans le projet *1,2,3... Nature*, qui prend de l'ampleur avec l'adhésion de nouvelles communes, couvrant désormais 23 communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Pour rappel, ce projet vise à recenser une vingtaine d'espèces afin d'évaluer l'état de la biodiversité et d'adapter le développement urbain en conséquence. Les données récoltées permettent notamment d'améliorer la protection de la faune et de la flore en supprimant les obstacles et pièges pour la petite faune, en créant des biotopes et en adoptant des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, la commune a organisé quatre sorties scolaires avec des classes de 3P, 4P et 5P pour observer la biodiversité locale, ainsi que deux stands d'information lors du cinéma en plein air et du *Festival des arts de rue*. Deux sorties ouvertes au public ont également eu lieu : une première lors de la *Fête de la Nature* (décrite précédemment), et une seconde dans le cadre de la *Nuit des Perséides*, intitulée *Les amphibiens autour de nous*, à laquelle 11 personnes ont participé. Cette dernière a permis d'identifier et d'observer les amphibiens dans leur habitat naturel.

Nuit des Perséides

La participation à la *Nuit des Perséides* devient également une pratique bien ancrée à Saint-Sulpice, avec une quatrième édition cette année. Chaque mois d'août, l'éclairage public est éteint dans la zone du Laviau, encourageant les participants à faire de même afin d'observer les étoiles filantes tout en étant sensibilisés aux impacts de la pollution lumineuse sur la faune nocturne. Pour pérenniser cette initiative, l'éclairage de cette zone a été automatisé, permettant à la Voirie de l'éteindre sans l'intervention des Services industriels de Lausanne (Sil).

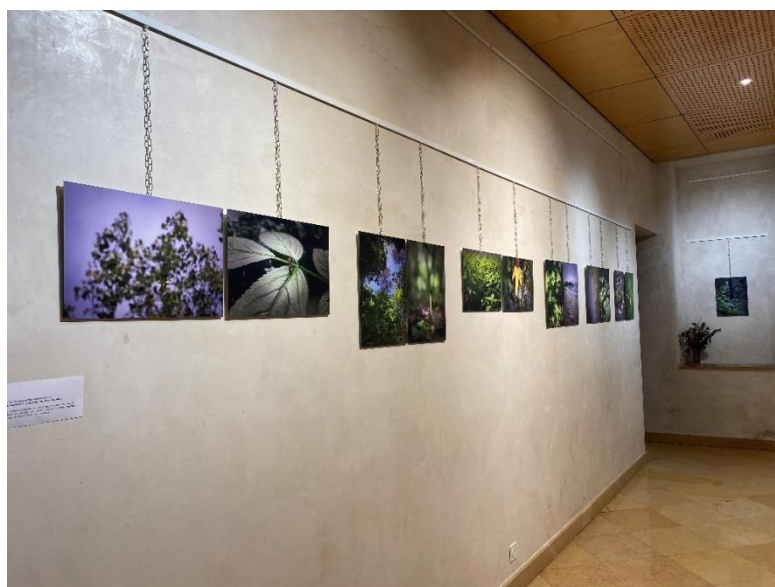
Projet NatuRegards

Finalement, un projet novateur a été mené à la commune en collaboration avec la Fondation Homme et Nature : *NatuRegards, vivre sa commune différemment*. Il a été construit autour de trois ateliers thématiques et une exposition photographique, alliant exploration de la nature, photographie et création artistique.

Animés par une spécialiste de la nature et la photographe Jeanne Gerster, les ateliers ont invité les participants à observer et capturer la beauté du vivant sous différents angles :

- « Sous nos pas » (mai 2024) : découverte sensorielle de la flore et photographie en gros plan.
- « Immersion forestière » (juin 2024) : bain de forêt et exploration du lien entre toucher et image.
- « Land art entre lac et forêt » (septembre 2024) : création éphémère et réflexion sur la trace et l'éphémère.

Les clichés réalisés au fil des ateliers ont été présentés lors d'une exposition photographique à l'Espace 52 en décembre 2024, témoignant du regard renouvelé des 25 participants (tous ateliers confondus) sur leur environnement. Cette démarche originale a été très appréciée par les participants qui ont eu l'opportunité de redécouvrir leur commune sous un prisme artistique et sensible, renforçant ainsi leur lien avec la nature environnante.



Mobilité

Ateliers vélo truck

Dans le cadre de sa démarche de soutien à la mobilité durable, la commune a organisé, pour la troisième année consécutive, deux ateliers de réparation de vélos au Collège de Pâquis, les 20 avril et 8 juin. Ces ateliers ont permis de réparer un total de 38 vélos, offrant ainsi aux Serpelious une opportunité d'entretien à proximité et gratuite. Une nouveauté cette année : l'entreprise vaudoise *Libbri Sàrl* a participé à l'évènement en présentant ses vélos-cargo, permettant aux participants de les tester et de découvrir une alternative pratique pour leurs déplacements quotidiens.

Installation d'une pompe à vélo

Avant la saison estivale, une nouvelle pompe à vélo a été installée au Pélican, portant à deux le nombre de pompes accessibles gratuitement aux cyclistes sur le territoire communal. Ces pompes présentent plusieurs avantages : elles sont facilement déplaçables en fonction des besoins, robustes, compatibles avec la plupart des vélos et simples d'utilisation, offrant ainsi une solution pratique aux cyclistes de la commune.

Rénovation

Ouest RénoVe

Le projet intercommunal *Ouest RénoVe* a débuté en septembre 2024 avec une conférence de lancement à Crissier, réunissant plus de 400 propriétaires de sept communes de l'Ouest lausannois, dont une trentaine de Saint-Sulpice. Son objectif est d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.

Deux dispositifs sont proposés :

- Café rénoVe (1h) : entretien individuel pour les propriétaires de villas avec un expert en rénovation énergétique.
- Atelier rénoVe (4h) : session destinée aux propriétaires d'immeubles et régisseurs, offrant des échanges avec des spécialistes sur les aspects techniques, réglementaires et financiers des projets.

Ces prestations, financées par les communes participantes, visent à faciliter l'assainissement énergétique des bâtiments et à encourager la transition énergétique.

En 2024, deux Cafés rénove ouverts à tous les propriétaires ont eu lieu, dont un à Saint-Sulpice, rassemblant onze propriétaires de villas de la commune. Au total, près de 34'000 m² de surface de référence énergétique ont été étudiés lors d'un atelier et de deux Cafés rénove.



Stratégie énergétique

Mise à jour de l'outil de pilotage énergétique

En 2024, un tableau de bord énergétique et climatique a été mis en ligne dans le cadre de l'initiative *Région Énergie - Ouest lausannois*. Cet outil permet de suivre en temps réel l'évolution de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ à Saint-Sulpice et dans l'ensemble du district : [//ouest-lausannois.ncsa.ch/](https://ouest-lausannois.ncsa.ch/)

Grâce à des graphiques et tableaux détaillés, il est possible d'analyser les différentes sources d'énergie (électricité, énergies fossiles, renouvelables) et leur répartition par secteur (mobilité, bâtiments, etc.). Il constitue un outil d'aide au suivi des objectifs communaux, cantonaux et fédéraux en matière de transition énergétique.

Ce tableau de bord n'est pas seulement destiné aux autorités communales, mais également aux habitants, propriétaires, locataires et acteurs économiques. Chacun peut ainsi mieux comprendre son impact énergétique et contribuer à réduire son empreinte carbone.

Projet de chauffage à distance

Au second semestre 2024, de gros efforts ont été consacrés à un projet de chauffage à distance, mené en partenariat avec la commune d'Ecublens. Un groupe de travail a été constitué, aboutissant à un accord sur les modalités de collaboration. Les deux communes prévoient un investissement partiel et la création d'une société commune avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de l'appel d'offres public, en cours.

Si le préavis qui sera soumis au Conseil communal est approuvé, Saint-Sulpice et Ecublens deviendront actionnaires minoritaires de cette société. Ce modèle hybride, combinant financements publics et expertise privée, offrirait aux communes un rôle décisionnel sur le tracé du réseau, l'intégration de nouvelles technologies et une possible participation aux bénéfices à long terme.

La mise en œuvre du projet a été rendue plus complexe par plusieurs facteurs, notamment l'incertitude liée au projet de l'EPFL *Ecotope*, un consommateur clé, ainsi que les nouvelles exigences des marchés publics, qui imposent un appel d'offres. Celui-ci se déroule en deux phases : une première, achevée fin 2024, qui a permis de sélectionner trois entreprises, et une seconde, prévue courant 2025, qui désignera le lauréat. Accompagnées par un bureau d'ingénieurs et une avocate spécialisée, les deux communes s'appuient sur l'expérience d'Ecublens avec son projet de chauffage à distance *ECUCAD* afin de garantir une solution viable sur le plan économique et d'accélérer la transition énergétique sur leur territoire.

Pratiques durables

Atelier « zéro déchet »

Le 4 décembre 2024, un atelier *Noël zéro déchet* a été organisé à la Salle du Conseil communal de Saint-Sulpice. Les participants ont appris à réaliser des emballages cadeaux en tissu (*furoshiki*) et ont découvert des idées de cadeaux écoresponsables. Cet événement convivial a permis d'échanger des astuces durables pour des fêtes plus respectueuses de l'environnement. Sept Serpelious ont pris part à cet atelier, qui était gratuit et sur inscription préalable.

Autres actions

Le soutien au vide-dressing, organisé en septembre par des habitantes de la commune, s'est poursuivi en 2024, tout comme la communication autour des actions *Équiwatt*, mises en place par le fournisseur d'électricité de la Commune, les SiL. Cette année, plusieurs campagnes ont été lancées : un défi pour encourager les économies d'énergie, la distribution d'une vingtaine de kits *Équiwatt* aux habitants de Saint-Sulpice, ainsi qu'une subvention pour l'achat d'électroménagers plus efficaces.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Stratégie

La Municipalité de Saint-Sulpice a défini deux objectifs majeurs en matière de promotion économique : attirer de nouvelles entreprises et fidéliser celles déjà implantées. Pour cela, elle met en avant les atouts de la commune, notamment sa localisation entre le lac et les hautes écoles, ainsi que son attractivité fiscale. Un autre axe stratégique clé consiste à maintenir un dialogue constant avec les entreprises locales afin de comprendre leurs besoins et d'y répondre de manière ciblée. Toutefois, il est essentiel de souligner que les revenus attendus des entreprises restent limités, car Saint-Sulpice demeure une commune principalement résidentielle.

Sondage

Dans le cadre de cette stratégie et pour définir un plan d'action, un sondage a été adressé aux 455 entreprises domiciliées dans la commune, incluant autant les grands que les petits entrepreneurs. Avec un taux de réponse satisfaisant de près de 11 %, les résultats ont révélé que les entreprises estiment que la commune pourrait les soutenir de manière significative dans plusieurs domaines :

- Promotion locale des entreprises (60 %) ;
- Accès à des infrastructures et espaces dédiés (36 %) ;
- Soutien au développement durable à travers des aides financières (31 %) ;
- Création de réseaux de proximité (26 %).

Quant aux actions concrètes de promotion économique, les entreprises ont exprimé les priorités suivantes :

- Rencontres entre entrepreneurs pour favoriser la création de réseaux (64 %) ;
- Amélioration des infrastructures (43 %) ;
- Organisation d'événements culturels/sportifs pour dynamiser la vie locale (36 %).

Création d'une brochure promotionnelle

En réponse à la demande d'un soutien actif pour promouvoir les entreprises locales, la création d'une brochure a été lancée, répertoriant les entreprises intéressées par une meilleure visibilité. Cette brochure a pour objectif de mettre en avant les produits et services des entreprises locales auprès de la population, renforçant ainsi leur visibilité et dynamisant le tissu entrepreneurial de la commune. En 2024, les données des entreprises intéressées ont été collectées, et la brochure sera distribuée en 2025.

TOURISME

Agenda des manifestations et évènements

Pour la deuxième année consécutive, un agenda des manifestations organisées à Saint-Sulpice par les sociétés locales et par la Commune a été distribué via le journal *le Serpeliou* au mois d'avril. Au total, 47 évènements y ont été relayés, témoignant de l'engagement des acteurs locaux.

Agenda culturel de l'Ouest lausannois

En septembre, pour la première fois, un agenda culturel commun à toutes les communes de l'Ouest lausannois a vu le jour. Ce projet, porté par Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois (SDOL), vise à renforcer la visibilité des évènements culturels de la région. Il est prévu que cet agenda soit distribué via *Le Serpeliou* deux fois par an. Cette initiative a été l'occasion de mettre en lumière les évènements organisés par la Société de développement et la Commune, offrant ainsi une opportunité d'attirer un public au-delà des frontières communales.

Cinéma plein air

En juin, nous avons réitéré l'expérience du cinéma en plein air au Parc du Débarcadère en collaboration avec l'association *ADN Projet*, qui œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation. Le film projeté, *Le Sens de la Fête*, une comédie accessible dès 10 ans, a rassemblé environ 80 spectateurs sous une météo clémentine.



Théâtre itinérant

Fin juin, lors de la tournée estivale du Théâtre Kléber-Méleau, la Commune a accueilli le spectacle itinérant *Barbe Bleue*, une interprétation librement inspirée du conte de Charles Perrault, mise en scène par la compagnie À l'Ouest et Guillaume Pidancet. Malgré le vent, plus d'une centaine de spectateurs se sont rassemblés au Parc du Débarcadère. La qualité du spectacle, tant dans la mise en scène que dans le jeu des acteurs, a été saluée par le public.



Festival des arts de rue

En 2024, le *Festival des Arts de rue* a connu une édition réussie, marquée par une hausse de fréquentation de 25 % par rapport à l'année précédente, avec environ 1'250 spectateurs sur l'ensemble de la journée. La coordination s'est intensifiée dès novembre 2023 avec plusieurs séances impliquant les services communaux, le Six Pompes Summer Tour et les associations locales. La communication a été renforcée et relayée via divers canaux : bâches, affiches, flyers, agenda en ligne, publications sur les réseaux sociaux et annonces dans la presse régionale.

Le jour J, une météo favorable a permis de maintenir le programme en plein air. L'offre alimentaire, incluant un foodtruck et un glacier, ainsi que la mise en place d'un stand de boissons par l'Union des Sociétés Locales, ont favorisé une ambiance conviviale et incité le public à prolonger sa présence. Les artistes ont apprécié l'accueil, l'hébergement et l'organisation logistique.

L'évènement a bénéficié du soutien du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) pour la quatrième fois consécutive. Au total, l'organisation de l'évènement a mobilisé 143 heures de travail des services communaux et des bénévoles.

ENFANCE ET JEUNESSE

ORGANISATION ET EFFECTIFS

Composé des sections « Activités extra-scolaires », « Unité d'accueil pour écoliers » (UAPE) et « Garderie », le service dispose au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Cheffe de service	1	0.90
Direction	3	1.97
Administration	2	1.40
Éducateurs diplômés tertiaire	11	7.58
Éducateurs diplômés secondaire	8	6.60
Éducateurs auxiliaires	21	7.90
Intendance/cuisine	5	3.14
Apprentis	4	4.00
Renforts	2	1.20
Total	53	30.69
Apprentis	4	4.00
Stagiaires LIFT	2	
Stages inter structure	1	
<i>Auxiliaires remplaçants à l'appel</i>	20	

PROJET D'AGRANDISSEMENT

L'année 2024 a marqué une étape déterminante pour le Service enfance et jeunesse, avec la concrétisation de l'expansion des structures d'accueil de la Commune, dans le but de répondre aux besoins de moyens de garde croissants des familles. Cette dynamique de croissance s'est traduite par une augmentation significative des capacités d'accueil à la garderie et à l'UAPE de Saint-Sulpice.

Afin d'accompagner cet agrandissement, un effort majeur a été réalisé pour renforcer les équipes éducatives. Le recrutement du personnel répondant aux normes du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants) a permis de garantir un encadrement de qualité. L'intégration rapide et efficace des nouveaux collaborateurs a été facilitée par une dynamique d'équipe positive et un accompagnement structuré des directions.

De plus, au vu du nombre d'enfants accueillis, un accueil « libre » a été instauré à l'UAPE et aux activités extra-scolaires, offrant aux enfants une plus grande autonomie dans la gestion de leur temps de midi. Les enfants peuvent désormais choisir librement le moment de leur repas, favorisant ainsi une meilleure adaptation à leur rythme individuel. En complément, ils ont la possibilité de s'engager dans diverses activités réparties sur plusieurs espaces de la Commune (salle de gym, jardin potager, parc du Russel, etc.). Cette organisation flexible permet non seulement de répondre aux différents besoins et intérêts des enfants, mais aussi de renforcer leur capacité à gérer leur temps de manière responsable. Afin de garantir un encadrement de qualité tout en préservant cette autonomie, le personnel éducatif demeure présent dans chaque lieu pour accompagner et superviser les enfants. Cette approche pédagogique a été soigneusement conduite par un formateur du PEP (Partenaire Enfance & Pédagogie), garantissant une mise en œuvre réfléchie et adaptée aux objectifs éducatifs de la Commune.

L'ouverture du centre de jeunes à l'été 2024 constitue une avancée importante pour la jeunesse de la Commune. Ce nouvel espace, dédié aux adolescents, vise à encourager les rencontres, échanges et moments de plaisir à travers des activités variées et des soirées à thème.

INTÉGRATION RENFORTS

L'année 2024 a marqué l'intégration de trois renforts au sein du Service enfance et jeunesse (1.2 EPT). Ces trois personnes interviennent de manière transversale dans les trois structures, en fonction des besoins de remplacement. Cette organisation a permis de soulager considérablement le travail administratif de l'ensemble du Service enfance et jeunesse, ainsi que le Service RH et le Service des finances.

Pour le personnel éducatif, cette stabilité représente un atout majeur. En effet, en retrouvant principalement les mêmes personnes dans leur groupe, les équipes peuvent maintenir une continuité pédagogique et une cohérence dans le déroulement des journées, tout en facilitant la gestion du groupe. Ces renforts connaissent les routines et spécificités de chaque structure, ce qui permet d'assurer un encadrement harmonieux et sécurisant. Cet apport est également bénéfique pour les enfants, qui profitent d'une stabilité relationnelle en étant accompagnés par des visages familiers. Cela leur permet de tisser des liens de confiance et de favoriser un sentiment de sécurité, plutôt que de devoir constamment s'adapter à de nouveaux remplaçants. Cette initiative contribue à renforcer la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants au quotidien.

CHANGEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

L'année 2024 a également été marquée par un changement de notre service de restauration pour les repas de midi des enfants accueillis au sein du Service enfance et jeunesse. Ce processus a nécessité un appel d'offres obligatoire, suivi d'un travail d'adaptation pour aligner le nouveau prestataire avec la réalité quotidienne de nos structures d'accueil. Nous avons conservé le système de livraisons froides pour l'UAPE, le réfectoire des 1-4P ainsi que pour la garderie, tandis que les repas du réfectoire des 5-8P sont fournis en livraison chaude, en raison du manque d'équipements de cuisine disponibles au Foyer des Pâquis. Dans le cadre de notre engagement pour une alimentation saine, une diététicienne supervise les menus de midi proposés par le traiteur, ainsi que les goûters faits maison préparés par notre cuisinière. Grâce à cette collaboration, nous observons une amélioration de la qualité des repas.



FORMATIONS

En 2024, le Service enfance et jeunesse a participé à plusieurs formations pour renforcer ses connaissances et sa cohésion d'équipe.

- Une formation dédiée à la sécurité informatique, permettant à l'équipe de renforcer ses compétences en matière de gestion des outils numériques et de protection des données.
- Une formation autour de la gestion du stress et du sommeil, permettant de mieux comprendre les mécanismes du stress et de développer des stratégies pour améliorer sa qualité de vie professionnelle.
- La formation obligatoire des premiers secours permettant d'apprendre ou perfectionner sa manière d'agir en cas d'urgence, assurant ainsi la sécurité de tous.
- Le Service a collaboré étroitement avec le PEP dans le cadre du projet d'agrandissement des structures. Divers conseillers sont intervenus à plusieurs reprises auprès des équipes. Le but de ces interventions était de préparer le personnel aux défis d'une augmentation du nombre d'enfants, de la répartition efficace des tâches et des ajustements des espaces pour optimiser les flux et la sécurité affective et physique des enfants. Cela nous a également grandement aidé à faciliter l'intégration des nouveaux employés dans des équipes déjà en place.

OBJECTIFS DU SERVICE

Au cours de l'année écoulée, le Service a atteint ses objectifs majeurs, témoignant de l'efficacité de la gestion et de la collaboration au sein des équipes. L'agrandissement des structures d'accueil a été un succès. Celui-ci a permis de mieux répondre aux besoins des usagers et d'améliorer le cadre de vie des enfants, contribuant ainsi à une meilleure qualité de service. En parallèle, le second objectif, visant à renforcer la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, a été intégré dans les pratiques quotidiennes. Les échanges étroits entre la cheffe de service, la doyenne et l'enseignante référente ont permis de créer un lien solide, favorisant une coordination optimale. La création d'un groupe WhatsApp entre enseignants et éducateurs a facilité la transmission rapide d'informations essentielles, et des rencontres annuelles ont été mises en place pour tisser des liens durables et renforcer la coopération. Un espace de pause partagé entre le personnel éducatif de l'UAPE et les enseignants a également pu être créé, grâce au soutien de la direction et de la doyenne. Enfin, bien que l'objectif d'amélioration du système de facturation du Service n'ait pas pu être achevé dans les délais initialement prévus, il a pu être reprogrammé pour 2025. Cette dynamique positive et cette capacité à avancer sur tous les fronts témoignent de l'engagement des équipes et de la réussite globale des objectifs définis.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

EFFECTIFS

Composé du réfectoire scolaire 1-4P, du réfectoire scolaire 5-8P et des devoirs surveillés, ainsi que de son centre de jeunes, les Activités extra-scolaires disposent au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0.64
Encadrant(e)s réfectoire 1-8P et devoirs surveillés	11	2.41
Encadrant(e)s centre de jeunes	1	0.15
Équipe de cuisine	2	0.77
Total	15	3.97

DÉVELOPPEMENT 2024

Réfectoire 1-8P

Dans le but de permettre l'agrandissement de l'UAPE de Saint-Sulpice, le réfectoire 5-8P a vécu une réorganisation significative. Celui-ci a été relocalisé au sein du Foyer des Pâquis, offrant ainsi un cadre renouvelé et de plus grands espaces. Ces espaces ont été pensés dans un esprit collaboratif afin de répondre aux besoins des enfants et des encadrants, tout en préservant la polyvalence du Foyer des Pâquis, qui continue d'accueillir les sociétés locales et divers évènements externes.

Cette cohabitation d'usages a nécessité une planification minutieuse et une coordination étroite entre les différents services de la Commune. En effet, le Service enfance et jeunesse, l'Office de la population ainsi que le Service des bâtiments ont travaillé en étroite collaboration pour essayer de garantir une transition harmonieuse vers ce nouveau modèle d'utilisation du Foyer des Pâquis. Toutefois, l'utilisation partagée des locaux génère des difficultés, notamment des problèmes de nettoyage récurrents et des pertes ou déplacements d'affaires, ce qui ralentit le bon fonctionnement des activités.

Évènements

Le projet potager a, à nouveau cette année, rencontré un franc succès auprès des enfants. Ce projet éducatif leur a permis non seulement de s'impliquer activement dans la culture de leurs légumes, mais aussi de développer un lien direct avec leur environnement. Ils ont eu l'opportunité de récolter leurs cultures, de les ramener chez eux, et de participer à des ateliers de pâtisserie utilisant les courges qu'ils avaient cultivées. Cette activité, particulièrement appréciée, a permis aux enfants de découvrir les joies du jardinage, tout en éveillant leur créativité culinaire.

Dans un souci d'enrichissement et de diversification des activités proposées, nous avons développé un programme d'animations encore plus varié en 2024. En complément des projets déjà existants, nous avons mis en place davantage d'activités sportives, créatives et ludiques. Ces initiatives ont permis aux enfants de s'épanouir dans de nouvelles pratiques et de renforcer les liens sociaux en favorisant des moments de partage.

Durant le mois de décembre, en lien avec l'esprit des fêtes de fin d'année, nous avons réinventé le calendrier de l'Avent avec des activités, permettant ainsi aux enfants de vivre un moment particulier, avec le libre choix d'y participer. Parmi les activités les plus appréciées, on retrouve :

- Atelier de biscuits de Noël ;
- Création de cartes postales ;
- Peinture sur céramique ;
- Projections de films de Noël ;
- Activités de casse-têtes.

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance, les réfectoires 1-4P et 5-8P ont mis en place des affiches et des tableaux pour célébrer les anniversaires des enfants. Ces initiatives ont été très bien accueillies, contribuant à créer une atmosphère chaleureuse et festive.

Dans un souci d'implication et de participation active des enfants, une boîte à idées a été installée au réfectoire 1-4P. Cette initiative a permis aux enfants de partager leurs suggestions et leurs envies, encourageant ainsi leur autonomie et leur prise d'initiative. Les idées partagées ont servi de base pour enrichir l'offre d'activités et mieux répondre aux attentes.

Nous avons également proposé deux à trois fois par semaine des moments dédiés à la lecture et à la détente à la bibliothèque, permettant aux enfants de profiter d'un moment de tranquillité.

Centre de jeunes

L'ouverture du centre de jeunes à l'été 2024 représente un nouvel atout pour la jeunesse de la Commune. Conçu comme un espace dédié aux adolescents, ce lieu a pour vocation de favoriser les rencontres, les échanges et les moments de détente. L'équipe a accompli un travail remarquable pour faire de ce lieu un espace chaleureux et dynamique, où la jeunesse de Saint-Sulpice peut venir y façonner son univers. De nombreuses réflexions ont été menées afin de concevoir un environnement à la fois ouvert, tout en garantissant un cadre sécurisant, bienveillant et à l'écoute de ses utilisateurs. Afin de répondre aux attentes variées des jeunes, le centre propose un large éventail d'activités ainsi que des soirées à thème, contribuant ainsi à renforcer le lien social entre les adolescents et les encadrants.

Évènements

En octobre 2024, nous avons lancé la première soirée à thème « Halloween ». Cet évènement a été l'occasion pour les jeunes de découvrir un lieu entièrement décoré pour l'occasion, plongeant ainsi dans l'ambiance festive de cette période. Une variété d'activités ludiques et créatives a été proposée, permettant aux participants de s'amuser tout en développant leur esprit d'équipe. La soirée a rencontré un grand succès.

Dans l'esprit des fêtes de fin d'année, une soirée de Noël a également été organisée, permettant aux jeunes de célébrer ensemble cette période festive. L'évènement a été marqué par des activités créatives, des échanges conviviaux et des animations en lien avec les traditions de Noël.

TAUX DE REMPLISSAGE DES RÉFECTOIRES

Durant l'année 2024, les réfectoires 1-4P et 5-8P ont accueilli en moyenne 97 enfants durant la pause de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Taux de remplissage du réfectoire 1-4P à fin décembre (contrats fixes)

Taux remplissage	Décembre 2023 (36 places disponibles)	Décembre 2024 (36 places disponibles)	Variation taux remplissage
Réfectoire 1-4P	90 %	97 %	+ 7.78 %

Taux de remplissage du réfectoire 5-8P à fin décembre (contrats fixes)

Taux remplissage	Décembre 2023 (100 places disponibles)	Décembre 2024 (100 places disponibles)	Variation taux remplissage
Réfectoire 5-8P	93.5 %	97 %	+ 3.74 %

TAUX DE REMPLISSAGE DES DEVOIRS SURVEILLÉS

Durant l'année 2024, les devoirs surveillés ont accueilli en moyenne 18 enfants les lundis, mardis et jeudis après l'école. Nous constatons une diminution des fréquentations chez les élèves de 7-8P.

Taux de remplissage aux devoirs surveillés 4-8P à fin décembre

Taux remplissage	Décembre 2023 (24 places disponibles)	Décembre 2024 (24 places disponibles)	Variation taux remplissage
Devoirs surveillés 4-8P	84.5 % Env. 20 places occupées	57.1 % Env. 14 places occupées	- 32.4 % Soit env. 8 places en moins occupées

FRÉQUENTATION AU CENTRE DE JEUNES

Le centre de jeunes a ouvert ses portes le 20 septembre 2024 et a accueilli en décembre jusqu'à 40 adolescents de manière ponctuelle et aléatoire.

FORMATIONS

En 2024, l'équipe des activités extra-scolaires a bénéficié de plusieurs formations visant à renforcer les compétences et à nourrir les réflexions pédagogiques du personnel. Elle a entre autres participé à :

- Rencontre en ligne "Pro Enfance" : sept membres de l'équipe ont pris part à cette rencontre en ligne, qui a abordé le thème des repas de midi en accueil parascolaire. Ce séminaire a permis d'échanger sur les atouts et les défis du modèle du repas libre, en offrant un espace de discussion autour des meilleures pratiques et des solutions pour optimiser l'organisation des repas en collectivité.
- Création et animation d'ateliers créatifs : l'objectif était de stimuler la créativité des intervenants et de diversifier les approches pédagogiques en matière d'activités créatives, tout en intégrant des outils innovants pour animer des ateliers adaptés aux différents groupes d'âge.

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

EFFECTIFS

L'UAPE dispose au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Directrice	1	0.52
Assistante administrative	1	0.80
Éducatrice au niveau tertiaire	2	1.37
Assistants socio-éducatifs	2	1.68
Autre personnel encadrant	5	3.01
Personnel de cuisine	2	1.36
Total	14	8.74
Stagiaires	1	

AGRANDISSEMENT DE LA STRUCTURE

L'année 2024 a été une période de transition et de développement significatif pour l'UAPE, marquée par d'importants changements visant à mieux répondre aux besoins des familles de la commune.

Le projet d'agrandissement de l'UAPE a constitué le projet majeur de l'année, nécessitant une réflexion approfondie sur l'organisation des groupes et l'aménagement des espaces. De nombreuses séances de travail en équipe ont été organisées afin de repenser la répartition des enfants, optimiser l'utilisation des salles et adapter les effectifs du personnel en conséquence.

Pour accompagner cette réorganisation, le Service des bâtiments a été sollicité à plusieurs reprises afin d'assurer l'installation et le déplacement du mobilier nécessaire à cette nouvelle configuration. Son soutien et sa réactivité ont été grandement appréciés, permettant de créer des espaces fonctionnels et conviviaux, tout en répondant aux différentes normes et exigences du SCAJE.

TAUX DE REMPLISSAGE

Dès la rentrée d'août 2024, grâce à l'extension de ses capacités avec 36 places supplémentaires, l'UAPE dispose désormais de 96 places. La structure a accueilli en moyenne 122 enfants, représentant un total de 115 familles.

Taux de remplissage à fin décembre

Taux remplissage	Décembre 2023 (60 places disponibles)	Décembre 2024 (96 places disponibles)	Variation taux remplissage
UAPE Plage des pirates	90.5 %	84.8 %	- 6.3 % + 36 places ouvertes

Comme l'année précédente, nous avons constaté des variations significatives dans la fréquentation de la structure entre août et novembre, notamment les après-midis. Ces fluctuations sont en grande partie dues à l'inscription des enfants à diverses activités externes (sport, musique, etc.). Bien que ces changements de contrats impliquent un travail conséquent pour la structure et une adaptation constante pour les équipes, l'agrandissement nous a néanmoins permis d'offrir une place à chaque famille inscrite sur la liste d'attente à la rentrée d'août. Les temps de midi sont couverts à 100 %.

Fréquentation estivale

Fréquentation estivale	2023 (36 places disponibles)	2024 (36 places disponibles)	Variation taux remplissage
Juillet 2024	44 %	64 %	+ 45.45 %
Août 2024	32 % + 19 adaptations	42 % + 15 adaptations	+ 31.25 %

Comme chaque année, l'UAPE est ouverte durant deux semaines spécifiques pendant les vacances scolaires d'été, à savoir la première semaine de juillet et la semaine précédant la rentrée scolaire. Ces périodes sont l'occasion de proposer une offre d'activités variées, créant un environnement propice à la détente, à la découverte et à l'apprentissage.

La première semaine de juillet est dédiée à une multitude d'activités, organisées soit à la journée, soit à la demi-journée. L'objectif est d'offrir aux enfants des expériences enrichissantes et ludiques, favorisant à la fois leur épanouissement personnel et le développement de leur curiosité. En juillet 2024, les enfants ont ainsi eu la chance de participer à des sorties éducatives et récréatives, telles que la visite de *Colore ta vie* à Lausanne, une immersion dans le monde ludique de *Peppiland* à Morges, ainsi qu'une exploration du monde aquatique à *Aquatix*. Ces activités ont permis aux enfants de découvrir de nouveaux environnements tout en s'amusant.

Parallèlement à ces sorties, un large éventail d'activités a été proposé sur place, telles que des séances de gym, une chasse au trésor, ainsi que des ateliers créatifs qui ont permis aux enfants de s'exprimer artistiquement, notamment à travers des bricolages. Ces moments d'animation ont pour but d'offrir aux enfants une expérience de vacances dynamique et conviviale, dans un cadre sécurisé, adapté et bienveillant.

La semaine précédant la rentrée scolaire est quant à elle dédiée aux adaptations, particulièrement pour les futurs écoliers qui débutent à l'UAPE. Ces derniers sont invités à passer un après-midi sur place afin de rencontrer les éducateurs, de se familiariser avec les lieux et de découvrir les activités proposées. Les enfants déjà inscrits à l'UAPE peuvent également bénéficier d'un accueil durant cette semaine.

Les activités qui leur sont proposées sont spécifiquement adaptées à leurs envies et se déroulent principalement aux alentours de l'UAPE. Cela permet une reprise progressive et douce du rythme scolaire, tout en maintenant une atmosphère détendue et propice à la détente avant la rentrée.



PROJET INCLUSION

L'UAPE n'a pas eu besoin de faire appel au projet inclusion de l'AJESOL pour l'année 2024. Nous avons cependant bénéficié d'un soutien éducatif pour un enfant à besoins spécifiques par le biais de la Fondation Coup d'Pouce. Ce soutien avait été initié par le projet inclusion lorsque l'enfant fréquentait la garderie des Pâquis. Il y a eu une très bonne collaboration entre la garderie et l'UAPE pour que cet enfant puisse démarrer à l'UAPE dans les meilleures conditions possibles.

ÉVÈNEMENTS

En collaboration avec l'équipe éducative, notre étudiante en dernière année à l'ESEDE (École supérieure en éducation de l'enfance) a organisé en mai une soirée Portes Ouvertes destinée aux parents et aux enfants de l'UAPE. Lors de cet événement, les parents ont eu l'occasion de découvrir les locaux décorés par les enfants, des panneaux explicatifs illustrant le travail éducatif quotidien, ainsi qu'un film présentant une journée type à l'UAPE. La visite s'est conclue par un moment de convivialité autour d'un apéritif sur la terrasse. Cette initiative visait à renforcer la transparence envers les familles en mettant en avant le travail quotidien du personnel éducatif ainsi que la diversité des activités proposées aux enfants.

Afin de marquer la fin de l'année scolaire, l'équipe éducative a organisé en juin un repas canadien réunissant les familles, accompagné de divers ateliers récréatifs animés par les équipes, favorisant ainsi le renforcement des liens familles-structure.

À l'occasion de la rentrée d'août, une rencontre dédiée aux nouvelles familles a été organisée. Cet événement a permis aux nouveaux parents de visiter les locaux, de faire connaissance avec l'équipe éducative et d'obtenir des réponses à leurs dernières interrogations avant le début de l'année scolaire.

En octobre, une nouvelle soirée Portes Ouvertes a été mise en place pour l'ensemble des parents de l'UAPE. Un jeu de piste a guidé les familles à travers les différentes salles, leur permettant de découvrir la nouvelle organisation de l'UAPE tout en offrant une immersion ludique dans les pratiques professionnelles de l'équipe éducative. À l'issue de cette soirée, cinq familles gagnantes ont été invitées à partager un repas à l'UAPE avec leur enfant.

Enfin, le mois de décembre s'est achevé par une fête de l'hiver, animée par une conteuse qui a su captiver les enfants grâce à ses récits enchanteurs, clôturant l'année sur une note festive et chaleureuse.

FORMATIONS

En 2024, l'équipe de l'UAPE a bénéficié de plusieurs formations visant à renforcer les compétences et à nourrir les réflexions pédagogiques du personnel. Elle a principalement axé ses formations sur le système des repas libres données par le CREDE (Centre de ressources en éducation de l'enfance).

GARDERIE

EFFECTIFS

La section GARDERIE dispose au 31 décembre 2024 des effectifs suivants :

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0.80
Assistante administrative	1	0.60
Intendance	1	1.00
Educatrice niveau tertiaire	9	6.20
Assistants socio-éducatifs	7	4.71
Autre personnel encadrant	4	2.61
Total	23	15.92
Apprenties	4	4.00
Stagiaires	4	

AGRANDISSEMENT DE LA STRUCTURE

En août 2024, la garderie des Pâquis a connu une expansion significative afin de mieux répondre aux besoins croissants des familles du réseau AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois). Le groupe des bébés a vu sa capacité passer de 10 à 15 places. Parallèlement, un nouveau groupe transversal a été créé pour 14 enfants de 2 ans à l'entrée à l'école.

L'agrandissement de la garderie a permis d'accueillir 40 nouvelles familles en 2024. Au 31 décembre, voici le nombre de familles accueillies au total par groupe :

- **Groupe des bébés** : 28 familles
- **Groupe des trotteurs** : 20 familles
- **Groupe des moyens** : 30 familles
- **Groupe multi-âges** : 18 familles



TAUX DE REMPLISSAGE

Grâce à l'agrandissement de la garderie des Pâquis, la capacité journalière des places offertes est passée de 44 à 63.

Taux remplissage	Décembre 2023 (44 places disponibles)	Décembre 2024 (63 places disponibles)	Variation taux remplissage
Garderie des Pâquis	97.57 %	95.18 %	- 2.45 % +19 places ouvertes

D'août à décembre, des places d'accueil doivent rester disponibles pour permettre le passage des enfants d'un groupe à l'autre, un processus qui se déroule chaque année en janvier. Parallèlement, nous acceptons des demandes de dépannage en cours d'année, lorsque des places vacantes se libèrent dans le groupe concerné.

Cette année, pour la première fois, nous avons mis en place des contrats à durée déterminée pour quatre familles, allant d'août 2024 à décembre 2025. À la lumière des projections actuelles, il est prévu que les groupes atteignent un taux d'occupation de près de 100 % dès janvier 2026.

PROJET INCLUSION

La garderie des Pâquis poursuit son engagement en faveur de l'inclusion en accueillant des enfants à besoins spécifiques. Pour garantir un accompagnement adapté et individualisé, elle collabore étroitement avec divers professionnels, veillant ainsi au bien-être de chaque enfant au sein de la structure. À deux reprises, le groupe d'inclusion développé par le réseau AJESOL a apporté un soutien temporaire en l'absence de notre ressource habituelle. En octobre, la psychologue du projet inclusion est intervenue pour observer deux enfants et partager ses analyses ainsi que des pistes d'action lors des colloques.

La garderie a également contribué au court-métrage réalisé dans le cadre du projet Inclusion, mettant en valeur le travail accompli en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Enfin, une éducatrice du groupe des moyens participe également au groupe de travail sur la transition vers l'école, en collaboration avec d'autres professionnels, afin de renforcer la cohésion et la continuité dans la prise en charge des enfants.



ÉVÈNEMENTS

La garderie des Pâquis continue de proposer des événements conviviaux et appréciés des familles, tels que la fête de l'été, la soirée bricolage et l'apéritif de Noël. Les temps festifs comme la semaine du carnaval et Halloween animent également la structure, invitant les enfants à venir déguisés pour créer une ambiance joyeuse. Comme chaque année, les biscuits de Noël confectionnés par les enfants ont été distribués à chaque service de la Commune, perpétuant ainsi une belle tradition.

Dans une volonté d'ouvrir la structure aux familles, un après-midi Portes Ouvertes a été organisé autour du mouvement. Les parents ont pu accompagner leurs enfants à travers des parcours ludiques installés dans le jardin et les couloirs de la garderie, une activité qui a rencontré un grand succès auprès des petits et des grands. Le groupe des bébés a, quant à lui, accueilli des parents lors de petits déjeuners, leur offrant l'opportunité de partager un moment en collectivité avec leur enfant.

Le groupe des moyens et celui du multi-âges ont vécu une belle expérience à la ferme de l'Association Ahl'graine. Ils ont eu l'occasion de nourrir les animaux, d'explorer un sentier pieds nus et de préparer leur repas sous la guidance de M. David Ahlgren, éducateur à la garderie et fondateur de l'association.

Finalement, décembre 2024 a marqué un moment fort en émotions avec le départ d'une éducatrice présente depuis l'ouverture de l'établissement, symbolisant la fin d'un cycle pour l'équipe. La garderie a profité de l'apéritif de Noël, en présence des parents et de toute l'équipe, pour la remercier chaleureusement de son engagement.

FORMATIONS

En 2024, l'équipe de la garderie a bénéficié de plusieurs formations au sein du CREDE (Centre de ressource en éducation de l'enfance) visant à renforcer les compétences de l'ensemble du personnel :

- Le dernier module de « Signons ensemble », permettant aux bébés de s'exprimer par les gestes, a été suivi par 16 éducatrices ;
- Une professionnelle du groupe des trotteurs a participé à la formation « agir et interagir en équipe » qui donnait des astuces de communication ou de compréhension de l'autre autour de la communication ;
- Une éducatrice des bébés a participé à la formation « que vivent les bébés en collectivité » qui permet de mieux comprendre les bébés au sein de la structure et rappeler les bases de la prise en charge des bébés ;
- Une éducatrice ainsi que la direction ont participé à la formation donnée autour de la documentation pédagogique de Pistoia avec plusieurs intervenants d'Italie, Belgique et France ;
- La direction ainsi que la secrétaire administrative ont participé à une courte formation sur le temps et l'organisation qui a été dirigée par l'ARDIVE (Association des responsables et des directions d'institutions vaudoises pour l'enfance).

Une éducatrice tertiaire a entamé sa formation pour suivre les étudiants ESEDE, ce qui permet à la garderie de continuer à être une institution formatrice auprès des étudiants. Une assistante socio-éducative du groupe des bébés s'est également lancée dans la formation ESEDE pour obtenir son papier ES (Ecole Supérieure) en 2026.

Tout au long de l'année, la garderie a mis en œuvre diverses initiatives autour du mouvement afin d'obtenir le label Youp'la bouge, qui sera officiellement attribué en janvier 2025. Ce label valorise un quotidien actif et promeut la santé psychique dans les structures d'accueil. En cohérence avec cet engagement, les groupes de la garderie ont continué à sortir régulièrement, quelles que soient les conditions météorologiques, parcourant de nombreux kilomètres sur le territoire communal et intégrant le mouvement dans les activités quotidiennes des enfants.



ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE SAINT-SULPICE

Dirigé par Stefania Hofmann, l'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice comptait 1517 élèves au 31 décembre 2024, répartis entre le collège des Pâquis à Saint-Sulpice et les collèges de La Planta, de La Plaine et de La Concorde à Chavannes-près-Renens.

Élèves par commune de domicile

District	Commune	Nombre d'élèves
Ouest lausannois	Saint-Sulpice	463
	Chavannes-près-Renens	1019
	Crissier	3
	Ecublens	14
	Renens	10
Morges	Denges	1
Lausanne	Lausanne	4
	Le Mont-sur-Lausanne	2
	Romanel-sur-Lausanne	1

A noter que le nombre d'élèves domiciliés à Saint-Sulpice et scolarisés hors de l'établissement s'élève à 4 et que 107 élèves sont en école privée au 31 décembre 2024

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Présentation de la bibliothèque

La bibliothèque des Jeunes de Saint-Sulpice est une bibliothèque mixte, desservant tant le public communal que le scolaire. Elle est ouverte depuis 12 ans. En 2024, 338 lecteurs l'ont fréquentée.

8451 documents sont à disposition, ainsi que 782, conservés aux archives. La bibliothèque ouvre 38 semaines par année, soit uniquement durant les périodes scolaires. Cette année, 22'756 emprunts ont été effectués, ce qui représente quasiment 600 documents empruntés par semaine. Depuis 2023, les prolongations ne sont plus décomptées dans les statistiques de prêt.

En 2024, la bibliothèque a pu compter sur un budget communal entier pour l'acquisition des documents. Cela a permis l'achat de 517 livres. Sur le budget scolaire, 283 livres ont été achetés. Ce qui fait un total de 800 livres. Avec les financements communaux et étatiques, le taux de renouvellement de 10 % de nouveautés préconisé dans les normes est quasiment atteint. Ce taux est gage d'une bonne attractivité auprès des lecteurs.

Les fournisseurs de la bibliothèque sont essentiellement des librairies locales, ayant pignon sur rue : Payot et l'Inopinée (Lausanne).

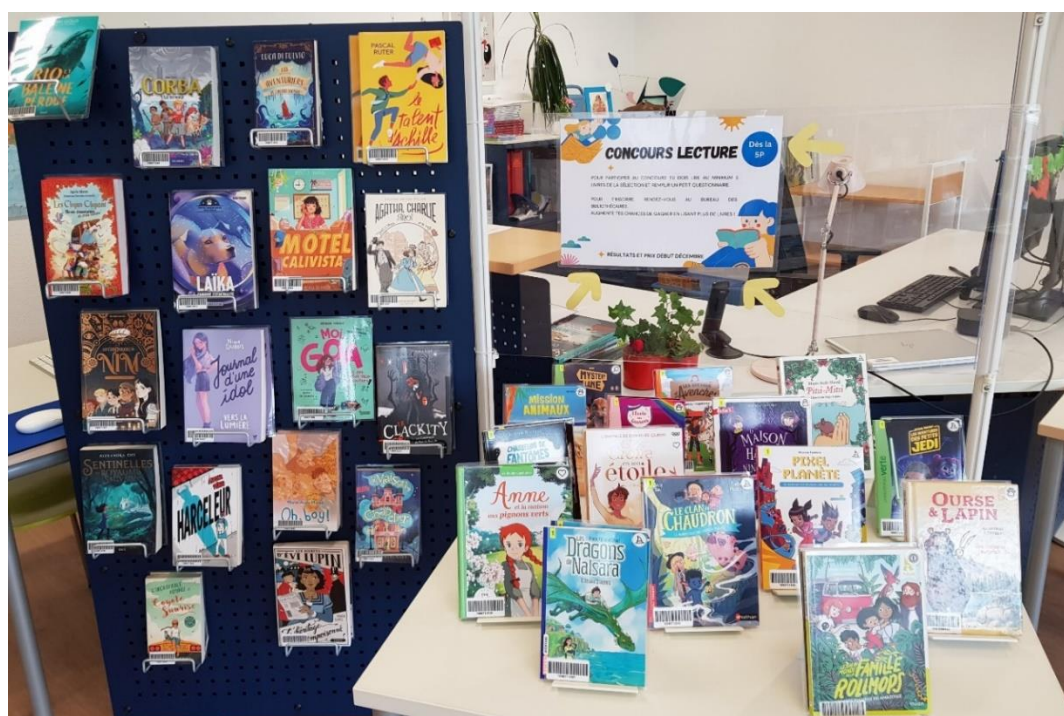
Structures communales

Les structures communales – essentiellement les groupes du réfectoire - fréquentent très régulièrement la bibliothèque, essentiellement entre 13h et 13h35. A cette occasion, de nombreux enfants profitent de ce moment pour lire. L'Ecoline fréquente aussi régulièrement la bibliothèque.

Activités, animations et expositions

Le gros projet organisé par la bibliothèque cette année a été le concours lecture de romans. Ce concours a pour but de promouvoir l'envie de lire des romans, auprès d'enfants de la 5ème à la 8ème.

Pour porter à bien ce projet, les bibliothécaires ont lu et rédigé un questionnaire pour chacun des romans mis en lice. Le concours a démarré avec 33 livres, comme vous pouvez le voir sur l'image ci-dessous.



Mais rapidement, devant l'engouement des lecteurs, le nombre de livre a quasiment dû être doublé. En tout, 39 enfants ont participé au concours lecture, défi qui consistait à lire et à répondre aux questionnaires d'au moins 5 romans, entre mi-septembre et le 2 décembre.

30 enfants ont réussi à lire au minimum 5 romans et même beaucoup plus ! Certains, grâce à une posture stratégique, ont lu plus de 25 romans, à savoir des petits livres pour obtenir plus de bulletins de participations. L'année prochaine, pour que les enfants lisent des livres adaptés à leur âge, il leur sera proposé des romans différents selon leur niveau scolaire.

En plus des prix (bons Payot) tirés au sort, un petit cadeau a été donné à chacun des participants. Des friandises ont aussi été offertes à ceux qui ont lu plus de livres.

Autres activités

Pendant le temps scolaire, les classes viennent à la bibliothèque, pour emprunter des documents, écouter des histoires et aussi pour bénéficier d'animations. Cette année, 38 animations pédagogiques ont été réalisées. Les classes sont aussi venues une trentaine de fois pour écouter des histoires.

En mai, la bibliothèque a participé à la Journée suisse de lecture à voix haute, en proposant 5 sessions de lectures d'une demi-heure, dans différentes classes, et une session de lecture les mercredis de 14 à 16 heures. Le public communal a aussi pu bénéficier d'une lecture animée par le théâtre ZIGZAG, à laquelle une trentaine de personnes ont assisté, ainsi que d'une session de bricolage hivernal.

Durant l'année, il y a eu des expositions sur les saisons, les fêtes, l'espace, la médiation des conflits, ainsi que la gestion des émotions et vivre en société.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le rapport de gestion tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Dubuis



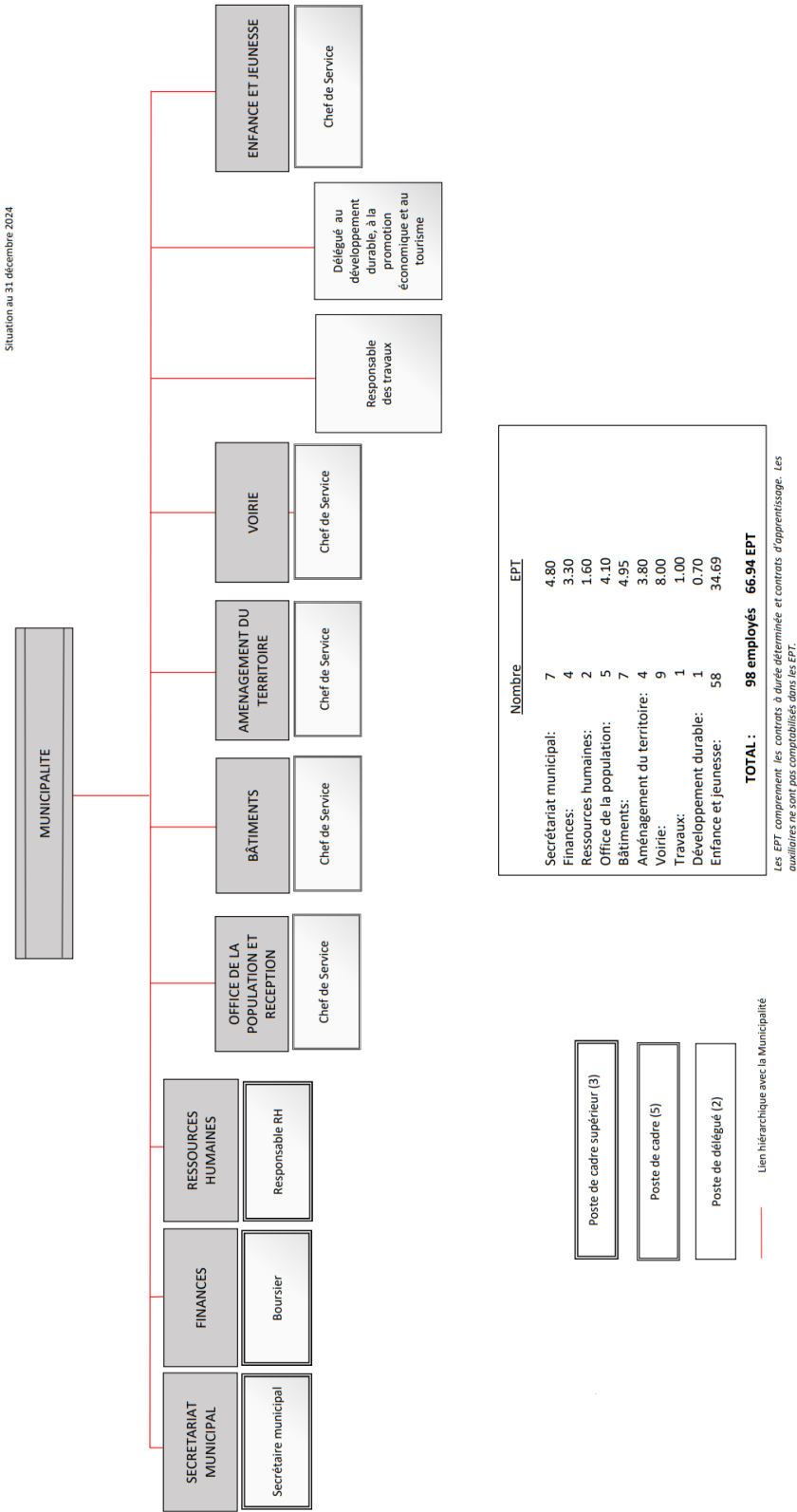
La Secrétaire :



S. Decré

ANNEXES

ORGANIGRAMME



SIGLES ET ACRONYMES

AAS	Agence d'assurances sociales
ABVL	Association des amis des bateaux à vapeur du Léman
AdCV	Association des communes vaudoises
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AEIE	Prescription de protection incendie
AJESOL	Association pour l'accueil de jours des enfants du Sud-Ouest lausannois
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARASOL	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois
ARDIVE	Association des responsables et des directions d'institutions vaudoises pour l'enfance
ASL	Association pour la sauvegarde du Léman
ASSE	L'Association Saint-Sulpice Ensemble
BHNS	Bus à haut niveau de service
BI	Bureau intermunicipal
BIV	Bornes d'information voyageurs
CAD	Chauffage à distance
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CAS	Certificate of advanced studies
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDPV	Conférence des directeurs des polices communales vaudoises
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CIP	Caisse intercommunale de pension
CISTEP	Commission intercommunale de la STEP
CMEOL	Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois
CMS	Centres médico-sociaux
COH	Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles
CREDE	Centre de ressources en éducation de l'enfance
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent (ou Droit de superficie)
DGE-Eau	Direction générale de l'environnement - Division des eaux
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes – Etat de Vaud
DGTL	Direction générale du territoire et du logement – Etat de Vaud
DME	Diversification menée par l'enfant
DT	Direction générale des travaux
EC	Eaux claires
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Équivalents plein-temps
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
ES	Ecole supérieure
ESEDE	Ecole supérieure en éducation de l'enfance
EU	Eaux usées
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAO	Feuille des avis officiels

FERL	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise
GROPIL	Groupe de pilotage
HT	Hors taxes
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEB	Lausanne-Échallens-Bercher (train)
LED	Diode électroluminescente ou <i>light-emitting diode</i>
LEne	Loi fédérale sur l'énergie
LGéo	Loi sur la géo-information
LHand	Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
LPrPCI	Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LUC	Lausanne Université Club
LVLEne	Loi vaudoise sur l'énergie
MBC	Transports de la région Morges Bière Cossonay
MCH2	<i>Modèle comptable harmonisé 2</i>
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
Norme SIA	Norme de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OICF	Ordonnance sur les installations électriques à courant fort
OPR	Office de la population et réception
ORIF	Organisation romande d'intégration et de formation
ORPC	Organisation régionale de protection civile
ORPC-ROL	Organisation régionale de protection civile du district de l'Ouest lausannois
PA	Plan d'affectation
PAC	Pompe à chaleur
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Permis de construire
PDCn	Plan directeur cantonal
PDI	Plan directeur intercommunal
PDI-OL	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois
PFL-OL	Plateforme Logement Ouest lausannois
PAC	Pompe à chaleur
PECC	Plan énergie et climat communal
PEP	Partenaire Enfance & Pédagogie
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
PLR	Les Libéraux-Radicaux Saint-Sulpice
PolCom	Polices communales
PolOuest	Police de l'Ouest lausannois (association Sécurité dans l'Ouest lausannois)
PPE	Propriété par étage
PREE	Plan régional d'évacuation des eaux
PRU	Point de rencontre d'urgence
QGIS	Dénomination du logiciel pour la gestion du territoire
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RC	Route Cantonale
RCB	Registre cantonal des bâtiments
RGATC	Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions

RH	Ressources humaines
RPA	Règlement sur la protection des arbres
RPers	Règlement du personnel de la Commune de Saint-Sulpice
SCAJE	Service cantonal de l'accueil de jour des enfants
SCD	Les Serpelious de Centre-Droite
SCH	Société coopérative d'habitation
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
SDIS	Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (anciennement Schéma directeur de l'Ouest lausannois)
SiL	Services industriels de Lausanne
SIT	Système d'information du territoire
SLG	Association suisse pour l'éclairage
SMUN	Secrétariat municipal
SPOP	Service cantonal de la population
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision
STAP	Station de pompage
STEP	Station d'épuration
STREL	Station de relevage
TF	Tribunal fédéral
TKM	Théâtre Kléber-Méleau
TL	Transports publics de la région lausannoise
TMRL	Transport Mobilité Réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
UNIL	Université de Lausanne

RÉPONSES À LA COGEFI

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DANS SON RAPPORT DU 2 JUIN 2024 SUR LA GESTION 2023

1. Présence de la Municipalité au complet pour un rendez-vous agendé il y a six mois

Le Syndic a tout à fait conscience que sa présence est nécessaire aux séances organisées en collaboration avec la Cogefi pour le traitement des préavis. En l'occurrence, dans le cas faisant l'objet de cette remarque, il était en déplacement à l'étranger pour des raisons et obligations personnelles.

2. La COGEFI approuve l'acceptation de rencontrer les services communaux, afin de mieux comprendre et connaître leur fonctionnement.

La Municipalité est favorable à une meilleure connaissance des services communaux par la Cogefi. La Préfecture a cependant exprimé des réticences concernant les rencontres que la Cogefi souhaitait avoir « seul à seul » avec les cadres. Ses consignes ont été transmises à la Cogefi le 29 novembre 2024.

3. Etablir une vision concrète sur la promotion économique et sur l'accompagnement des entreprises sur le territoire et connaître le plan d'action.

La Municipalité tient à agir dans le domaine de la promotion économique. A cet égard, elle s'est donné deux objectifs : attirer de nouvelles entreprises et conserver les entreprises présentes.

Dans le premier but, elle compte mieux mettre en exergue les avantages présentés par Saint-Sulpice (localisation entre le lac et les hautes écoles, bas taux d'imposition, etc.).

Dans le second, elle souhaite entretenir le contact avec les entreprises domiciliées dans la commune, en s'enquérant de leurs besoins et en y répondant lorsque cela est de son ressort (rencontre interentreprises, places de parc, etc.).

Ce sujet ne doit pas être négligé. Il est important de saisir, cependant, que les revenus à attendre des entreprises sont limités à Saint-Sulpice, commune essentiellement résidentielle.

4. Recevoir ta liste des investissements y compris les pré-études à jour.

Réponse : Le tableau de tous les investissements validés figure année après année dans la brochure des comptes et dans le rapport de gestion. Celui des derniers investissements engagés et des investissements envisagés figure dans la brochure du budget.

Les principales pré-études commandées par la Municipalité sont la ligne TL 33 et le parc du Russel.

5. Les investissements ne devant pas figurer dans les budgets de fonctionnement, un tableau précis du type de financement des investissements serait le bienvenu, (Il est important de savoir si c'est une dépense courante pour la gestion de fonctionnement ou des honoraires pour envisager des investissements).

Par le passé, les investissements ont été financés par la trésorerie, à l'exception du collège qui a été payé à moitié par la trésorerie et à moitié par un emprunt de CHF 12'000'000.-.

Pour les investissements qui vont être engagés ces prochaines années, la Municipalité compte profiter de sa collaboration avec la société fiduciaire BDO durant le premier semestre 2025 pour établir une nouvelle stratégie.

Le Conseil communal en général et la Cogefi en particulier seront bien évidemment mis au courant dès la réalisation du document.

6. Prévoir des ateliers, par exemple dans la nature, avec les services communaux pour améliorer la cohésion d'équipe.

Diverses activités, destinées au personnel en général ou aux services en particulier, sont organisées chaque année pour favoriser la cohésion d'équipe.

7. Pouvoir visualiser sur plusieurs années les projets en cours et leurs états d'avancement (pourcentage de réalisation, retard, etc.), similaire à un tableau de bord.

Le tableau des investissements placé à la fin de la brochure des comptes 2024 donne une image précise de l'état des projets en cours.

8. Adapter le taux horaire de la Municipalité afin de garantir une meilleure représentation de la commune et une gestion plus efficace des services communaux.

En ces temps de difficultés financières, la Municipalité n'entend pas demander une telle augmentation des charges, aussi légitime soit-elle, pour éviter toute récupération partisane du sujet à la veille des élections. Cependant, la Municipalité étudiera toute proposition que le Conseil communal lui adressera.

